



**Pour un ministère de la Culture au service
des créateurs, des arts et des droits humains.**



Maison de la Danse – Lyon

©DR



De même que la princesse de Tête d'or, après avoir répondu aux rêves des hommes qui l'entourent, découvre derrière son masque d'or un visage humain, prenons garde que nous entendons retrouver le visage humain de la culture et non pas derrière le masque d'or quelques sacs d'argent.



André Malraux, 1959¹

¹ André Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles devant l'Assemblée nationale, 17 novembre 1959.



Un ministère au service d'un projet de civilisation. (...) la culture n'est la propriété de personne. Elle n'est la propriété ni d'un ministère, fût-il installé rue de Valois, ni d'une classe, fût-elle la classe possédante, ni d'une ville, fût-elle notre capitale à tous, ni d'un seul secteur, fût-il le secteur public.



Jack Lang, 1981²

² Jack Lang, « Un ministère de la Culture, pour quoi faire ? » Présentation du budget du ministère de la Culture devant l'Assemblée nationale, 17 novembre 1981.





SOMMAIRE

Introduction.....	10
I. Être et Avoir : un parcours culturel, passeport vers l'émancipation	20
A. NAÎTRE ET S'ÉVEILLER	22
1. La culture nourrit la relation.....	22
2. L'éveil culturel et artistique dès la naissance.....	24
3. Au commencement était le livre.....	26
B. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	28
1. L'école, lieu privilégié de la rencontre de tous avec les arts.....	28
2. Se donner les moyens du « 100% EAC ».....	30
3. Des sources d'inspiration à conforter	40
4. L'évaluation : objectiver pour légitimer.....	45
II. ASSOCIER ET PARTICIPER : LE LIBRE EXERCICE DE SES DROITS HUMAINS.....	54
A. AU-DELÀ DE LA DÉMOCRATISATION, LA PARTICIPATION	56
1. Un « GPS culturel » pour faciliter la participation des publics	56
2. Les droits culturels, pierre angulaire de l'action de la puissance publique	58
3. Créer les conditions de la rencontre pour susciter la participation.....	62
B. LA CULTURE EST POUR TOUS	63
1. La culture doit réparer.....	66
2. La culture doit rassembler.....	74
3. La culture doit inclure dans la République.....	77
III. DONNER CONFIANCE POUR FAIRE ENSEMBLE : COMMENT CO-CONSTRUIRE LA POLITIQUE D'EMANCIPATION PARTOUT EN FRANCE	83
A. PARTIR DES TERRITOIRES.....	87
1. La culture, marqueur d'identité, levier d'attractivité, source de fierté.....	87
2. La culture est partout.....	92
B. PARTIR DE LA CRÉATION	96
1. Valoriser la création dans sa diversité	96
2. Soutenir les équipes artistiques sur les territoires	98
3. Accompagner les passeurs de culture	100

C. FAIRE ENSEMBLE.....	102
1. Partager pour se construire	102
2. Multiplier les portes d'entrée vers les lieux de culture.....	109
D. L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET LE NUMÉRIQUE.....	115
1. Exploiter les potentialités du numérique	115
2. La bataille de l'éducation à l'information.....	119
3. L'audiovisuel public, premier acteur de la démocratisation culturelle.....	123
IV. ASSEoir DÉFINITIVEMENT LA LÉGITIMITÉ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE : REPENSER SA GOUVERNANCE.....	134
A. LE BUDGET DE LA CULTURE EST TOUJOURS UN COMBAT POLITIQUE	135
1. Un programme budgétaire dédié.....	135
2. Le conventionnement, outil pertinent pour garantir la pérennité des actions et leur inscription sur les territoires.....	137
3. Les collectivités territoriales : des partenaires privilégiés.....	140
4. Le mécénat : faire plus, ne jamais se substituer à la puissance publique.....	142
B. DE NOUVELLES COOPÉRATIONS À INVENTER.....	144
1. Casser la logique de silo, renforcer l'interministérialité.....	144
2. Dynamiser les coopérations renforcées avec les collectivités.....	145
3. Renforcer les coopérations avec et entre les acteurs culturels.....	148
C. DONNER TOUS LES OUTILS AUX ACTEURS CULTURELS : FORMER ET ÉVALUER	150
1. La formation, pierre angulaire de la réussite de la démocratisation culturelle.....	150
2. Evaluer mieux et consulter plus	152
D. QUELLE PLACE POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ?.....	154
1. Une nouvelle direction au service de la politique d'émancipation.....	155
2. Le rôle majeur des directions régionales des affaires culturelles à consolider.....	157
CONCLUSION	166
LES SOIXANTE PROPOSITIONS	173
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET DES STRUCTURES VISITÉES.....	187
ANNEXE 2 : TABLEAUX	214
ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE	221



© Guy Henri

Théâtre de l'Arsenal – Val-de-Reuil

Introduction

Ils ont entre trois et dix-huit mois. Ils ont subi ce qu'aucun être humain ne devrait pouvoir endurer. À la pouponnière de Cergy dans le Val d'Oise, la République accueille ces bébés qu'elle n'a pas pu protéger plus tôt. On les découvre fragiles et résilients, on voit leurs bras qui se tendent pour être serrés dans les nôtres et en visiteurs de quelques heures, on craint un geste inapproprié. Alors on observe, on se fait discrets et on ravale nos larmes devant la force de ces tout-petits.

À la pouponnière, on rencontre un personnel d'un engagement exceptionnel qui a accepté, et progressivement soutenu, la présence d'une artiste qui vient réparer par la voix, le chant, les gestes, la danse, les premiers mois traumatiques des bébés. Les plus petits sont couchés et avec les minutes qui défilent, leurs petits corps se relâchent, s'abandonnent et réapprennent à avoir confiance. Ce matin-là à Cergy, **on sait quelle est la vocation de la République et ce que la culture permet : elle répare, elle autorise, elle crée du lien, de la sociabilité, de la connivence, de la confiance. Elle libère.**

Mesurer son impact à l'aune d'un tableau Excel et d'indicateurs quantitatifs n'aurait aucun sens : il suffit de venir quelques minutes à la pouponnière pour n'avoir aucun doute quant à la légitimité et la nécessité de la place des artistes dans notre environnement quotidien, dans les lieux et les univers où ils sont traditionnellement peu ou pas présents.

C'est le nœud de la question à laquelle doit répondre la mission que le Premier ministre m'a confiée : démontrer, prouver ce qui est une évidence pour tous ceux qui ont été en contact avec les arts et la pratique culturelle, pour tous ceux qui ont eu la chance de bénéficier d'une transmission, d'une médiation, d'un accompagnement vers le livre, l'image, le son, le mouvement.

Nous savons ce que cela a révélé en nous, nous savons ce que cela permet pour tous, quel que soit l'âge, le territoire, l'origine sociale ou culturelle. Le public auquel s'adresse l'offre de culture, personne ne le connaît vraiment : nous tentons de l'imaginer tandis qu'à l'instar des membres de la société dont il est issu, il se métamorphose de plus en plus vite.

Comme l'a souligné avec clairvoyance André Malraux, « le peintre nommé Léonard de Vinci n'a pas peint pour le consommateur nommé Louvre, Racine n'a pas écrit Phèdre pour répondre à une commande du livre de poche. Nous nous posons la question le moins possible parce que nous feignons de confondre art et connaissance, de croire que celui qui n'admire pas Phèdre est empêché, par l'ignorance, par la pauvreté, le manque de loisirs. (...) D'où le sentiment que l'art est une spécialité encore mal définie, comme l'artiste est un spécialiste mal défini, mais peut-être pas indéfinissable ». Tout ce qui concourt à mieux le cerner, notamment par l'observation et la veille, doit être mis en œuvre.

Dès lors, rien n'est simple quand il s'agit de susciter le besoin de culture, notamment quand on a la responsabilité d'assurer sa diffusion sur un territoire comme les Hauts-de-France, où la pauvreté des jeunes³ et des familles monoparentales⁴ est la plus forte⁵ de notre pays, et où le taux de mesures éducatives ou de placements dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est le plus élevé de France avec celui de la Martinique.

À Mayotte, où plus de la moitié de la population a moins de vingt ans⁶, c'est aussi une gageure. Pourtant, les arts et la culture contribuent à la réussite éducative, au développement des projets professionnels autant qu'à l'apaisement entre les différentes communautés. Sophie Huvet, directrice de l'association mahoraise Hip Hop Evolution créée il y a quinze ans, atteste que « la pratique culturelle est un puissant levier pour dépasser ces antagonismes ».

Une chose est certaine, plus que jamais, nous avons besoin d'assurer la promotion de l'esprit critique, de l'ouverture d'esprit, de la capacité à dialoguer, de la curiosité, autant de promesses qui sont en germe derrière chacune des propositions artistiques.

³ La pauvreté est très présente dans la région et touche trois jeunes ménages sur dix, une proportion sensiblement supérieure à la moyenne de France métropolitaine (23 %), Insee, « Les jeunes face à de multiples défis », Flash Hauts-de-France, no 79, décembre 2019.

⁴ Près de deux familles monoparentales sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté dans les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais (39,7%) et Picardie (33,7%), Insee, « 204 600 familles monoparentales dans les Hauts de France », Analyses Hauts-de-France, n°43, février 2017.

⁵ Elles représentent respectivement 30 et 38,4 % de ces populations (soit 7 et 7,4 points d'écart à la moyenne nationale).

⁶ Mayotte est le département le plus jeune de France : la moitié de la population a moins de 17 ans et demi contre 23 ans en Guyane et 39 ans en France métropolitaine. Insee, « Mayotte, département le plus jeune de France », Insee Première, février 2014.

Et pourtant, il faut prouver plus que dans tout autre domaine : la culture est toujours un combat et après trois projets de loi de finances, je mesure l'ardeur nécessaire qu'il faut mettre dans ce qui est aussi un combat budgétaire.

« *C'est plus facile de défendre un projet foot que de défendre un projet lecture* » m'avait soufflé Armelle Lequeux, première adjointe au maire de Charleville-Mézières. Elle a raison : on hésite longtemps avant de remettre en question la place d'un stade de foot dans une commune mais le théâtre, après tout : « *À quoi ça sert ?* ». Peu importe que 100% des enfants d'une commune ne s'adonnent pas au foot, sa place est acquise quand celle du théâtre est mise en doute si 100% d'une classe d'âge ne le fréquente pas. C'est un fait avec lequel il faut composer et qui ne suppose aucun relâchement pour les acteurs culturels, les citoyens engagés, les élus locaux investis. Olivier Py, le directeur du Festival d'Avignon, a raison :



On ne devrait pas avoir à justifier du rôle de la culture mais pourquoi se priver de le dire puisque c'est un fait ? Qu'est-ce que serait Avignon sans le Festival ? Ce serait Béziers et le Rassemblement National.



Est-ce à dire qu'il ne faut pas se remettre en question ? Evidemment non.

Les acteurs culturels sont en première ligne : la création ne se pense pas sans sa diffusion, sans le lien avec les publics, tous les publics même ceux qui ne sont pas les plus immédiats, ceux pour lesquels la bibliothèque reste un lieu intimidant, peu familier. Il suffit de se rendre dans les bibliothèques et les médiathèques pour redécouvrir ces lieux du quotidien, situés à moins de vingt minutes de chaque Français. Il suffit d'échanger avec les directeurs des Centres Dramatiques Nationaux qui, comme à Vire en Normandie, se présentent sur le marché chaque semaine pour que le théâtre entre dans le quotidien de chacun, devienne un lieu de proximité où chacun se sent légitime, chez lui, dans un lieu de la République.

Dans une société de plus en plus fracturée, « les théâtres et cinémas restent des lieux qui permettent aux gens de générations et de cultures différentes de créer cette rencontre : on vient ensemble voir la même chose et on partage une construction symbolique très forte et du commun » comme l'affirme Hortense Archambault, directrice de la scène nationale MC 93 à Bobigny.

Et c'est bien avec l'esprit initial d'André Malraux et des Maisons de la Culture que l'on renoue aujourd'hui : « Il ne s'agit pas d'avoir une jolie maison à Amiens où nous mettons des Fragonard. Il s'agit de faire ce que la IIIe République avait réalisé, dans sa volonté républicaine, pour l'enseignement ; il s'agit de faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir droit aux tableaux, au théâtre, au cinéma, etc., comme il a droit à l'alphabet⁷. »

Le ministère de la Culture est une « centrale de la décentralisation » comme le caractérise Laurent Le Bon, directeur du Musée Picasso :



*Nous ne sommes pas une collection de la Nation nous appartenant
mais une collection qui appartient aux Français.*



Et cette logique patrimoniale n'a de sens que si le ministère de la Culture reste celui des artistes et des créateurs : celui qui doit les protéger de tous les aléas, pour leur donner le temps, la possibilité et la liberté de créer.

Grâce aux artistes et à leur engagement, au-delà du maillage des équipements culturels, quels que soient leur taille et leur statut, il n'y a pas de zones blanches culturelles dans notre pays. Parler de zones blanches, c'est écraser les effets des acteurs culturels locaux qui se déploient sur tout le territoire : c'est une négation des politiques locales.

⁷ André Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles devant l'Assemblée nationale, 27 octobre 1966

La Biennale de la Danse à Lyon grâce à Dominique Hervieu, sa directrice artistique, « *entre par effraction dans la vie des gens pour les mettre en contact avec l'œuvre et les artistes, et créer du respect et de l'adhésion* ». Ce sont deux cent cinquante mille spectateurs qui s'y pressent chaque année. « *Il faut assumer cette intrusion dans l'espace public. La création pénètre toute la ville, y compris la ville qu'on utilise, les terrasses de café, les terrains de foot, la rue...* » ; c'est aussi la démonstration faite par Jean Blaise à Nantes.

Partout, il existe des artistes, des auteurs, des compagnies, du théâtre, du chant, de la musique, de la danse, des arts du cirque, des arts de la rue, des acteurs de la culture scientifique, des musées, un cinéma, une radio, une télévision, de l'architecture, du design, des professionnels et des amateurs qui donnent à voir, à penser, à imaginer, à réfléchir, à questionner, à émouvoir, à construire, à débattre, à respirer.

Au-delà de la juste et pertinente question de l'évaluation pour légitimer et renforcer les arts et la place des artistes, persiste donc aussi ce paradoxe puissant : la démocratisation culturelle, l'action culturelle, la faculté à aller vers les publics, dans les murs et hors les murs, n'a jamais été un impensé du ministère de la Culture et encore moins des acteurs culturels.

Alors comment expliquer qu'il y ait besoin, soixante années après la création du ministère, de réaffirmer cette mission ? Le ministère de la Culture est-il pleinement celui du citoyen qui a une pratique culturelle et celui du citoyen auquel la République doit donner accès à cette pratique, libre à lui de la saisir ou non par la suite ? Manifestement insuffisamment. Et certainement car il n'a pas la clé tout seul.

Le ministère de la Culture est par essence partenarial : les premiers financeurs de la culture sont les collectivités locales, le mécénat est devenu vital – et n'a de sens que s'il renforce les moyens mobilisés pour la culture et n'est jamais synonyme de désengagement –, et l'école reste le premier espace d'accès à la culture.

Quand je rencontre Jack Lang, lui qui avait initié avec Catherine Tasca en 2000 le plan « *pour le développement des arts et de la culture à l'école* », il résume ma mission à une seule question, vitale :



***Veut-on ou ne veut-on pas
que la culture et les arts,
que l'émancipation
artistique,
intellectuelle,
sensible, fassent
pleinement partie
de la mission
de l'école ?***



Tant que l'on répondra un « oui » convenu sans clairement basculer à un engagement clair et durable permettant que l'enseignement du sensible fasse partie intégrante des enseignements scolaires, alors cela restera insuffisant. C'est à l'école que tout commence et que tout se joue pour la République. Les enseignants, et la communauté éducative dans son ensemble, en sont les pivots : ils sont les premiers passeurs de culture après la famille, ils sont les partenaires et complices des artistes et des arts. Mieux formés et soutenus, leur rôle sera demain mieux reconnu pour l'éducation artistique et culturelle.

Les thèses de Pierre Bourdieu sont loin d'être caduques et nous avons encore beaucoup à faire pour prévenir et corriger les effets de la reproduction sociale et culturelle. Et pourtant, nous en avons les moyens politiques et budgétaires. **Nous n'avons pas le droit de passer à côté dans ce mandat, au risque de manquer l'essentiel quant à la promesse de l'émancipation de tous les citoyens et de la lutte contre les assignations à résidence.** Il ne faudra alors pas s'étonner des ronds-points aux gilets fluorescents qui rendent visibles les inégalités encore trop puissantes d'un pays dont on sait depuis Tocqueville sa passion pour l'égalité. Il ne faudra pas regretter, impuissants, les replis communautaire et identitaire si la République ne montre pas une autre voie qui inspire respect, reconnaissance et enthousiasme.

Au pays de Madame de Staël, Hugo, Lamartine et Nerval, on devrait pouvoir inspirer d'autres passions que des passions étroites et tristes. Et cette responsabilité qui nous incombe passe par la reconnaissance définitive des droits culturels comme des droits humains, donc universels et inaliénables. Cette reconnaissance présuppose que chacun est porteur de culture et que n'importe qui a la capacité à avoir accès à la culture et à l'art, et à participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques culturelles. Respecter la diversité des pratiques culturelles pour favoriser la compréhension et l'intégration des valeurs républicaines, « *valoriser le droit à l'expression de sa singularité qui se nourrit d'un commun* » comme l'exprime Robin Renucci, directeur des Tréteaux de France, qui connaît si bien la singularité de nos territoires.

Cet impérieux besoin de reconnaissance ne peut s'exprimer sans médiation, sans formation, sans accompagnement, rejoignant ainsi le rôle majeur de la culture dans l'établissement du lien social et de la cohésion nationale.

Créer de la médiation pour favoriser l'inclusion, la participation et donc l'accès à ce qui appartient à toute la Nation et qui continue à se construire avec tous : c'est vrai au cœur de nos villages dans la Meuse autant qu'au centre de la métropole lyonnaise à l'Opéra. Faire de cette institution une « *fabrique de rêves qui doit participer à décroisser la société* » est aussi vrai pour son directeur Serge Dorny que pour Pascal Yonet, directeur du centre d'art « *Vent des Forêts* », qui a permis la création d'une centaine d'œuvres monumentales accueillies « *à l'ombre des grands arbres comme autant de parcours d'art contemporain accessibles à tous* ».

L'enjeu est là : « *Il faut ouvrir des fenêtres plutôt que de donner à voir des miroirs* » comme le fait William Benedetto au cœur des quartiers Nord de Marseille, en

dirigeant le cinéma préféré des Français, l'Alhambra. Il faut élargir les champs de vision plutôt que les restreindre à ce qui est déjà connu, cru et aimé. C'est cette mission fondamentale de liberté, d'ouverture et de réconciliation à laquelle nous invite la culture et que les acteurs culturels, véritables « *premiers de cordée* » de notre société, rendent possible au quotidien.



Au ministère de la Culture de l'affirmer sans faillir. Son existence n'est pas allée de soi il y a soixante ans, et chaque jour il reste en conquête de sa légitimité. Elle ne lui sera reconnue que s'il résout ce paradoxe : il continue de représenter une forme d'exclusion, où l'élitisme le dispute à l'entre-soi des sachants, alors qu'il devrait par essence incarner ce que nous avons en partage, ce « commun » républicain qui fait le ciment de la société.

C'est le défi auquel il est aujourd'hui confronté ; c'est aussi la condition première pour faire de l'émancipation par les arts et la culture un horizon accessible à chaque citoyen comme levier d'expression de sa propre liberté.



© Guillaume Musseau

Le Centre national des arts du cirque – Châlons-en-Champagne

Être & Avoir :
un parcours
culturel,
passerport vers
l'émancipation

La culture est partout, elle doit être pour tous. Chacun est porteur d'une culture qui doit être reconnue. La puissance publique doit garantir à chaque citoyen la possibilité d'accomplir un parcours culturel, garantie d'émancipation et de plein exercice de sa citoyenneté et de sa liberté, à chaque âge.

A. NAÎTRE ET S'ÉVEILLER

Cette ambition commence dès la naissance. L'expérience vécue à la pouponnière de Cergy fait écho aux récentes études qui montrent que la relation précoce et régulière avec l'art et la culture, dès les premières semaines de vie d'un enfant, contribue de manière décisive à son épanouissement et à sa construction. Selon la fondation des Apprentis d'Auteuil, « *la sensibilisation stimule et favorise le développement de la curiosité, de la construction psychique, langagière et motrice du tout-petit, et de manière générale son épanouissement* ».

I. La culture nourrit la relation

Dans un rapport remis en septembre dernier au ministre de la Culture, la psychologue et psychanalyste Sophie Marinopoulos propose de mettre en place une politique de « *santé culturelle* » qui s'articule autour d'un éveil culturel et artistique adapté aux tout-petits, de leur naissance à leur entrée à l'école, dans la relation avec leurs parents.

Ses propositions se fondent sur l'expérience qu'elle a développée à Nantes, où je la rencontre, dans les locaux de son association. « *Des pâtes au beurre* » sont des espaces solidaires, gratuits, anonymes, sans rendez-vous et collectifs où les familles peuvent venir avec ou sans enfant, quel que soit leur âge, pour réfléchir avec deux professionnels.

Autour de la table de cuisine qui lui sert de bureau, Sophie Marinopoulos pointe les dangers du manque d'attention et d'accompagnement des parents dans l'éveil des tout-petits.

Elle évoque les « *cultures entravantes* » d'une société où tout s'accélère et où les écrans provoquent l'évitement relationnel, dénaturent et altèrent la relation avec les parents et leurs enfants.

Ces comportements nuisent à la qualité du lien parent-enfant et, *in fine*, du lien social.

« Nous avons besoin d'un autre que nous-mêmes. L'humain ne sait pas et ne saura jamais faire seul. Nous avons un défi sanitaire à relever et c'est la culture qui peut nous sauver, la culture des humains, des gens qui parlent. »

L'éveil culturel, compris comme tout ce qui peut nourrir l'enfant à partir des expériences artistiques, permet de lutter contre ces « *cultures entravantes* ». Quand on parle d'éveil, on parle de temps. L'éveil n'est pas la stimulation, ni l'éducation, ni la culture de la performance : « *On n'éduque pas un bébé, on l'éveille.* » L'éveil c'est ce qui nourrit la vie intérieure du tout-petit pour l'équilibrer dans ses relations avec lui-même et les autres : « *Faire d'un enfant le sujet de notre attention lui permet de naître à l'altérité.* »

Cette analyse fait à nouveau écho à celle de la fondation des Apprentis d'Auteuil : « *L'émancipation, c'est découvrir quelle personne on est et comment on interagit avec les autres. Quand on se connaît soi-même, on peut aller à la rencontre de l'autre. On peut inventer d'autres langages. L'éveil du jeune enfant permet aussi l'accompagnement des parents : il crée des moments de confiance et de convivialité.* »

Sophie Marinopoulos préconise de faire de cette bonne santé des relations, qu'elle nomme la « *santé culturelle* », un critère de santé de l'enfant, qui devrait figurer dans son carnet de santé au même titre que toutes les informations relatives à son développement.

A minima, c'est une stratégie nationale d'éveil culturel et artistique qui doit être mise en œuvre dans l'ensemble des structures de la petite enfance comme un pré-requis (crèches, centres de Protection Maternelle et Infantile, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, Aide sociale à l'Enfance...), mais aussi dans tous les lieux qui accueillent de très jeunes enfants avec leurs parents. Ce qui suppose un personnel formé, et auquel on facilite l'accès aux arts et aux œuvres.

Lorsque la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques ne se fait pas au sein du foyer avant l'entrée à l'école maternelle, il est essentiel que la société organise cette « *ouverture au monde et vers l'extérieur, à l'autre, à l'altérité, du tout-petit et de sa famille.* » (fondation des Apprentis d'Auteuil). Il faut avoir une approche globale en associant les parents, les familles ou les éducateurs à cette démarche : elle permet souvent de toucher pour la première fois des adultes qui accompagnent les enfants et favorise la mixité des publics.



2. L'éveil culturel et artistique dès la naissance

L'accès et la participation des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité et de précarité, à la vie culturelle et artistique est un objectif déjà partagé par les ministères de la Culture et des Solidarités.

Dans la continuité du protocole Culture-Enfance signé en 1989, les deux ministères ont récemment réaffirmé l'intérêt d'une politique commune en signant, le 20 mars 2017, un protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Ils se sont ainsi engagés à développer un volet « éveil artistique et culturel » dans la politique ministérielle d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture, à soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et continue des personnels de la petite enfance et des professionnels de la culture, ainsi qu'à soutenir les initiatives exemplaires et innovantes conduites par les acteurs de terrain partout en France.

Par ailleurs, les cent trois caisses d'allocations familiales sont partenaires de nombreux projets culturels et artistiques, souvent destinés à la petite enfance⁸.
« Leur apport est souvent déterminant, la parentalité étant l'un des moyens de proposer aux enfants mais également aux parents des quartiers prioritaires des activités artistiques et culturelles qui sont parfois leur premier contact avec cet univers. »

Si le cadre posé par ce protocole est bon, la dynamique doit aujourd'hui être amplifiée. Il est tout particulièrement urgent d'en finir avec le constat que fait l'association « Scènes d'Enfance » : « *Petits spectateurs, petits spectacles, petits moyens.* » Il n'y a pas d'éveil ou d'éducation artistique et culturelle sans soutien à la création, sans espace de médiation entre les artistes et les familles. Et les œuvres et les spectacles qui sont créés pour le jeune public, « *le public le plus exigeant qui soit* », doivent être reconnus pleinement. Il faut encourager et mieux accompagner la production, la création et la diffusion des œuvres à destination des très jeunes publics, en donnant une meilleure visibilité aux artistes qui y dédient leurs créations.

Une action renouvelée en faveur de l'éveil culturel et artistique exige donc d'agir de manière conjuguée auprès des familles, des professionnels, des artistes.

En développant l'offre d'accueil des tout-petits et de leurs parents dans les institutions culturelles, on constitue la première passerelle vers l'accès aux pratiques culturelles. De nombreuses institutions culturelles s'y emploient déjà, mais cette démarche doit être systématisée et s'inscrire dans les objectifs qui leur sont assignés.

L'effort doit massivement porter sur l'accompagnement de ceux qui entourent les tout-petits, en développant la formation des professionnels de l'enfance et des artistes, de manière à ce qu'ils puissent conjointement les approcher et participer à leur éveil.

⁸ Anne-Marie Le Guével et al., *Evaluation de la politique publique de démocratisation culturelle*, mars 2017.

Comme l'indiquent les acteurs du projet Charlevil' Lecture, il convient de créer un « *écosystème interprofessionnel* » où les professionnels de la petite enfance et les professionnels de la culture peuvent se rencontrer et partager leurs univers.

Pour les premiers, cette formation doit permettre d'éveiller leur propre sensibilité artistique et d'acquérir la légitimité à se faire eux-mêmes « passeurs de culture ». C'est l'ambition du plan de formation des professionnels de la petite enfance mis en œuvre à la faveur du protocole Petite Enfance. Pour les seconds, et tout particulièrement les jeunes artistes qui ne connaissent pas ou peu ces publics composés de tout-petits, des modules spécifiques doivent leur permettre de mieux appréhender leurs besoins et attentes, mais aussi de s'ouvrir à de nouvelles formes de création qui méritent d'acquérir leurs lettres de noblesse et... d'être mieux rémunérés. C'est pourquoi, enfin, il paraît fondamental d'encourager et de mieux accompagner la production, la création et la diffusion des spectacles des jeunes publics, en valorisant et reconnaissant mieux le travail de ceux qui créent à destination de ces publics si exigeants.



3. Au commencement était le livre

Dans cette période de la toute petite enfance, l'acquisition du langage et la progressive maîtrise de la langue sont des enjeux majeurs. C'est pourquoi, bien avant l'entrée à l'école et l'apprentissage de la lecture, le contact avec le livre doit être encouragé par tous moyens. L'enjeu est simple : « *Il faut mettre le livre partout* » comme l'explique Armelle Lequeux, première adjointe au maire de Charleville-Mézières.

L'École des Loisirs, la maison d'édition indépendante de référence pour la littérature jeunesse, œuvre justement à ce rapport familial et intime avec le livre : « *Le livre doit devenir l'ami, le confident, le copain de l'enfant.* »

.....

C'est aussi l'ambition du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil où se pressent chaque année près de deux cent mille enfants, parents, enseignants.

Comme nous le confie Sylvie Vassallo qui a fondé et dirige le Salon depuis 2001 :

« Le livre est le premier art complet que les enfants fréquentent : il ouvre aux arts plastiques, il peut ouvrir à la musique, au cinéma, au théâtre. Il est un temps de la parentalité, un temps de complicité partagée. »

Sur tous les territoires, les fêtes du livre fleurissent, la Nuit de la lecture est devenue un

événement marquant dans l'agenda culturel des collectivités, le « plan bibliothèques » mis en œuvre par le ministère de la Culture à la suite du rapport d'Erik Orsenna assigne de nouveaux objectifs à ces équipements de proximité déjà fortement engagés⁹. Les multiples actions développées dans ce cadre doivent désormais s'enrichir systématiquement d'un volet « petite enfance », répondant aux objectifs d'une politique d'éveil culturel et artistique des tout-petits.

⁹ « 90% des bibliothèques situées dans des communes de plus de 5000 habitants ont un partenariat avec les services de la petite enfance. », Erik Orsenna et Noël Corbin, *Voyage au pays des bibliothèques – Lire aujourd'hui, lire demain*, février 2018.

B. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation, c'est fait pour rendre libre chaque individu, donner les clés de lecture du monde, avoir l'agilité nécessaire demain. Mais aujourd'hui, ce sont des mots-valises qui ne sont plus assez incarnés.

I. L'école, lieu privilégié de la rencontre de tous avec les arts

Depuis plus de quarante ans, l'éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique transversale menée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, qui ont signé en 1983 la première convention fixant les modalités de mise en œuvre de leurs politiques respectives d'éducation artistique et d'action culturelle en milieu scolaire.

Cette politique s'est progressivement construite à la faveur de ce partenariat qui s'étendra progressivement à d'autres ministères (Jeunesse et Sports, Politique de la Ville, Agriculture), puis aux collectivités territoriales, pour répondre à deux principaux enjeux :

- Le projet de démocratisation culturelle telle que définie par Malraux, « *rendre accessibles les œuvres capitales* », en favorisant les conditions de cette rencontre de l'enfant avec les œuvres, le patrimoine, les artistes, qui participeront à la construction de son rapport personnel aux arts et à la culture.
- L'exigence de réduction des inégalités dans l'accès des jeunes aux œuvres et aux pratiques artistiques.

De nombreux dispositifs ont été mis en œuvre pour y contribuer : les « classes à horaires aménagés » en primaire et au collège créées dès 1974, les épreuves cinéma et théâtre au baccalauréat ouvertes en 1985 ou l'opération « Collège au cinéma », étendue ultérieurement aux écoles primaires et aux lycées, lancée en 1991.

Néanmoins, c'est certainement le « plan pour le développement des arts et de la culture à l'Ecole » lancé par Jack Lang et Catherine Tasca en décembre 2000, qui aura marqué une étape majeure du déploiement de l'EAC, en ouvrant la voie à sa généralisation.

Les trois objectifs qu'ils assignent à ce plan guident encore la mise en œuvre de la politique d'EAC aujourd'hui : la transmission des savoirs, la pratique artistique dans des domaines variés, la rencontre avec les œuvres et les artistes. Conçu pour être déployé de la maternelle à l'université, ce plan a été initié à la faveur d'une politique d'aménagement culturel portée par des collectivités territoriales et soutenue par une exigence de formation des enseignants.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 a consacré cette ambition en plaçant l'EAC au cœur des missions de l'Ecole.¹⁰

Jack Lang l'affirmait déjà lors de la conférence de presse présentant le plan « Lang – Tasca » de 2000 : « Il n'y a pas d'autre lieu que l'École pour organiser la rencontre de tous avec l'art. Il n'y a pas d'autre lieu que l'École pour instaurer de manière précoce le contact avec les œuvres. Il n'y a pas, enfin, d'autre lieu que l'École pour réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.



C'est une évidence : si l'École n'assure pas un accès démocratique à l'art, ce sont les logiques sociales qui prévaudront, dans le sens des inégalités, évidemment. (...) La politique que nous entendons mettre en œuvre a pour objectif de ne surtout pas compter sur le hasard pour que les élèves rencontrent, un jour, dans le cadre d'un rapport personnel, l'art et la culture.



¹⁰ « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. (...) Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur. »

Dans un environnement social, économique et technologique très largement transformé au début des années 2010, le Président de la République a réaffirmé et renforcé cette promesse, en fixant l'objectif que 100% des enfants bénéficient d'un parcours d'éducation artistique et culturelle durant leur scolarité d'ici la fin du quinquennat.

2. Se donner les moyens du « 100% EAC »

Malgré les efforts déployés, des difficultés persistent, qui sont autant d'obstacles à l'accomplissement de cet objectif, qui ne saurait se limiter à la généralisation des enseignements artistiques. L'ambition doit bien être de garantir à chaque élève et à chaque cycle, un rendez-vous régulier et continu avec l'art et la culture, dans toute la diversité des formats d'action : transmettre par l'expérience sensible de l'art comme le prônait Malraux, transmettre par la pratique artistique et les activités créatives dans l'esprit de l'éducation populaire, transmettre par les savoirs dispensés en classe.

Comme l'indique Jean-Gabriel Carasso, cité par Marie-Christine Bordeaux¹¹ : « *La démarche est exigeante, difficile, complexe, en recherche permanente. Elle est une quête plus qu'une formule ou une méthode.* »

Les résultats de l'étude¹² conduite en 2019 par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS) fournissent quelques enseignements utiles. Cette étude établit qu'« *au cours de l'année 2017-2018, trois élèves sur quatre ont été touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 82% dans le premier degré et 62% dans les collèges.* »

« *Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment à l'ancienneté moyenne des enseignants.*

¹¹ Marie-Christine Bordeaux, « Les aléas de l'éducation artistique et culturelle, entre démocratisation et généralisation », *Politiques de la culture – Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication*, mis en ligne le 13 octobre 2014.

¹² Ministère de la Culture, « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », *Culture chiffres*, 2019/3 (n° 3), p. 1-16.

En éducation prioritaire, la part d'élèves touchés par les actions ou projets est moindre, respectivement 78 % en école et 55% en collège. »

« Les différences entre établissements sont également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle et à la présence d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle (dont sont dotées plus de deux écoles sur cinq) ou d'un référent EAC (présents dans deux tiers des collèges). »

« Outre les actions et projets d'éducation artistique et culturelle, près de 100% des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (sortie culturelle, rencontre avec un artiste...etc). Dans trois écoles sur quatre et dans plus de neuf collèges sur dix, au moins une activité est réalisée en partenariat avec une structure culturelle. »

« Enfin, au cours de l'année 2017-2018, la chorale est présente dans 56% des écoles et 84% des collèges. »

« Il existe également des disparités dans l'organisation et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges. Ainsi, les écoles insèrent un peu moins fréquemment un volet d'éducation artistique et culturelle dans leur projet d'école que les collèges dans leur projet d'établissement (78% contre 87%). »

Ces résultats mettent en lumière des disparités puissantes entre les établissements, qui révèlent en creux le rôle déterminant du partenariat entre les équipes éducatives et les acteurs culturels d'un territoire. Plus les enseignants et les chefs d'établissement seront investis et donc formés, plus les artistes et les structures culturelles seront associés à leurs projets, plus l'éducation artistique et culturelle s'inscrira de manière pérenne dans le quotidien des élèves.

Force est de constater que cette coopération procède plus souvent du volontarisme à l'échelle d'un établissement ou même d'un enseignant que d'une organisation structurée par l'État à l'échelle d'un territoire, sous ce qui devrait être une impulsion conjointe des rectorats et des directions régionales des affaires culturelles.

Parce qu'elle concerne la quasi-totalité d'une classe d'âge et par son caractère obligatoire, l'école est censée garantir une égalité d'accès aux arts et à la culture.

Toutefois, si les projets proposés dépendent de l'appétence ou de l'expérience personnelle des membres de la communauté éducative, cette égalité d'accès devient toute relative... et finit par relever du hasard. Cette difficulté est d'autant plus prégnante à l'heure où la sensibilisation à l'art et à la culture n'est pas obligatoire dans la formation initiale des enseignants et ne fait plus partie des modules de formation continue qu'il est possible de suivre sur son temps de travail.

Par ailleurs, cette étude ne rend pas compte des profondes divergences en termes de contenus, puisqu'elle range sous le même vocable « EAC » des dispositifs aussi différents que qu'une sortie scolaire d'une demi-journée dans un musée, la présence d'un artiste en résidence dans l'établissement pendant une année scolaire ou le déploiement d'un programme comme « Orchestre à l'École » proposé aux élèves d'une même classe sur le temps scolaire pendant trois années consécutives.

Marie-Christine Bordeaux souligne l'importance de proposer des actions éducatives et des projets culturels initiés à partir de l'offre artistique, culturelle et patrimoniale sur un territoire, et qui reposent sur une collaboration étroite entre les enseignants et les praticiens d'un art ou d'un domaine culturel : *« L'artiste est invité à faire bouger les cadres, à bouleverser la pédagogie ; l'enseignant est invité à exercer autrement son rôle dans les apprentissages culturels des élèves et à s'ouvrir lui-même aux dimensions contemporaines de la création ou de la patrimonialisation ; les élèves sont encouragés à développer une distance critique par rapport à leurs propres pratiques. Le partenariat est fondé sur la différence irréductible des parties en présence. »*

Enfin, la question des moyens est évidemment posée. Si les crédits consacrés à l'EAC ont régulièrement progressé depuis vingt ans (financement des actions, de la formation, des ressources mises à disposition...), leur répartition et leur utilisation doit être questionnée. Tout au long de cette mission, je n'ai pas rencontré un acteur culturel investi dans l'EAC qui n'ait déploré que la réservation d'un bus pour une sortie scolaire relève du parcours du combattant, tant pour des raisons de programmation budgétaire que de ressources.

L'école est et doit rester la pierre angulaire de la politique d'EAC, à la faveur d'un partenariat renforcé, à l'échelle locale, entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. À la lumière de la récente étude du DEPS, deux objectifs peuvent être identifiés : la nécessité de valoriser le travail d'équipe, et de conforter les professeurs et les chefs d'établissement dans leur rôle de porteur de projets culturels ; l'importance de favoriser le développement et la pérennisation des partenariats existants entre écoles, établissements et institutions culturelles.

Cette responsabilité est celle du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle, que les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale co-président. Ils y ont fait participer les autres ministères et les fédérations de collectivités, ainsi que des personnalités qualifiées, afin de veiller à la continuité de cette politique sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation, à la faveur d'un maillage étroit sur l'ensemble des territoires.

Le Haut Conseil est donc aujourd'hui garant de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, définie par l'objectif posé par le président de la République :

« 100 % des enfants touchés par les trois dimensions que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes, l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture, qui doivent s'accomplir tout au long du parcours de l'élève. »

Agir simultanément sur ces trois dimensions permet d'étendre le territoire où les enfants et les jeunes se sentent chez eux et s'autorisent à aller au-delà de ce qui serait prétendument attendu d'eux. La culture est alors le levier grâce auquel on peut refuser d'être assigné à résidence. Ainsi, l'association « C'Possible » part des terrains connus des jeunes qu'ils accompagnent :

« On considère que ce que les jeunes aiment, que ce qu'ils pratiquent a de la valeur et que ceux qu'ils admirent ont des références culturelles. Exprimer une reconnaissance par les jeunes, cela aide à vivre. »

La réussite de ce parcours suppose de rendre les enfants acteurs d'un processus artistique, et comme le dit Laurent Le Bon, directeur du Musée Picasso, « ne plus prendre par la main, mais exprimer son jugement, son regard critique, donner les moyens de sa liberté individuelle ».

C'est la raison pour laquelle les résidences d'artistes au sein des établissements scolaires, mises en œuvre à la faveur de partenariats étroits avec les acteurs culturels du territoire, constituent un objectif majeur. Dans ce type d'expérience, comme l'indique Cathy Bouvard, directrice des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, « on ne demande pas aux enfants d'apprendre mais de partager, devant l'artiste et avec l'artiste. Ils partagent un moment où chacun a sa place, chacun sait pourquoi il est là ». Ainsi, depuis quatre ans, en lien avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, les Ateliers Médicis portent le programme « création en cours », résidence d'artistes plasticiens dans les classes de CM2. Bénéficiant d'un espace dédié dans l'école, ce programme se déroule sur trois à cinq mois, attestant de la nécessité d'inscrire les actions d'EAC dans le temps long.



Les Ateliers Médicis

À Strasbourg, je découvre avec Stéphane Libs, gérant des cinémas Star, le « doudou club », le cinéclub des tout-petits de deux à cinq ans. Une première expérience partagée pour les jeunes enfants qui viennent avec leurs doudous et voient la séance leur être introduite par une marionnette. Un rituel qui crée de la connivence, lutte contre l'intimidation et crée des habitudes de spectateur pour vivre le cinéma en salle, ce qui est et doit rester sa caractéristique.

À Marseille, William Benedetto, directeur du Cinéma Art et Essai l'Alhambra a déployé des trésors d'inventivité et de créativité pour associer tous les publics et notamment les plus jeunes d'entre eux à l'expérience de spectateurs. Le travail commence avec leurs enseignants et parents pour préparer la venue en salle. Sans médiation, rien de possible.

William Benedetto me rappelle les mots de Quentin Tarantino :



Je ne suis pas allé à l'école de cinéma, je suis allé au cinéma.



Ces mots doivent justement pouvoir inspirer et sont le reflet des objectifs des pouvoirs publics en matière d'éducation artistique et culturelle.

De cette volonté de faciliter l'accès au cinéma ont émergé progressivement les dispositifs d'initiation au cinéma « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » portés par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le ministère de la Culture. Ils permettent aux élèves des différents cycles de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections en salle, puis de travailler sur ces œuvres en classe à partir de documents pédagogiques (livrets enseignants, fiches élèves, affiches) réalisés à leur intention. Ces dispositifs ont concerné plus de 1,7 million d'élèves, soit 13,7 % des élèves français pour l'année scolaire 2017-2018.

L'ensemble des séances a généré 4,3 millions d'entrées¹³. Toutefois, ces dispositifs mériteraient d'être étendus à l'ensemble des élèves sur le territoire.

Le dispositif Passeurs d'images déployé prioritairement dans les quartiers dits « politique de la ville » vise à éveiller le regard des jeunes publics par la diffusion d'œuvres cinématographiques et à croiser l'éducation à l'image et l'éducation au cinéma. Il aura permis de toucher plus de 220 000 participants en France en 2018.

Pour en garantir le plein effet sur l'ensemble des territoires, le rôle des médiateurs culturels et leur maillage territorial est essentiel. Le poste de médiateur culturel s'est développé avec la création de soixante-huit postes dont soixante-quatre répartis dans trois régions : Hauts-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine¹⁴. Cette disparité géographique porte préjudice à l'efficacité des dispositifs ayant pourtant fait leurs preuves, qui mériteraient d'être consolidés par le CNC dans ses conventionnements avec les régions.

Pour que chaque élève puisse y trouver un bénéfice personnel, il est essentiel de décroquer les disciplines : sensibiliser les jeunes à toutes les esthétiques, leur proposer tous les répertoires, y compris contemporains, et mettre à leur disposition toutes les ressources, avec les pédagogies adaptées, pour qu'ils puissent s'en saisir et décider par eux-mêmes. C'est en faisant cette expérience diversifiée et collective des « humanités » qu'ils pourront acquérir un socle commun. Comme me l'indique Laurent Le Bon, « *recréer du commun passe par la capacité à partager un vocabulaire commun* ».

Comme le suggère Jean-Noël Tronc, président de la SACEM, il est souhaitable de baliser un parcours obligatoire sur le temps scolaire, qui permette à chaque élève, à la fin du collège, d'avoir été en contact avec toutes les formes d'expression artistique : cinéma, spectacle vivant, patrimoine, livre, arts visuels... Ce « passeport culturel » pourrait être remis solennellement à l'enfant en CMI.

¹³ Rapport d'activité du CNC 2018, page 55 et sq.

¹⁴ AFCAE - Le courrier Art & Essai n°25 | Octobre/Novembre 2016

Enfin, l'émancipation passe par la connaissance partagée, notamment de la culture scientifique, que Marie-Aude Lefevre, vice-présidente d'Art + Université + Culture définit de manière large, allant « *de la diffusion des sciences au dialogue sciences / société et aux sciences participatives où le citoyen est invité à participer à des formes de production de connaissances scientifiques* ». ¹⁵

L'un des moments parlementaires qui m'a le plus marquée depuis mon élection aura été le débat parlementaire autour de l'obligation vaccinale. Pendant des semaines, nous avons lutté face aux théories du complot, au mythe de la soumission aux laboratoires pharmaceutiques (les mêmes qui nous accusent de ne pas les soutenir sur l'homéopathie, quand, là encore, nous faisons le choix de la science) et face à la croyance de ceux qui, de bonne foi, pensaient les vaccins dangereux pour leurs enfants. L'accès à la culture ne peut faire l'impasse sur l'accès à la culture scientifique, sur la prévalence de la science face à la croyance, sur la nécessité de redonner sa juste et nécessaire place aux faits, vérifiés et vérifiables.

C'est le cri d'alarme lancé par le Conseil National de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CNCSTI) :



*On ne peut pas dire que l'on
doit entendre toutes les
opinions face à la science !*



Qui plus est, il existe une surface de recouvrement extrêmement puissante

entre les arts et la science, entre la musique et les mathématiques, dans la méthodologie, la capacité à démontrer : **il est temps de favoriser ces rencontres, ces croisements et de créer des ponts plutôt que des murs.** Comme me l'explique un des membres du CNCSTI, « *la culture scientifique et technique n'a pas vocation à créer des ingénieurs et des chercheurs. Il y a un vrai besoin d'appréhender ces nouveaux enjeux ; c'est un droit pour tous, dans la culture de tous* ».

¹⁵ Contribution écrite de l'association Art + Université + Culture pour la mission.





Quai des Savoirs

À Toulouse, la métropole a fait le choix d'assumer ces croisements vertueux avec une direction générale dédiée et un lieu, le Quai des Savoirs, qui symbolise cette ambition puissante de croisement des savoirs et des publics. Leur Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) est d'ailleurs le seul de France à avoir intégré la culture scientifique.

Atteindre l'objectif « 100% EAC » exige donc de conjuguer l'ensemble de ces enjeux tout au long de la scolarité, en agissant prioritairement sur l'articulation des interventions des différents acteurs, le soutien aux dispositifs de temps long, la diversification des outils pédagogiques, et le développement de la présence des artistes dans les établissements scolaires. L'ensemble de ces actions, qui doit être prioritairement mis en œuvre sur le temps scolaire pour garantir l'égalité d'accès de tous les jeunes à ces dispositifs, doit aussi être pensé pour associer les familles et l'environnement de l'enfant.

À cette fin, il est utile de diffuser les « bonnes pratiques » expérimentées par des acteurs culturels ou des collectivités territoriales particulièrement investis.



3. Des sources d'inspiration à conforter

Les lycées agricoles, placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, ont depuis longtemps intégré des enseignements culturels et artistiques, des résidences d'artistes, de journalistes ou d'architectes. Cela tient à la spécificité d'un modèle où 60% des jeunes sont en internat et 30% sont boursiers. Cette mixité sociale impose, plus qu'ailleurs, la nécessité de créer du commun, du lien. Les lieux sont eux-mêmes atypiques intégrant espaces d'enseignement, exploitation agricole ou boutique... L'enseignement socio-culturel qui y est dispensé permet de positionner le jeune en « mode projet ».

Les besoins spécifiques à l'enseignement agricole mais aussi des besoins émergents pour l'ensemble du système éducatif, ont conforté le développement de l'éducation socio-culturelle. Elle a permis la prise en compte de nouveaux référentiels de formation et tient un rôle fondamental dans l'apprentissage et la citoyenneté. D'une part, elle vise l'activation chez les jeunes des ressources de l'imaginaire et de la créativité, essentiels dans le développement personnel ; d'autre part, elle les invite à s'ouvrir à des univers culturels et symboliques anciens, actuels ou émergents, d'ici ou d'ailleurs, avec leur rapport au monde, leurs valeurs et leurs pratiques. Elle les guide donc dans l'apprentissage des langages tout autant que dans la construction d'une réflexion critique sur la diversité des cultures dans l'espace public.

Ce modèle pourrait utilement inspirer la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les lycées professionnels, dont les élèves sont théoriquement plus éloignés des pratiques culturelles. Ces actions devraient aussi être étroitement liées avec les différentes disciplines des métiers d'art, susceptibles de constituer une orientation professionnelle intéressante après le Bac.

Enfin, toutes les « bonnes pratiques » doivent nourrir l'élaboration des modules « arts et culture » du Service National Universel. Si l'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui un axe prioritaire des activités proposées durant la « phase de cohésion », il paraît essentiel de mobiliser aussi les ressources et les acteurs culturels locaux. L'hébergement, durant quinze jours, dans une autre région que celle où résident les jeunes appelés, doit être l'occasion d'une découverte du patrimoine local, à la faveur d'actions menées avec des professionnels de la culture ou des étudiants des écoles d'art et d'architecture.

Les opérateurs et structures labellisées, engagés de longue date dans l'éducation artistique et culturelle, doivent naturellement être sollicités.

Les actions menées par l'Opéra de Lyon et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) sont riches d'enseignements. Les principes qui guident leurs actions, au sein de leurs établissements ou par leurs interventions en milieu scolaire et par les ressources qu'ils mettent à disposition, peuvent inspirer les projets qui doivent être développés dans la perspective du 100% EAC.

Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon, affirme que pour toucher le plus grand nombre de jeunes, le travail de terrain est le plus important : travailler avec une classe ou sur des petits groupes a beaucoup plus d'impact pour solliciter l'aspect créatif de chacun, le plaisir d'apprendre et de se découvrir soi-même. Ainsi, le programme « Lycéens à l'Opéra », financé par la Région, n'aurait qu'un impact très faible s'il se limitait à mettre trois mille billets à disposition des élèves car il ne s'agit pas juste de venir assister à un spectacle. À Lyon, les enseignants qui ont répondu à l'appel à projet doivent présenter un projet sur l'œuvre proposée et bénéficient d'une journée de formation avec un dossier pédagogique sur l'œuvre. Le jour du spectacle, les élèves et leur enseignant visitent l'Opéra en amont et échangent avec les artistes.

C'est aussi à la faveur d'un travail de terrain, mené avec les centres sociaux, que l'Opéra réserve 30% des places disponibles de la maîtrise aux enfants issus de deux quartiers politique de la ville. Cent dix enfants suivent une classe à horaires aménagés, dont l'Opéra paie la scolarité et la mobilité, ainsi que la location de pianos pour leur domicile.

À l'issue de cette expérience, l'Opéra constate un double impact : les familles sont familiarisées avec l'institution, elles savent qu'elles y sont les bienvenues et les enfants sont devenus des prescripteurs dans leurs quartiers.

La Réunion des Musées Nationaux, elle, a produit des outils pour tous les publics dont la diffusion et l'appropriation méritent d'être encouragées pour rendre l'histoire de l'art accessible à tous les publics. Les enseignants au premier chef, et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, devraient être sensibilisés à l'utilisation de ces outils, qui ont été conçus dans une double exigence : « *Faire du sur mesure, à partir du besoin de l'éducateur* » tout en créant les conditions d'une industrialisation de leur production. Citons les mallettes pédagogiques, les cours thématiques, les MOOCs édités avec Orange, les cours d'histoire de l'art proposés aux classes au Grand Palais ou dans les établissements scolaires, les jeux de société, « Histoire par l'image » ou « Panorama de l'art », les sites Internet dédiés aux enseignants...

Le développement d'initiatives et d'outils similaires par les grands opérateurs nationaux peuvent et doivent essaimer sur tous les territoires.



Pour cela, une meilleure articulation de leurs actions avec les axes prioritaires de l'objectif « 100% EAC » doit être recherchée et encouragée. Ce sont les actions que mènent nombre de collectivités locales engagées.

Nationaux - Grand Palais



© Nicolas Krief

Derrière le Palais des Festivals, Cannes reste l'une des villes les plus inégalitaires de France avec 20% de taux de pauvreté¹⁶. Son maire, David Lisnard, a fait le choix d'irriguer la ville, toute la ville, par les arts et la culture pour lutter contre le déterminisme social et culturel de certains quartiers, classés QPV. Cannes est devenue l'une des dix villes laboratoires de France pour le 100% EAC : ce sont ainsi dix-huit mille enfants qui sont concernés dès leurs six mois, à la faveur d'une approche partenariale. Chaque enfant bénéficie des trois temps de l'EAC : la rencontre, la pratique, la connaissance avec une contractualisation préalable entre le maire, le recteur et chaque chef d'établissement.

¹⁶19,1% de la population de la ville de Cannes vit sous le seuil de pauvreté.

Observatoire des inégalités, « Quel est le taux de pauvreté dans ma commune ? », *Comparateur des taux de pauvreté des villes de plus de 20 000 habitants*, mis en ligne le 13 avril 2018.

Un travail substantiel de prospection fut d'abord réalisé : rencontrer le tissu associatif, les enseignants, les partenaires, les élus, les maisons des jeunes et de la culture, rassembler les informations, donner du potentiel, de la cohérence et du sens à une offre pédagogique en construction.

Les tâches et attributions rattachées à la mission de coordination de l'EAC sont depuis nombreuses : concevoir et mettre en œuvre les projets en lien avec les services municipaux et les partenaires culturels, préparer et coordonner les projets EAC sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, mais également faire le lien avec l'Éducation nationale pour diffuser l'offre culturelle de la ville, suivre les projets sur le terrain, concevoir les éléments de bilans et statistiques, élaborer une communication spécifique, trouver de nouveaux relais, de nouveaux partenaires, les sensibiliser, coordonner l'ensemble des médiateurs. Aujourd'hui, cette offre d'éducation artistique et culturelle produite par la direction de la culture de la Ville se présente sous forme de catalogues d'activités par niveaux scolaires, dans lesquels les enseignants peuvent faire leurs choix en fonction de leur désir et de leur projet de classe et/ou d'établissement.

À la fin de l'année scolaire 2017-2018, après plusieurs années de montée en puissance, notamment grâce au concours des établissements scolaires, du Rectorat de Nice, et de l'État, représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les éléments quantitatifs fournis par la direction de la culture de la Ville de Cannes attestent que 100 % des élèves dans l'élémentaire public ont été concernés par un ou plusieurs projets d'éducation artistique et culturelle. Avec précisément 95 % au collège et 93 % au lycée et sur l'ensemble des établissements privés et publics, tous niveaux confondus, ce sont 96 % des élèves cannois qui ont été inclus dans le dispositif, de la crèche aux classes préparatoires aux grandes écoles.



4. L'évaluation : objectiver pour légitimer

Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ont défini cinq orientations prioritaires : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. La réussite de leur mise en œuvre ne se mesurera pas au seul nombre d'élèves touchés ou de projets dont ils auront pu bénéficier.

C'est une démarche holistique au bénéfice de l'enfant, mais aussi de leurs familles, qu'il faut évaluer sur un temps long : quel est l'impact de l'EAC sur l'enfant – son développement, ses résultats scolaires, sa confiance en soi... –, les adultes qui l'entourent, son environnement ?

Les outils d'évaluation de deux dispositifs visant à faire découvrir aux jeunes la pratique instrumentale, Orchestre à l'École et Démon (porté par la Philharmonie de Paris), peuvent utilement inspirer ceux qui devront être élaborés pour mesurer cet impact.

« Le dispositif Orchestre à l'École vise à l'épanouissement personnel et collectif des enfants. Son impact est triple :



Culturel : Le dispositif permet aux jeunes de découvrir et au-delà, d'enrichir leurs expériences musicales et culturelles. Un bénéfice dont profitent également leurs familles, parfois éloignées de l'offre culturelle en particulier dans les quartiers défavorisés et les zones rurales.



Educatif : Le dispositif participe à la lutte contre l'échec scolaire. Les élèves apprennent non seulement à jouer d'un instrument, mais aussi à se concentrer, à faire preuve de rigueur et de discipline, tout en se faisant plaisir. Les orchestres favorisent donc une meilleure intégration des jeunes dans le milieu scolaire, en valorisant leurs aptitudes et leurs efforts. La musique leur redonne confiance et fierté par le travail qu'ils accomplissent ensemble au sein de l'orchestre.



Citoyen : Le dispositif est un outil d'inclusion sociale. L'expérience modifie en profondeur la relation des jeunes entre eux, ainsi que celles entre les élèves et leurs enseignants. La pratique collective de la musique incite les jeunes à une plus grande participation à la vie de groupe et encourage les valeurs de partage, de respect mutuel et de solidarité (...), en amenant tous les enfants d'une classe à collaborer et s'entraider. »¹⁷

La Philharmonie de Paris a récemment conduit deux enquêtes : une enquête sociologique sur les trajectoires des trois cent quatre-vingts enfants ayant bénéficié du dispositif en 2012 et une évaluation neuroscientifique de l'impact du dispositif Démon dans deux écoles marseillaises.

¹⁷ Brochure Orchestre à l'école, *Au sein de l'orchestre la musique va changer leur vie !*, page 4.

L'enquête sociologique a évalué les traces de l'expérience peu commune de la pratique d'un instrument de musique et d'une participation à un orchestre philharmonique. *« Sept ans après cette expérience, ces jeunes vivent un moment charnière avec l'entrée dans la vie adulte et les injonctions à l'autonomie qui la caractérise : fin de l'enseignement secondaire, études, travail, chacun porte déjà en soi les marques de sa trajectoire, ouvrant et fermant les possibles. »* L'enquête conclut que *« la force du dispositif relève indubitablement de la diversité des attaches institutionnelles qui l'enserme, notamment ses liens avec les familles, l'institution scolaire, les conservatoires et les centres socioculturels, associations de quartier, etc (...) Des années après leur participation, Démos conserve une place dans la vie des jeunes. »*

Les résultats de l'évaluation neuroscientifique montrent, eux, que l'apprentissage musical améliore les capacités attentionnelles des enfants et qu'il a un effet positif sur l'intelligence générale et sur la précision de la lecture. *« Nous pouvons donc conclure que l'apprentissage de la musique grâce au programme Démos a un impact positif sur le développement cognitif d'enfants issus de milieux modestes ».*

Nécessairement partiels, ces travaux fournissent des pistes intéressantes pour identifier tous les « indicateurs d'épanouissement artistique et culturel » qui doivent permettre d'évaluer l'impact de l'EAC dans la vie des jeunes bénéficiaires et sa capacité à ouvrir le champ des possibles pour chacun d'eux. Établir de manière exhaustive ces critères d'évaluation à 360 degrés, en complément d'indicateurs quantitatifs, pourrait être l'une des futures missions de l'Institut National Supérieur de l'EAC, à la faveur des activités de recherche qu'il conduira.

Aucun enfant ne doit être privé de l'éducation au sensible, de la possibilité de ressentir l'émotion que provoque la rencontre avec les arts, les artistes et la culture. Cette expérience est décisive pour forger son regard sur les autres et le monde : elle nourrit la relation à l'autre et l'estime de soi, enrichit l'imaginaire, stimule le goût de la connaissance, permet d'exercer son esprit critique.

Permettre à chaque petit d'accomplir un parcours culturel, qui contribuera à en faire un citoyen éclairé et autonome, impose d'agir dès la naissance. C'est une véritable politique de santé culturelle et d'éveil culturel et artistique qu'il faut mettre en place, en visant trois objectifs prioritaires.

Tout d'abord, sensibiliser les parents et les familles. Ils doivent devenir pleinement conscients de l'intérêt d'une telle démarche pour le bien-être de leur enfant et être pleinement associés à sa mise en œuvre. Ensuite, permettre aux professionnels de la petite enfance de s'emparer de cet enjeu en y étant formés, à la faveur d'une collaboration étroite avec les professionnels de la culture. Enfin, soutenir et reconnaître la création destinée au très jeune public, en lui donnant davantage de moyens mais aussi de visibilité. Une attention particulière doit être portée à lecture. Avant même la scolarisation, il est essentiel de mettre les tout-petits au contact des livres et de les initier au plaisir de lire – dans un livre –, car cette pratique culturelle conditionne souvent toutes les autres.

Cette dynamique doit naturellement s'amplifier pendant la scolarité. Les arts et la culture doivent entrer massivement à l'école, sur le temps scolaire et dans les établissements, comme ce fut le cas pour le calcul et la lecture il y a un siècle. L'épanouissement personnel des élèves n'est pas seul en jeu. L'éducation artistique et culturelle est aussi un formidable vecteur d'égalité parce qu'elle participe activement à la réussite scolaire, en ouvrant à l'élève de nouveaux horizons, et permet d'appréhender l'élève dans toutes ses composantes, en élargissant le champ des compétences et connaissances observées et transmises.

Permettre à 100% des élèves d'en bénéficier d'ici la fin du quinquennat impose de créer les conditions d'une coopération efficace entre tous les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire : équipes éducatives, professionnels de la culture, collectivités territoriales. La réussite de cette coopération impose un effort conséquent en matière budgétaire et de formation, des enseignants comme des artistes. Ces derniers doivent avoir une place centrale dans les dispositifs, notamment par le biais des résidences en établissements scolaires. Bien davantage qu'aujourd'hui, ils devront être aussi pleinement associés à l'évaluation des actions d'éducation artistique et culturelle, qu'il conviendra de conduire sur un temps long, pour permettre un véritable impact.

Proposition n°1

Pour rendre les parents acteurs de la santé culturelle, intégrer cette notion dans les carnets de santé, assortie de recommandations et conseils en matière d'éveil culturel et artistique.

Proposition n°2

Pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux arts et à la culture, étendre aux professionnels de la petite enfance le Pass Éducation destiné aux enseignants, qui permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de cent soixante musées et monuments nationaux.

Proposition n°3

Pour soutenir la production, la création et la diffusion des œuvres à destination des très jeunes publics, donner des objectifs chiffrés de soutien à la production de spectacles jeune public dans les structures du spectacle vivant.

Proposition n°4

Pour faire entrer le livre dans toutes les familles de France, intégrer à la stratégie de lutte contre la pauvreté le dispositif « Premières Pages » existant seulement dans certains départements, qui offre à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture.

Proposition n°5

Pour promouvoir le contact du livre dans les services publics fréquentés par les familles avec de jeunes enfants, déployer des « malles à lire » dans tous les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, PMI, établissements médico-sociaux) en partenariat avec les bibliothèques.



Proposition n°6

Pour garantir la généralisation de l'EAC, inscrire dans les programmes scolaires du premier degré (maternelle et élémentaire) un temps d'éducation artistique et culturelle, dont une des premières portes d'entrée peut être le patrimoine de proximité.

Proposition n°7

Pour promouvoir la maîtrise de l'expression orale et valoriser la langue française, ajouter « dire » aux quatre savoirs fondamentaux de l'école (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Proposition n°8


Pour garantir l'accomplissement d'un parcours artistique et culturel sur le temps scolaire durant toute la scolarité, remettre à tous les élèves de CMI un « passeport culturel » recensant les fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle et les types de projets dont ils devront bénéficier.

Proposition n°9

Pour mobiliser les équipes pédagogiques autour de projets culturels d'établissement, rendre obligatoire la nomination d'un référent EAC dans chaque établissement scolaire (de la maternelle au lycée), avec une lettre de mission.

Proposition n°10

Pour encourager la présence de créateurs au sein des établissements scolaires, faire parrainer chaque collège par un artiste ou un architecte du département et chaque lycée par un auteur (écrivain, essayiste, illustrateur...) ; organiser au moins une rencontre annuelle avec le parrain / la marraine.



Proposition n° 11

Pour mesurer l'impact de l'EAC dans toutes les dimensions de la vie de l'enfant, confier au futur INSEAC la mission de suivre une cohorte d'enfants sur un temps long (dix à quinze ans), en lien avec les départements des études, de l'évaluation, des statistiques et de la prospective des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Proposition n° 12

Pour diversifier les critères d'évaluation de l'impact de l'EAC, associer les artistes à l'évaluation des élèves et des dispositifs.

Proposition n° 13

Pour promouvoir une approche pluridisciplinaire de l'EAC, faire évoluer la composition du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) en intégrant des artistes, des représentants d'associations et de fédérations d'éducation populaire.

Proposition n° 14

Pour inciter les collectivités territoriales à s'engager dans l'objectif 100% EAC, intégrer les actions en lien avec l'éducation artistique et culturelle aux critères de sélection des capitales françaises de la culture.

Proposition n° 15

Pour développer l'éducation artistique et culturelle dans le Service National Universel, mobiliser les étudiants des écoles d'art et d'architecture, notamment pour accompagner les activités liées à la découverte du patrimoine.





© Bartosch Salmanski

Espace Django – Strasbourg

Associer &

Partager :

le libre

exercice de

ses droits

humains

L'

ensemble des actions proposées par les parcours d'éveil et d'éducation artistique et culturelle, de la naissance à la majorité, doit conduire à développer l'esprit critique, le discernement, la sensibilité. Ainsi armé, le nouveau citoyen est en capacité de faire ses propres choix et arbitrages, de manière libre et autonome, à sa majorité. Cette autonomie concerne aussi ses choix culturels d'adulte, tant dans sa pratique des arts que dans ses sorties et habitudes culturelles ; elle est sanctionnée par la remise du Pass Culture.

Le Pass Culture est le pari d'un effet rebond, d'un tremplin vers des pratiques artistiques et culturelles autonomes. Il ne peut exister sans un parcours d'éducation artistique et culturelle préalable. Le Pass doit permettre de développer la curiosité, le désir de culture mais celui-ci ne peut advenir sans une médiation qui doit donc être celle réalisée au travers de l'EAC. Souvent, on ne propose que ce que l'on pense qui peut plaire, mais il faut aussi pouvoir être surpris, tenté par ce que l'on ne connaît pas, afin de ne pas assigner à résidence certains publics. Il faut faire confiance aux citoyens et les placer en situation de participation.

A. AU-DELÀ DE LA DÉMOCRATISATION, LA PARTICIPATION

I. Un « GPS culturel » pour faciliter la participation des publics

Au 15 janvier 2020, près d'un an après le lancement de l'expérimentation de cet outil dans quatorze départements, un peu plus de quarante-huit mille jeunes avaient activé leur Pass Culture, sur un total de cent trente-cinq mille potentiellement concernés. Si cette expérimentation doit être menée à une plus large échelle pour évaluer l'impact et l'efficacité du dispositif, il serait souhaitable de réfléchir, dès à présent, à trois pistes d'évolution : la diversification des usages de cette application géolocalisée, sa mise à disposition pour tous et l'extension de sa durée d'utilisation.

Aujourd'hui, les jeunes qui bénéficient de l'expérimentation disposent d'un crédit de cinq cents euros à utiliser en un an. Le niveau de réservations observé après les premiers mois d'utilisation montre que la grande majorité d'entre eux ne dépensera pas le montant total dont il dispose au bout d'un an. C'est parfaitement logique : le dispositif est encore dans une phase expérimentale, les jeunes ne sont pas familiarisés avec l'outil – encore trop peu connu – et le fonctionnement de l'application doit être amélioré, tant pour les structures proposant des offres culturelles que pour ses utilisateurs. Il serait donc souhaitable de leur permettre de prolonger cette expérience d'une année et de porter à deux ans la durée d'utilisation du Pass Culture.

Les potentialités offertes par cet outil doivent aussi être mieux exploitées. La possibilité d'avoir accès, via une application, à l'ensemble des offres culturelles présentes autour de soi ne devrait pas être limitée aux jeunes de dix-huit à dix-neuf ans. Chaque citoyen devrait pouvoir la télécharger et l'utiliser comme un « GPS culturel », selon l'expression de Françoise Nyssen, ancienne ministre de la Culture. Le Pass doit devenir un objet du quotidien qui permet de se repérer, de choisir, de se voir proposer des offres, tant payantes que gratuites dans toutes les esthétiques et sur tous les territoires, pour tous les âges. Des fonctionnalités spécifiques à cet usage universel devraient être déployées, notamment pour permettre la réservation de billets ou l'achat de biens culturels.

Les enseignants, et la communauté éducative dans son ensemble, doivent en être les prescripteurs auprès des jeunes avant qu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans. Pour cela, ils doivent aussi en devenir des usagers réguliers, avec des offres gratuites qui leur seraient spécifiquement réservées. L'objectif est double : leur permettre de nourrir leur parcours personnel de spectateur et les accompagner dans le rôle de « passeurs de culture » auprès des jeunes.

C'est en répondant à ces différents objectifs que le Pass Culture pourra cesser d'être perçu comme un simple outil de consommation culturelle et s'imposer comme l'un des nouveaux leviers de l'accomplissement d'un parcours culturel autonome tout au long de la vie.

2. Les droits culturels, pierre angulaire de l'action de la puissance publique

L'histoire du ministère de la Culture, depuis soixante ans, est celle d'une mission qui constitue à la fois son principe fondateur et sa raison d'être : garantir à chaque citoyen l'accès à une culture universelle conçue comme un bien public. André Malraux la résumait en ces termes : *« il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont droit puissent l'obtenir. »*¹⁸

Cette volonté de mettre l'excellence artistique à la portée de tous et partout s'est incarnée dans une politique de « démocratisation culturelle » visant à élargir et diversifier les publics, grâce à des leviers qui ont successivement pris les noms d'action, développement ou médiation culturels. Il est clair que les acteurs culturels font au quotidien la démonstration de leur capacité à se renouveler et à aller vers les publics, tous les publics. Malgré la progression de la fréquentation des lieux culturels, notamment entre les années 1970 et 1990, force est de constater que la diversité des publics reste parfois trop faible quant aux pratiques et à la fréquentation de lieux culturels. Plus qu'un échec de la démocratisation culturelle, ce constat est bien davantage celui d'une permanence de « l'intimidation » de celles et ceux qui n'ont pas ou pensent ne pas avoir les codes du monde culturel¹⁹.

¹⁸ André Malraux, Présentation du budget des affaires culturelles devant l'Assemblée nationale, 27 octobre 1966.

¹⁹ « Les cadres supérieur.e.s étaient en 2012, 69 % à avoir visité un musée au moins une fois dans l'année, contre 20 % des ouvrier.ère.s ; 80 % des premier.ère.s avaient lu au moins un livre contre 31 % des second.e.s, soit 2,5 fois plus. », *Vers la démocratie culturelle*, avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par Marie-Claire Martel, rapporteure.

En 2008, les cadres supérieurs restaient ainsi 5,5 fois plus nombreux que les ouvriers non qualifiés à se rendre au théâtre.²⁰ Un ancien haut fonctionnaire nous disait : « *On ne doit pas laisser les gens à leur timidité. Les institutions nationales sont dédiées à la Nation depuis la Révolution Française, elles doivent être des lieux de la multitude pour les Français.* »

L'enjeu est aujourd'hui de redéfinir les conditions de participation à la vie culturelle, en ayant à l'esprit ce que nous confiait Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon :

« C'est l'étonnement provoqué par l'Opéra de Lyon : tout le monde est éligible à cette institution. L'action culturelle ne doit pas être périphérique à la culture. Ce n'est pas un supplément d'âme mais la mission qui doit être au cœur de l'institution. »

Dans une société de moins en moins homogène, en proie à de multiples fractures, les théâtres, les scènes dans et hors les murs, les cinémas sont des lieux qui permettent aux personnes de générations et de cultures différentes de se rencontrer. Ces lieux ne pourront être considérés par tous comme étant « les leurs », si l'on ne reconnaît préalablement à chacun la capacité d'avoir une culture propre, d'avoir accès à la culture et à s'en nourrir. Comme le soulignait Mathieu Ferey, directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon : « *Il n'y a pas de gens sans culture et tout le monde est porteur d'un appétit culturel* ».

²⁰ Sylvie Pflieger, « Essai de mesure des effets multiplicateurs des déterminants sociaux des pratiques culturelles », in Centre d'histoire de Sciences Po, *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine*, Paris, 2012-2014.

C'est la raison pour laquelle les droits culturels doivent être la pierre angulaire des politiques culturelles aujourd'hui. S'ils sont inscrits depuis peu dans la loi, alors qu'ils étaient déjà en germe dans le préambule de la Constitution de 1946, ils doivent trouver une traduction concrète et se concrétiser dans une réorientation puissante des politiques publiques.

Les droits culturels font partie des droits fondamentaux, même s'ils sont sans doute les seuls dont la grande majorité des citoyens ne revendiquent pas l'exercice...

Stéphane Gil, directeur délégué du Théâtre de la Cité à Toulouse souligne que pourtant :

« Les droits culturels sont comme les droits de l'homme : ça n'est pas parce qu'on les instaure que cela existe. Il faut reconnaître que 100% des Français ont une pratique culturelle : on danse, on chante, on lit, on est confrontés au beau et aux œuvres. »



La confédération nationale des Foyers ruraux en donne certainement la définition la

plus éclairante : « Intégrés dans la déclaration universelle des droits de l'homme dès 1948, ils visent à protéger la diversité culturelle en permettant à chacun d'accéder, de pratiquer, de s'informer, et de contribuer aux références culturelles de son choix. Ils affirment également la nécessaire participation citoyenne et placent les habitants au cœur de la décision politique. Chacun peut ainsi agir en tant que porteur et transmetteur de savoirs et de culture à tout moment de sa vie.

En résumé, les droits culturels ont pour seule ambition de mieux faire humanité ensemble sans s'enfermer dans des identités figées, étriquées ou non choisies. Cette nécessaire mise en dialogue reconnaît les valeurs et la dignité de tous. »

Sur cette base, c'est bien dans la reconnaissance des aptitudes et connaissances de chacun, de son histoire, de ses ressources culturelles et de ses pratiques artistiques, que peuvent se construire les expériences artistiques au potentiel émancipateur. Tenir compte de l'autre, dans une relation d'égal à égal et sans jugement de valeur, s'impose comme le préalable à toute pratique visant à créer du commun.

Comme nous le disait Céline Abisoror, secrétaire générale Cultures du Cœur :

 *La participation n'est jamais passive même quand on est au spectacle : être dans une salle, partager avec d'autres. Il se passe toujours quelque chose dans la confrontation à l'œuvre.* 

Le spectacle « Les Sonnets » d'après Shakespeare, créé par Jean Bellorini, directeur du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, et Thierry Thieû Niang, est une magnifique illustration des droits culturels en acte. Monté il y a deux ans avec des adolescents participant aux ateliers organisés par le Centre Dramatique National, le spectacle est né de cette reconnaissance des capacités de chacun à nourrir l'œuvre collective : pour les jeunes, la capacité à comprendre un auteur classique, s'autoriser à jouer, vaincre ses complexes ou ses peurs, proposer, inventer ; pour les créateurs, la capacité à accueillir ces propositions comme un enrichissement et à valoriser les personnalités de ces jeunes gens. Le soir de la dernière, en novembre, tous les parents, familles et amis de ces adolescents, certainement peu familiers du CDN, s'y sont pressés avec fierté. Tous n'ont pas pu entrer, faute de place...

Cet exemple fait joliment écho à la manière dont Dominique Hervieu évoquait sa mission de directrice de la Maison de la Danse et de la Biennale de la Danse de Lyon : « *C'est l'apprentissage de l'altérité avec du vocabulaire sensible. C'est comme cela qu'on commence à créer un récit commun. »*

Le patrimoine contribue, lui aussi, à la création du commun ; il permet de rassembler au travers de ce qui est visible par et pour chacun d'entre nous. Philippe Belaval, président du Centre des Monuments Nationaux plaide pour un changement de regard : « *le patrimoine n'est pas qu'une nostalgie : c'est un investissement d'utilité collective qui consolide le lien entre les citoyens et la nation et rend plus acceptable l'investissement budgétaire.* »

Cette conviction est aujourd'hui très largement partagée par les acteurs culturels, quels que soient les territoires, les disciplines ou les équipements culturels dont ils ont la responsabilité. On pourrait citer des centaines d'exemples d'équipes artistiques qui fondent leur travail sur la conviction que l'art peut et doit être une ouverture, un engagement à la participation et une rencontre.



3. Créer les conditions de la rencontre pour susciter la participation

Créer les conditions de cette rencontre est ainsi au cœur du projet porté par Francesca Poloniato-Maugein, directrice de la scène nationale Le Zef, dans les quartiers Nord de Marseille. Avec ses équipes, et les artistes associés, elle revendique un « *engagement sociétal par le biais de leur création* », dans une logique de projets partagés et de co-construction avec les habitants.

Sa démarche incite à s'interroger sur le vocabulaire couramment employé dans le monde culturel où, plus qu'ailleurs, les mots doivent avoir leur juste sens... La politique de démocratisation culturelle a toujours poursuivi une double ambition : réduire les inégalités sociales, matérielles, géographiques d'accès à la culture, pour élargir le cercle des « publics », et encourager la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle, pour promouvoir la diversification des « publics ». Les citoyens qui ne fréquentent pas les théâtres ou les musées sont désignés comme des « publics éloignés » de la culture, « exclus » parfois en raison de leurs revenus, de leur milieu social, de leurs origines, ou encore « empêchés » du fait de leur âge ou de leur handicap.

Si l'horizon des politiques culturelles est de lutter contre toutes les formes d'assignation à résidence, il n'est pas concevable que l'on continue d'enfermer les citoyens dans des catégories de publics. L'équipe des Concerts de Poche entend rapprocher les générations et les citoyens, d'où qu'ils viennent, par des émotions musicales partagées. Elle revendique de ne pas proposer une programmation à des publics, mais bien plutôt d'« *aller vers les gens pour les transformer en publics* ». Francesca Poloniato-Maugein, elle, évoque la « *rencontre avec la culture* » plutôt que l'accès à la culture, terme qui présuppose qu'elle serait par nature fermée. « *Parler de création, c'est parler de réciprocité* » nous précise-t-elle, en ajoutant que les maisons des artistes en résidence sont des « *lieux d'hospitalité* ».

C'est la raison pour laquelle il serait désormais souhaitable de ne plus évoquer les actions à destination de « publics éloignés ou empêchés », dans une logique de consommation culturelle, mais plutôt les politiques qui permettent aux citoyens de devenir des publics en étant associés à des projets singuliers, sur des territoires singuliers, avec des artistes singuliers, qui autorisent chacun à participer à la vie culturelle. Comme le soulignait Cathy Bouvard, directrice des Ateliers Médecis ; « *le partage, cela évacue le risque de l'intimidation et cela revalorise le rôle de l'artiste ; cela crée une logique de confiance* ».

B. LA CULTURE EST POUR TOUS

Cette évolution sémantique doit aussi se traduire par une évolution des politiques visant à lever les obstacles qui éloignent durablement certaines catégories de population des pratiques et lieux culturels. Il convient précisément de ne plus les envisager par catégorie, mais de penser l'universalité de l'offre et la diversité des expériences artistiques et culturelles au potentiel émancipateur dans une logique de parcours tout au long de la vie, quels que soient sa situation ou son lieu de résidence.

L'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap (mise aux normes des équipements, dispositifs de médiation adaptés...) a d'ailleurs été largement améliorée sans pour autant placer à part ces publics.

Depuis vingt ans, la culture est aussi entrée dans les hôpitaux grâce à la convention entre les ministères de la Culture et de la Santé. Le protocole avec le ministère de la Justice pour la mise en œuvre de projets culturels destinés aux détenus et aux personnes placées sous main de justice date, lui, de 1986. Et depuis 2004, la mission « Vivre ensemble » du ministère de la Culture œuvre à lutter contre les discriminations dans le domaine de la culture, en lien avec les professionnels du champ social.

Louis Gallois me faisait remarquer que la culture n'a pas tout de suite été dans le logiciel des associations de lutte contre l'exclusion, en raison d'autres urgences, immédiatement perceptibles : le logement, l'emploi, la scolarisation, la santé, l'alimentation... « *Mais une véritable prise de conscience se fait jour : le non-accès à la culture est une privation qui introduit une barrière pour la sortie de l'exclusion. L'accès à la culture est un levier puissant de l'émancipation : l'estime de soi, la connaissance du monde, l'élargissement du champ de vision sont alors rendus possibles.* »

Ainsi, depuis une dizaine d'années, le ministère de la Culture affirme l'importance du rôle de la culture dans la cohésion sociale et celui que peuvent tenir les associations de solidarité dans le domaine culturel²¹. Les notions d'urgence et de solidarité culturelles sont parfaitement prises en compte. Ces politiques portent leurs fruits, comme en atteste l'analyse qu'Anne-Marie Le Guével a faite du questionnaire adressé à onze structures culturelles, à la faveur de la mission qu'elle a conduite sur la politique de démocratisation culturelle²².

²¹ À l'instar des fédérations d'éducation populaire, des conventions pluriannuelles d'objectifs sont signées avec dix associations de solidarité : ATD Quart monde, la Cimade, Emmaüs-Solidarité, la FAS (Fédération des acteurs de la Solidarité - ex Fnars), la Fnasat (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage) la JOC (jeunesse ouvrière chrétienne), le Secours catholique, le Secours populaire. Depuis 2016, la Fondation des Apprentis d'Auteuil et Cultures du cœur bénéficient également de conventions pluriannuelles d'objectifs.

²² Anne-Marie Le Guével et al., *Evaluation de la politique publique de démocratisation culturelle*, mars 2017.

Sur ce panel, seulement 10 % des structures pratiquent une politique des publics s'appuyant uniquement sur une politique tarifaire, ne font pas ou peu d'éducation artistique et culturelle ni d'actions vers des publics cibles (villes, prisons, santé), ni vers les territoires prioritaires ; la moitié propose des actions traditionnelles : politique tarifaire adaptée, actions d'EAC, quelques actions vers les publics dits « empêchés » ; un quart y ajoutent des actions innovantes et cherchent à toucher de nouveaux publics (croisement de publics avec d'autres disciplines, actions hors les murs, partenariats) mais pas de manière systématique ni par une communication particulièrement renouvelée ; 15 % sont véritablement tournées de manière innovante vers les enjeux de diversification de leurs publics et de leurs actions, inscrits au sein de leur stratégie comme une priorité portée au même degré d'exigence que la qualité artistique et culturelle.

Effet de ces politiques, la part des publics dits « prioritaires » dans les institutions augmente de 6,4 points quand la fréquentation globale des établissements publics ayant répondu à ce volet du questionnaire ne progresse que de 2,5 %. Les résultats de cet effort sont particulièrement notables dans les secteurs du handicap et de la santé.

Ce cadre apparaît donc comme un puissant levier, qui doit être conforté et renforcé. Néanmoins, amplifier cette dynamique doit conduire à faire évoluer cette logique de silos. À la manière d'une révolution copernicienne, il ne s'agit plus de partir des difficultés ou des fragilités - réelles ou supposées - des citoyens, qui les enferment dans des catégories, mais de se fonder sur ce que les arts et la culture peuvent leur apporter, sur la manière dont ils peuvent être un levier d'émancipation pour chaque individu dans sa singularité.



I. La culture doit réparer

L'accès à la culture et à la citoyenneté est un facteur puissant de bien-être et de santé. Chacun a besoin de pratiquer des activités et des loisirs qui favorisent son épanouissement et pour son équilibre, tant physique, que relationnel ou psychologique. C'est aussi une manière d'accéder à des informations sur le monde qui nous entoure et d'être en interaction avec ses pairs sur tous les sujets de société.

L'accès à la culture et la pratique d'une activité artistique sont, pour les personnes en situation de handicap, un vecteur essentiel d'émancipation et d'autonomie. Comme le disait la secrétaire générale de l'association Electroni-K à Rennes : « *Le plaisir crée du désir d'exister et du pouvoir d'agir.* » Les pratiques artistiques et culturelles encouragent l'émancipation d'un handicap perçu comme une contrainte et la remise en cause des préjugés, généralement présents y compris parmi l'entourage, sur la prétendue incapacité de la personne handicapée. Elles développent l'autonomie dans l'expression et l'autonomie procurée par une activité qui constitue une stimulation intellectuelle et transforme l'appréhension du quotidien. Elles facilitent l'expression de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, en leur donnant les moyens d'en maîtriser les codes et les valeurs. Elles permettent d'effacer le handicap pour ne plus voir que le citoyen. Carine Radian, animatrice de la commission culture et citoyenneté du Conseil national consultatif des personnes handicapées, l'affirme avec force : « *La pratique culturelle doit être inclusive et donc elle doit être partagée (...) il faut sensibiliser les professionnels de la culture aux interactions et les relations interpersonnelles avec les personnes handicapées.* »

Au « Foyer de Vie » que je visite à Mériel, dans le Val d'Oise, les thérapies d'expression culturelle sont le levier le plus beau et puissant pour que chaque résident se révèle à soi-même et aux autres :



le gymnase devient un théâtre où chacun livre ses émotions et accepte de se dévoiler progressivement ; quant à la salle d'arts plastiques, animée par une plasticienne, c'est une effervescence de couleurs, de peintures, de craies, de pinceaux et de crayons pour dessiner son autoportrait. Pour ces résidents accueillis à partir de l'âge de vingt ans et dont certains peuvent passer toute leur vie au Foyer, l'art est une libération et une source de reconnaissance. Elle est aussi une fierté pour les familles qui découvrent les œuvres de leurs enfants, frères ou sœurs, exposées régulièrement et achetées par des passionnés.



La pratique artistique et culturelle est un moyen pour les personnes en situation de handicap de tisser du lien social, de s'intégrer, d'être reconnues à leur pleine place de citoyen dans la société, bref de créer un lien social et de contribuer à la cohésion sociale, au vivre ensemble. Elle leur permet de révéler aux yeux du monde « leur pleine humanité, leur capacité d'émouvoir et de provoquer des réactions ». Leur garantir cet accès, c'est manifester l'acceptation de leur identité et la reconnaissance de leurs capacités et de leur place au sein de la société.



À Roubaix, la Compagnie l'Oiseau-Mouche est composée de vingt-trois comédiens professionnels qui sont tous des personnes en situation de handicap mental. Ce projet unique en France, porté par une troupe permanente, démontre la capacité à créer, innover et inventer de nouvelles relations au travers de l'esthétique du théâtre de gestes.



Anne-Marie Sandrini, ancienne danseuse de l'Opéra, a fondé l'association « danse et communication » pour donner l'opportunité aux enfants sourds et malentendants d'accéder à la danse, en étant intégrés aux cours classiques. Elle m'explique : « Quand on apprend la danse, on apprend avec les mains. C'est une codification internationale, un langage universel. J'ai voulu apprendre ce langage aux enfants sourds. Le langage des signes est facile pour moi puisque je m'exprime déjà avec les mains. »

Elle regrette que les professeurs ne soient pas formés au handicap et en aient « peur », et déplore que les référents handicap dans les conservatoires ne soient pas des danseurs.

Cette grande dame nous donne à réfléchir sur les moyens que la société se donne pour transmettre, en évoquant sa double vocation de danseuse – « être le trait d'union entre la terre et le cosmos : le sommet du crâne dans le cosmos et les pieds dans la terre » et de professeure – « c'est une mission, ça n'est pas un métier. Pour que chaque citoyen s'élève et gravisse des marches. »

Cette ambition peut aussi être portée à l'hôpital, non sans difficulté. Le cadre réglementaire actuel de la culture et de la santé a été particulièrement renforcé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui prévoit un volet social dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. En relation avec les DRAC et les collectivités territoriales, les agences régionales de santé coordonnent ces politiques culturelles. La convention « Culture et Santé » du 6 mai 2010 confirme la politique de culture en établissement public de santé, étendue aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Le programme « Culture et Santé » n'est toutefois fondé que sur le volontariat, qui prend la forme d'un appel à projet annuel visant à soutenir des projets culturels en établissements.

Comme l'indiquent les auteurs de « Culture à l'hôpital, culture de l'hôpital »²³, « convoquer l'art à l'hôpital n'est pas chose facile car l'hôpital n'a pas par essence vocation à l'accueillir (...). Trop souvent, culture et hôpital sont envisagés de manière parcellaire, voire antinomique, ce qui empêche toute vision globale. Créer une véritable politique culturelle hospitalière suppose de réconcilier l'art, le patrimoine et les cultures professionnelles. »

Pourtant, aux portes d'Angoulême, le centre hospitalier de La Rochefoucauld a su développer l'approche la plus agile et innovante afin de donner accès aux arts à tous les publics. En construisant un aller-retour entre le lieu culturel et le centre, ce sont des nouveaux espaces de relations qui ont été créés : entre les résidents, le personnel soignant et non soignant, les artistes. Les regards réciproques se sont trouvés durablement modifiés et les rapports interpersonnels bouleversés. C'est une relation d'égalité qui s'est alors instaurée permettant à chacun d'avoir sa juste place : il n'y a plus de résidents ou de personnels mais des citoyens.

²³ Yann Bubien, Rachel Even, Bernard Glorion et Olivier Galaverna, « Culture à l'hôpital, culture de l'hôpital », *Les Tribunes de la santé*, Presses de Sciences Po, 2004/2 no 3, p. 57 à 65.



L'autrice Eléonore Louvieux lisant des extraits de son livre à un groupe de résidents vivant à l'Ehpad de La Rochefoucauld





Pour qu'il y ait de la vie, il faut que les gens se sentent citoyens, individus, avant de se sentir patients. La culture a été un prétexte, une opportunité qui permet de créer des émotions, de passer le temps, de réfléchir, de prendre du plaisir. Tout se joue au travers de la culture, c'est magique un artiste : il met en relation des gens.



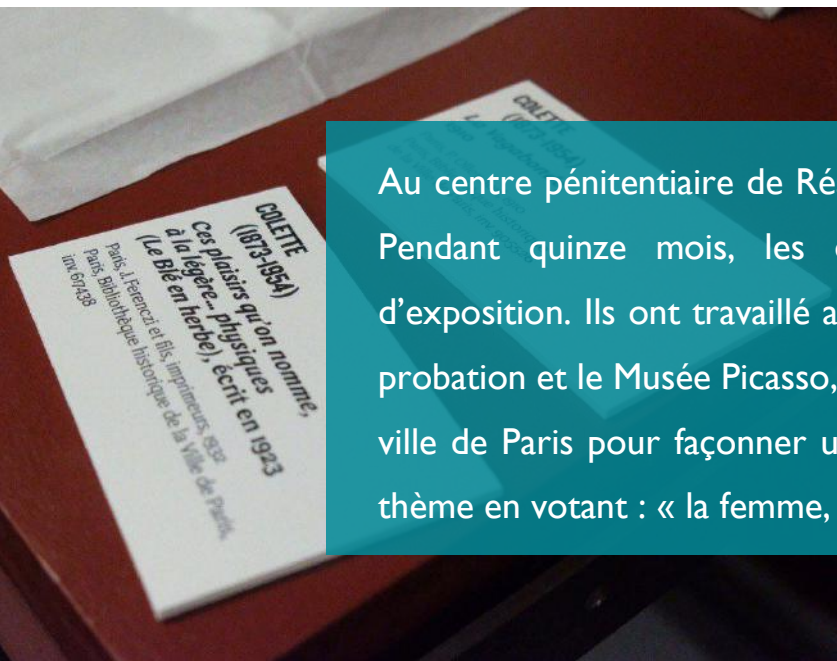
nous confie David Blanchou, l'animateur qui a initié et porté le projet.

Au cœur de Paris, c'est la même magie qui opère. Derrière ses murs si imposants, cette cathédrale républicaine et cette cour où l'on se rend pour honorer nos grands Hommes et nos grandes Femmes comme ceux qui sont tombés pour la France, on en vient presque à oublier pourquoi les Invalides portent ce nom et ainsi ce qui fut et reste sa fonction première. Les pensionnaires des Invalides ont de trente à cent trois ans, ils sont ici les « *Intouchables, les Légitimes* », ceux « *dont personne n'a le droit d'entraver la vie* ». Le Gouverneur militaire des Invalides me reçoit avec le Directeur de l'Institut National des Invalides, le représentant des pensionnaires, l'animatrice qui crée la programmation culturelle et le personnel soignant. Il est rare de ressentir un tel niveau d'humanité, d'empathie, de considération pour l'autre.

Le Gouverneur n'aura de cesse pendant ces quelques heures partagées ensemble de m'exprimer ce que nous devons aux pensionnaires : « *Le président de la République est leur protecteur. Si l'alpha est l'arme nucléaire, alors l'omega est le pensionnaire et en République, toutes les lettres comptent.* » Il se souvient d'une ancienne victime de l'attentat de Charlie Hebdo qui y aura été soignée et de sa confiance devant le président de la République : « *l'Institut national des Invalides a soigné ma blessure et m'a guéri de mon antimilitarisme.* » La place de la culture en ces lieux n'est pas étrangère à ce climat : la dimension mémorielle est omniprésente et la pratique culturelle un levier puissant d'inclusion. « *Certains pensionnaires, pour les faire marcher, il faut les faire chanter* » nous glisse l'animatrice.

Certains détenus, eux, veulent jouer. C'est à l'initiative de l'un d'eux que le metteur en scène Joël Pommerat a travaillé à l'adaptation de *Marius* de Marcel Pagnol. Nous avons été quelques privilégiés à assister à ce spectacle aux cotés des familles des détenus dans un préfabriqué installé pour l'occasion dans la cour de la prison des Baumettes. Malgré ces conditions exceptionnelles, la création fait oublier aux spectateurs que, quelques heures plus tard, les acteurs retourneront en cellule. C'est une expérience esthétique et humaine d'une grande puissance pour le spectateur, dont les effets sont immédiatement visibles sur ceux qui en sont les acteurs, dans tous les sens du terme. À la fin de la représentation, l'instigateur du projet, condamné à une longue peine, nous glisse avec émotion et fierté : « *C'est un petit pas pour la culture, mais un grand pas pour la réinsertion.* »

Les actions mises en place au sein des établissements pénitentiaires ou en milieu ouvert s'inscrivent dans le parcours des personnes suivies et vont au-delà de la simple dimension de découverte ou occupationnelle. Le développement des activités culturelles permet à la fois de favoriser les modes d'expression, le travail en groupe, ou encore la conduite de projet et une réelle estime de soi. La culture induit une ouverture sur le monde, l'autonomisation et la remobilisation de la personne. C'est la raison pour laquelle la culture dans l'administration pénitentiaire implique aussi le volet éducation, le volet formation ou encore le volet citoyenneté.



Au centre pénitentiaire de Réau en Seine et Marne, l'art est omniprésent. Pendant quinze mois, les détenus sont devenus des commissaires d'exposition. Ils ont travaillé avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le Musée Picasso, le Musée du Quai Branly et les musées de la ville de Paris pour façonner une exposition pour laquelle ils ont choisi le thème en votant : « la femme, un regard différent » a ainsi été sélectionné.

La femme dans sa maternité, la femme violente, la femme combattante ou la femme objet de désir, les soixante-et-onze œuvres exposées ont toutes été sélectionnées par les commissaires d'exposition et nous sont présentées par eux avec une appropriation incroyable. Le rapport à l'œuvre transcende la condition de détenu et permet la réappropriation de soi-même, de sa dignité, de sa condition de citoyen. « *Il faut que la société civile comprenne que la peine est aussi son histoire* » et au travers de cette possibilité de faire venir l'extérieur dans la prison, les paroles de ce détenu s'incarnent particulièrement.

La culture contribue de manière évidente à l'insertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en détention ou en milieu ouvert. L'administration pénitentiaire met en œuvre une politique culturelle nationale proposant une offre à la fois qualitative, quantitative et adéquate, au bénéfice des personnes placées sous main de justice.

L'ensemble des champs culturels est pris en compte dans la mise en œuvre des programmations culturelles. Ainsi, à l'appui des bibliothèques de détention, les actions livre, lecture et bande dessinée sont nombreuses et s'inscrivent notamment dans la stratégie de lutte contre l'illettrisme portée conjointement par les deux ministères de la Justice et de la Culture. Par ailleurs, le spectacle vivant dans l'ensemble de ses déclinaisons (théâtre, musique, danse, marionnettes, cirque) est également un domaine largement investi dans cette politique partenariale.

Olivier Py, directeur du Festival d'Avignon, m'évoque le rôle thérapeutique des actions qu'il mène depuis plusieurs années en prison, soulignant « *l'enjeu de réappropriation du corps et de la parole par le théâtre* ». Là encore, à la faveur de sorties culturelles, ce sont les détenus eux-mêmes qui ont sollicité le festival pour organiser des ateliers ; ce sont eux, aussi, qui choisissent les textes sur lesquels ils souhaitent travailler, refusant systématiquement la facilité. Olivier Py l'explique simplement : « *L'exigence artistique permet la reconquête de la dignité.* »



2. La culture doit rassembler

L'exigence artistique est aussi au cœur du travail mené par Dominique Hervieu à la Maison de la Danse – « *maison de toutes les danses* » – et avec la Biennale, qu'elle qualifie de « *populaire et expérimentale* ». Le succès de la dernière édition, qui a rassemblé deux cent cinquante mille spectateurs, atteste que l'approche des citoyens doit se faire dans une diversification totale. La programmation peut « *parler à tous* » par la diversité des esthétiques et des propositions, et ainsi « *permettre à un maximum de gens de se sentir légitimes et chez eux* », dans une salle de spectacle ou dans la rue.

On observe un même type d'engouement à la Philharmonie de Paris lors du concert de fin d'année donné par les élèves de Démos. Les parents qui le souhaitent sont invités à rejoindre leur enfant sur scène pour participer au chant choral final. Par le biais de la pratique artistique de leur enfant, et sans eux-mêmes exercer de pratique en amateur, ils s'autorisent le plaisir de monter sur la scène d'une prestigieuse institution culturelle...dans laquelle l'immense majorité d'entre eux n'aurait sans doute pas eu l'idée d'entrer. C'est aussi cela, la participation à la vie culturelle et artistique qui permet l'émancipation : pas seulement la fréquentation des musées ou des théâtres, pas seulement la pratique d'une activité artistique en amateur, mais aussi toutes les formes de partage autour d'une émotion artistique ou esthétique, fût-elle seulement le temps d'une chanson...

Dans leur immense majorité, les acteurs culturels et les artistes que nous avons rencontrés ont la conscience aiguë d'avoir la responsabilité de construire des passerelles, d'ouvrir des espaces où les habitants peuvent « faire ensemble », de provoquer la rencontre là où ils vivent et travaillent.

« *Créer des moments de convivialité, ce n'est en rien dévalorisant pour notre travail* », nous confie Lucie Berelowitsch, directrice du Centre Dramatique National « Le Préau » à Vire, dans le Calvados. Cette démarche relève même d'une exigence qui doit s'inscrire au cœur des missions de ce type d'équipements ; car sur des territoires qui en sont largement dépourvus, il est plus difficile de « faire ensemble ». La programmation est une porte d'entrée moins évidente et moins immédiate pour susciter l'intérêt de citoyens qui ne sont pas familiers des pratiques culturelles. Pour « *désacraliser la rencontre théâtrale* », il faut ouvrir les lieux, les partager. Ainsi, l'équipe du Préau multiplie les propositions de rencontres en marge des spectacles, comme « Le 20 du mois », dégustation gratuite de vins naturels en lien avec une épicerie du terroir, organisée chaque mois dans le foyer du théâtre, sans rapport avec la programmation. Ces moments sont essentiels pour infuser un état d'esprit, vaincre les réticences, ouvrir des possibilités, pour les habitants comme pour l'équipe du CDN. Lucie Berelowitsch souligne que parfois, les programmeurs sont plus timorés que les citoyens eux-mêmes. En envisageant la pratique culturelle d'abord comme une rencontre, il est plus facile de créer de la confiance et de l'envie, mais aussi de combattre la double auto-censure des citoyens – « ce n'est pas pour moi » – et des institutions « c'est trop difficile d'accès ».

S'ils se connaissent et se rencontrent souvent, les uns et les autres peuvent « s'autoriser » plus facilement, se dire « ça peut marcher ».

Pour cela, l'ancrage sur le territoire est primordial. Là encore, les équipes de direction d'équipements culturels en régions en font très majoritairement une priorité. Investir des lieux qui ont une histoire et qui résonnent avec le territoire, c'est le cas de l'Usine à Chapeaux, la MJC de Rambouillet, dans les Yvelines, qui anime et rythme la vie de la commune depuis soixante ans. En créant un lieu de proximité, auto-alimenté par les habitants, le projet est devenu durable et s'est ancré pleinement dans leur quotidien. « *Nous proposons des logiques de parcours. Nous avons vocation à être des structures qui accompagnent les personnes tout au long de la vie avec des points d'entrée multiples : on ouvre des points d'accès.* »

Le patrimoine est un point d'ancrage immédiat. Stéphane Bern me le rappelle :

« *La moitié de notre patrimoine se situe dans des villes de moins de deux mille habitants.* » ²⁴

Le patrimoine, la culture, la beauté sont à portée de main : « *Le patrimoine qui est près de chez soi est le premier contact avec la culture et c'est un contact gratuit.* » L'engouement national et territorial suscité par le loto du patrimoine est le témoignage de cet attachement à ce qui est constitutif d'une part essentielle de notre identité. Le village de Berre-les-Alpes que je visite dans les Alpes-Maritimes est perché sur son rocher à sept cents mètres d'altitude et domine tout l'arrière-pays niçois jusqu'à la mer. Longtemps endormi au milieu de la végétation, souvent considéré comme un pigeonier, et utilisé comme réserve à grains, le moulin est tombé dans l'oubli. C'est la commune qui a fait le choix de l'acquérir en 2014, démarrant ainsi avec lui une aventure collective qui a rassemblé non seulement des passionnés mais aussi tout le village pour réhabiliter le moulin à vent, avec son mécanisme à ailes et son toit tournant. Sélectionné par le loto du patrimoine, le moulin est le symbole de cette fierté locale.

²⁴ 44 665 monuments historiques sont recensés en France (source : Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture, 2017).

3. La culture doit inclure dans la République

Tous nos interlocuteurs, acteurs culturels engagés dans les quartiers populaires, les zones rurales ou péri-urbaines, ont souligné l'enjeu du travail de la relation. La géographe Anne Hertzog, maître de conférences et chercheuse à l'Université de Cergy-Pontoise, participe actuellement à un travail de recherche – action sur « l'empreinte civique » des lieux culturels, en collaboration avec les directeurs des scènes nationales d'Evry, dans l'Essonne, et Bobigny, en Seine-Saint-Denis. Lors de notre échange, elle pointe, de manière contre-intuitive, la dimension « dérangeante » de l'installation d'un équipement culturel sur un territoire ou de l'action culturelle développée en direction de ses habitants. Pour les équipes artistiques, il ne s'agit donc pas de seulement de combattre l'indifférence. Il faut parfois lutter aussi contre le rejet quand le lieu « *bouscule les positions des acteurs sur un territoire* » et qu'il est, de surcroît, susceptible de montrer des œuvres en contradiction avec les valeurs culturelles ou familiales de certaines communautés ethniques ou religieuses.

S'il faut être attentif à ce que « dit » le territoire – sa diversité, ses tensions, ses souffrances –, il est impératif de refuser d'adapter les programmations à ses spécificités pour créer de l'intérêt ou de la confiance. Ce serait aussi une faute, qui aurait pour effet délétère de renforcer la communautarisation. Pour autant, ne pas prendre en compte les particularités d'un territoire et de ses habitants serait une erreur. Le travail mené par Hortense Archambault à la MC 93 de Bobigny illustre qu'il est possible de partir du rapport qu'a chaque individu avec la culture pour lui donner une visée universelle. En d'autres termes, il est possible de « *conjuguer visées sociales, visées esthétiques et visées républicaines* », si l'ambition est de faire primer le commun sur la communauté. C'est précisément en ce sens que les droits culturels doivent mener au commun et non à l'individu.



Nous faisons la même expérience de l’empreinte républicaine de la culture à Beausoleil, dans les Alpes-Maritimes, qui jouxte Monaco ; deux villes dont les populations ne se ressemblent pas, se croisent plus qu’elles ne se connaissent sauf quand il s’agit des équipements culturels. Son maire a fait le choix de la culture et plus de 10% du budget de la ville y est désormais consacré. Dans cette commune qui est la plus dense du département, 80% des enfants de maternelle ne parlent pas le français.

Au travers du centre culturel qui est un ensemble qui regroupe les différentes activités artistiques et ludiques ainsi qu’un lieu d’exposition, ce sont désormais trois cents enfants qui sont des élèves de l’école de musique, cinq cents qui sont des habitués de la ludothèque. Partout est mis en valeur ce qui fait le commun de ces enfants dont les origines sont pourtant si diverses : leur ville, son patrimoine et son histoire. Et ce que chacun peut s’approprier avec fierté prépare un terreau sur lequel les cultures des uns et des autres sont reconnues et respectées sans que les publics y soient sans cesse renvoyés. Cela permet de sortir de chez soi autant que de sortir de soi.

« On sait mesurer l’impact : les communautés vivent ensemble avec un accès à la culture de l’autre, et à la culture commune de la ville, on crée du lien pour éviter le risque de juxtaposition des communautés. D’ailleurs, les communes environnantes viennent au centre culturel, y compris la population monégasque qui commence à fréquenter l’école de musique et de danse » expose le maire.

À Charleville-Mézières, on observe les mêmes effets avec le projet municipal de lecture publique mené dans trois quartiers prioritaires politique de la ville depuis 2014. L’objectif est d’ouvrir le champ des possibles aux habitants qui se sentent enfermés et limités par leurs difficultés de compréhension de la langue française. La première adjointe au maire, à l’initiative de ce projet affirme : *« La pauvreté, quand elle est matérielle, elle se connaît, elle se voit. La pauvreté intellectuelle ne se voit pas toujours et crée des difficultés d’intégration »*.

Il est toujours difficile de vaincre les préjugés sur l’illettrisme ; ne pas maîtriser la langue confine souvent au tabou. C’est la raison pour laquelle tous les partenaires du projet ont pour consigne de « donner et recevoir » : chacun a un vécu, un savoir, une culture qu’il convient de reconnaître et de valoriser, pour que les bénéficiaires acceptent de « se laisser enseigner ».

La maîtrise de la lecture et de l'écriture, la capacité pour chacun à dire « *la langue m'appartient* », ne sont pas seulement des outils d'intégration et de cohésion sociale. Ce sont des projets qui visent l'humain : effacer la honte et retrouver sa dignité, comme préalables à l'exercice d'une pleine citoyenneté. Une des animatrices du projet Charlevil' Lecture nous rapportait les propos d'une des bénéficiaires : « *J'ai progressé dans la langue, j'ai passé mon permis de conduire, j'ose, j'ai trouvé un travail, je veille sur l'éducation de mon enfant, je fais moins de cauchemars* ».

Cet exemple illustre la nécessité de soutenir et développer les projets culturels qui visent la maîtrise de la langue française, essentielle à la construction de l'individu et à son émancipation.

Le ministère de la Culture pilote un appel à projets national visant à soutenir les structures culturelles et associatives qui interviennent au profit des personnes ne maîtrisant pas le français : adultes ne maîtrisant pas l'écrit, jeunes de seize à vingt-cinq ans sans emploi et sans qualification, migrants non francophones, enfants et jeunes nouvellement arrivés en France, détenus, ainsi que mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Progresser dans la connaissance du français par le biais de projets culturels est aussi l'occasion d'accéder aux ressources patrimoniales et aux valeurs symboliques qui fondent le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. À ce titre, la culture est un puissant levier d'inclusion dans la République.

Il serait donc souhaitable que les projets culturels soient mieux pris en compte dans les programmes de formation au français aux fins d'insertion socio-professionnelle. Le plan d'action « Faire du français l'affaire de tous », en cours d'élaboration, doit être l'occasion de promouvoir et renforcer cette dimension.

Depuis soixante ans, la démocratisation culturelle est la raison d'être du ministère de la Culture ; depuis soixante ans, on pointe son échec à avoir véritablement rendu les arts et la culture accessibles à tous. La succession d'études et de rapports sur les pratiques culturelles des Français le montre avec une régulière constance : les politiques visant à élargir et diversifier les publics n'ont pas permis de lever tous les freins qui empêchent la majorité d'entre eux de pousser la porte d'un théâtre ou d'un musée. L'intimidation des lieux de culture est toujours aussi présente.

Ce constat sévère ne risque pas d'évoluer tant qu'on persistera à penser la démocratisation culturelle seulement en termes d'accès à une offre culturelle. Ce temps est révolu et il convient de changer radicalement de paradigme. L'enjeu est aujourd'hui d'agir pour que les lieux d'art et de culture puissent être identifiés par tous les citoyens, quelle que soit leur situation et où qu'ils vivent, comme étant pleinement les leurs et où ils sont les bienvenus. Dès lors, cet objectif impose de faire des droits culturels à la fois le pilier et le levier des politiques publiques culturelles.

Reconnaître à chaque citoyen la capacité à être porteur de culture et à la partager est un préalable. C'est aussi la condition première pour que les expériences artistiques et les pratiques culturelles aient un réel potentiel émancipateur pour chacun. Il ne s'agit donc plus de faciliter ou d'encourager l'accès aux biens culturels mais de susciter la participation à la vie culturelle, en créant les conditions de la rencontre et en renouant avec l'esprit de l'éducation populaire, qui invitait à poser en principe « *le droit de participer aux biens culturels* ».

Il faut, bien sûr, continuer de porter une attention particulière aux citoyens qui connaissent de plus grandes difficultés à jouir de leurs droits culturels du fait de la maladie, du handicap, de l'isolement, de la précarité, des accidents de la vie... Mais il est aussi urgent de cesser de les enfermer dans des catégories et de les reconnaître comme des acteurs à part entière de la vie artistique et culturelle, en reconnaissant la valeur universelle des arts et de la culture.

C'est au travers de cette démarche que la dimension émancipatrice et inclusive de la culture, qui est aussi son ADN, pourra trouver sa traduction concrète.

Proposition n° 16

Pour faire du Pass Culture un outil au service d'un parcours culturel à chaque âge de la vie, étendre son utilisation à deux ans pour les jeunes de dix-huit ans et diversifier ses fonctionnalités pour un usage universel.

Proposition n° 17

À l'instar des Droits de l'Homme et du Citoyen, inscrire les droits culturels dans la Constitution.

Proposition n° 18

Pour encourager l'émergence de projets partagés à l'échelle d'un territoire, nommer dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) un référent à la culture et dans chaque DRAC un référent dédié au handicap et à l'accessibilité.

Proposition n° 19

Pour faciliter et encourager la participation des personnes en situation de handicap à la vie artistique et culturelle, étendre aux activités culturelles le bénéfice de la prestation de compensation au titre de la « participation à la vie sociale ».

Proposition n° 20

Pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux biens culturels, développer la programmation de spectacles adaptés aux déficients visuels et aux déficients auditifs, en fixant des objectifs chiffrés à tous les opérateurs publics et structures labellisées du spectacle vivant.



Proposition n°21

*Pour encourager les établissements de santé à inscrire des activités artistiques et culturelles dans leur projet, **déployer et rendre obligatoire au niveau national le label « Culture et santé » créé en 2011 par l'Agence Régionale de Santé et la DRAC Ile-de-France, attribué pour trois ans aux établissements sanitaires qui mènent une politique culturelle de qualité et diversifiée.***

Proposition n°22

*Pour structurer la mise en œuvre de projets culturels à l'hôpital, **développer la formation à l'ingénierie culturelle des référents culturels hospitaliers et favoriser la mutualisation de ce poste sur plusieurs établissements d'un même territoire.***

Proposition n° 23

*Pour soutenir la diffusion de la culture dans les murs qui en sont privés, **ouvrir cent espaces d'accès à la culture, sur le modèle des Micro-Folies, dans les établissements pénitentiaires, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les établissements hospitaliers.***

Proposition n°24

*Pour développer les actions artistiques et culturelles dans la formation au français, **réaménager l'appel à projets national « Action culturelle et langue française », en intégrant mieux les acteurs de la lutte contre l'illettrisme ou de la formation au français.***

Propositions n°25

*Pour favoriser le lien entre les publics des établissements sociaux et médico-sociaux et les bibliothèques, **encourager les jumelages entre ces établissements et les équipements culturels, dans le cadre du plan bibliothèques.***



© orchestrecole

Association « Orchestre à l'Ecole »

***Donner confiance
pour faire ensemble :
comment co-construire
la politique d'émancipation
partout en France***

Le département de l'Eure fait partie des huit départements français où se trouvent les quatre-vingt-six bassins de vie qui comptent moins d'un équipement culturel public pour 10 000 habitants²⁵. Dans ce département, Val-de-Reuil est une des dix communes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres²⁶. Elle accueille soixante-dix nationalités. Ville nouvelle non achevée, elle compte seulement 16 000 habitants, soit un peu plus d'un dixième de la population initialement visée. Pour atteindre ses objectifs démographiques et territoriaux, la ville a lancé un programme de création d'un nouveau quartier, dont le théâtre de l'Arsenal a été pensé comme le pilier, à la fois outil de mixité sociale et porte d'entrée du développement urbain.

Pari audacieux du maire, Marc-Antoine Jamet, qui indique à propos du théâtre : *« Aucun autre art ni discipline culturelle ne favorise autant le lien social par la pratique des loisirs, le partage des mots, du plaisir, du débat et de la pensée critique qui fait grandir les citoyens. »* La commune finance plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Le pari a été relevé en moins de cinq ans puisque le public a répondu présent dès l'ouverture. Co-dirigé par un chorégraphe et un metteur en scène, le lieu a enraciné son projet dans l'histoire culturelle locale, fruit d'un triple héritage fait de danse, de théâtre et d'éducation artistique. Ici, les publics dits « éloignés » ne sont pas une cible ; ils sont un quotidien. Ils sont devenus les usagers assidus d'un équipement culturel reconnu et repéré pour son exigence artistique. Pour la saison 2018-2019, la fréquentation a atteint 14 500 entrées payantes (soit presque autant que le nombre d'habitants). Sur les quatre cents abonnés, la moitié détient le « pass mordu » et va voir... douze spectacles par an !

Ce qui est possible à Val-de-Reuil l'est tout autant sur d'autres territoires qualifiés à tort de « zones blanches » ; où la réussite des projets culturels puise au volontarisme et aux convictions des élus locaux. C'est sur leur engagement que le ministère de la Culture doit s'appuyer pour construire sa politique d'émancipation par les arts et la culture.


²⁵ Les sept autres départements concernés sont le Loiret, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Moselle, les Vosges et la Réunion. Make.org, *Accès à la culture pour tous – Plan d'actions de la société civile 2019-2021*.

²⁶ France 3 Normandie, « Val de Reuil (Eure) : histoire, utopie, réalité et quotidien d'une ville nouvelle », série de reportages diffusés pour la première fois entre le 19 et le 23 novembre 2012.

A. PARTIR DES TERRITOIRES

Évoquant le programme « Histoire d'art » mené dans la ville de Gonesse depuis 2017, Emmanuel Marcovitch, directeur général délégué de la Réunion des Musées Nationaux indique que rien n'aurait été possible sans l'engagement du maire. C'est l'édile qui a créé les passerelles nécessaires et permis à l'opérateur de toucher les habitants qui avaient vocation à « être embarqués » dans le projet : *« Pour que les choses réussissent, il faut trouver des accroches territoriales et que l'ensemble soit en synergie. »*

L'association des Petites Villes de France confirme l'intérêt croissant des élus locaux pour les politiques culturelles depuis la première décentralisation des années 1980. Pour les territoires et leurs habitants, la culture est à la fois marqueur d'identité, levier d'attractivité, source de fierté. Tout l'enjeu pour l'État est de trouver sa juste place aux côtés des collectivités territoriales, dans l'actuelle organisation administrative et politique. Comment mieux soutenir et accompagner ceux qui agissent avec détermination et ne pas délaisser les populations lorsque les collectivités restent à l'écart ? Comment l'État peut-il infléchir les politiques publiques culturelles sur les territoires sans être l'incarnation d'un jacobinisme tout puissant ?



I. La culture, marqueur d'identité, levier d'attractivité, source de fierté

Convaincue que la culture est un levier capital dans le développement du territoire et de son dynamisme économique et touristique, la municipalité de Pont-Croix, dans le Finistère, a fait le choix d'un projet structurant et ambitieux en dédiant la partie centrale de l'ancien petit séminaire à la musique et au spectacle vivant.

Occupant une place centrale dans la « Petite Cité de Caractère » et dans l'histoire de la commune, ces bâtiments trouvent ainsi une nouvelle destination culturelle créatrice d'activité et facteur de développement pour l'ensemble du territoire, favorisant le partage des différentes pratiques musicales et leur accessibilité à tout type de public. Tous les projets de la Cité Musicale incluent des concerts et des spectacles hors les murs, la programmation ne s'arrêtant pas à un seul lieu ce qui permet de tisser un maillage culturel plus dense et de créer des partenariats actifs avec les autres acteurs du périmètre élargi. Le choix de ce projet musical et artistique s'ancre dans le rapport étroit qu'entretient Pont - Croix avec la musique depuis de nombreuses années et plus particulièrement avec le Festival de Musique de Chambre qui fédère à chaque nouvelle saison bénévoles et professionnels autour d'un même objectif.

Les projets sont nombreux à s'inscrire dans une dynamique territoriale avec des partenaires. Deux exemples de projets en milieu rural l'illustrent. Ils s'appuient sur des acteurs bénévoles et salariés et des partenaires. Ils contribuent à répondre à des besoins identifiés du territoire et de ses habitants (difficultés d'accès aux équipements culturels, peu de mobilité, illettrisme...).

Le « Festival des Marmots » rassemble les accueils collectifs de mineurs du territoire en un lieu, le temps d'un événement autour de l'expression, du spectacle vivant et de la citoyenneté. Il permet notamment de donner accès à la culture musicale en mêlant artistes professionnels et amateurs. Il associe tous les centres des Foyers ruraux du département, les associations non fédérées aux Foyers ruraux présentes sur le village d'accueil et à proximité, la communauté de communes du lieu du festival, le conseil départemental, la région Grand Est et la CAF. Ce festival, organisé en milieu rural, sur le mois de juillet 2019, a été le rendez-vous de plus de cinq cents enfants issus d'accueils collectifs de mineurs ruraux, péri-urbains et urbains, venus partager des moments de spectacle, des lieux de parole et de créations artistiques.

Ce festival a permis de donner accès à la culture et aux arts, durant deux journées, à l'ensemble des centres de loisirs. Le public est issu pour la majorité du milieu rural, fragilisé par le manque de moyens de transport permettant d'avoir accès à la culture. En amont, l'implication des jeunes de quatorze à vingt-cinq ans dans la coordination, la programmation et la logistique, a permis à certains d'entre eux de se former aux techniques d'ingénieur son et lumière.

« Planète livre itinérante » propose une semaine autour du livre pour enfant et du spectacle en milieu rural. Il contribue notamment à l'accès à la culture pour tous en associant la librairie jeunesse d'Évreux, le réseau des Foyers ruraux, la Ligue de l'enseignement, les associations locales luttant contre l'illettrisme (festival de Rouen, association lecture plaisir...), les écoles et les secteurs jeunesse des communes. Cette semaine autour du livre jeunesse, en présence d'auteurs et d'acteurs du milieu du livre et de l'écriture, propose une expo-vente, des lectures de contes, des animations autour des lettres, des spectacles. L'itinérance du projet permet de proposer cet événement dans les villages les plus ruraux du territoire.

D'autres solutions sont envisagées afin de redonner vie aux centres anciens. Ainsi, la ville de Lunéville a par exemple entrepris la construction d'un cinéma à l'architecture contemporaine en centre ancien. Afin que le projet puisse s'intégrer dans des espaces protégés (sites patrimoniaux remarquables, abords...), différents points ont retenu l'attention des porteurs du projet : respecter les voisins, apprivoiser l'héritage, se mouler dans le règlement, obéir aux normes ou encore conquérir l'opinion.

Ces différents points sont autant de contraintes permettant de proposer une architecture d'excellence qui entre en résonance avec l'existant. L'enjeu de la création contemporaine en centre historique comme ailleurs, sur tous les territoires, est celui de l'inscription du projet dans son temps, précisément, en créant des espaces adéquats aux « usages actuels » et aux pratiques urbaines d'aujourd'hui, témoignage d'une équipe et des choix de ses habitants.

La même logique est à l'œuvre à Bernay dans l'Eure. La commune porte un ambitieux projet d'aménagement urbain, mené sur la base d'un diagnostic culturel réalisé en 2016 et fondé sur une conviction forte : « *La culture est un outil pour toutes les autres politiques publiques : la jeunesse, la solidarité, le développement économique...* » C'est la raison pour laquelle il s'articule autour de trois portes d'entrée, dans une logique de transversalité des usages : la porte d'entrée « vie quotidienne », avec la médiathèque du Moulin ; la porte d'entrée « création, diffusion, éducation artistique et culturelle » avec le théâtre « Le Piaf » ; la porte d'entrée « patrimoine et tourisme » avec la rénovation de l'Abbaye.

Ici, le territoire n'a pas seulement un sens administratif : c'est le projet culturel qui donne son identité à un espace et induit les transformations qui s'opèrent dans tous les autres champs (social, économique, environnemental...). Florence Declaveillère ne dit pas autre chose en définissant l'urbanisme culturel comme ce « *qui qualifie des manières d'agir dans le projet urbain en ayant recours à l'outillage artistique et culturel. Ce concept émergent replace l'humain au cœur de la cité en tant qu'acteur du projet du territoire.* »²⁷

C'est le sens de la consultation nationale « Réinventons nos cœurs de ville » lancée auprès des deux cent vingt-deux villes bénéficiaires du programme « Action cœur de ville », par les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L'association des Petites Villes de France me précise le cadre dans lequel doivent s'inscrire ces projets : « *L'État doit être force de propositions, initier des opérations à destination des collectivités, créer du dialogue ou le renforcer par le biais des DRAC, qui doivent établir des relations plus étroites avec les collectivités. Il faut renforcer les logiques contractuelles.* » Néanmoins, il paraît essentiel que l'initiative soit laissée aux collectivités. L'Union syndicale des employeurs du secteur public du spectacle vivant (USEP-SV) a raison d'insister sur ce point : « *Les meilleurs projets, où qu'ils se situent, sont toujours ceux inventés par les acteurs du terrain et non ceux modélisés depuis l'échelon national.* »

²⁷ Florence Declaveillère, « Vers un aménagement culturel du territoire », 21 réflexions pour réparer la ville, Conseil de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, 2019

C'est la raison pour laquelle la politique d'émancipation doit « partir des territoires ». Robin Rivaton, dans « 21 réflexions pour réparer la ville », écrit très justement : « *On ne relie pas des territoires. On lie des habitants. Entre eux et avec le territoire qu'ils habitent. Entre eux, c'est la mission de l'État, assurer que la position territoriale comme la position sociale ne soit jamais un obstacle à l'accomplissement individuel.* »²⁸

Combattre les logiques verticales et faire confiance aux acteurs culturels locaux, qui sont présents sur tout le territoire, même en zone rurale où le tissu associatif apporte une contribution décisive à la vie culturelle. Ainsi, 74% des porteurs de projets inscrits sur la plateforme numérique « territoires culturels »²⁹, visant à valoriser les projets culturels en milieu rural, sont des associations.

L'Observatoire de la politique de la ville a travaillé sur l'accessibilité à pied aux équipements culturels dans le cadre de son rapport en 2018. Elle considère les cinémas, les bibliothèques, les conservatoires, les théâtres, les musées de France, les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), les Centres d'art et les lieux labellisés de spectacles vivants.

70,8% des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent accéder en moins de quinze minutes de marche à un équipement culturel, contre 58,5% des habitants des autres « unités urbaines englobantes ». Mais dans les QPV, le nombre moyen d'équipements potentiellement accessibles en moins de quinze minutes à pied (1,7) est légèrement inférieur à celui des autres quartiers des UU englobantes (1,9). Seuls les plus grands quartiers (supérieur à dix mille habitants) ont un plus grand nombre d'équipements accessibles : 2,4 en moyenne.

Les bibliothèques ou médiathèques représentent près d'un équipement culturel accessible sur deux : 45% contre 34% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

²⁸ Robin Rivaton, « Repenser la propriété immobilière à l'heure des inégalités de territoire », *21 réflexions pour réparer la ville*, Conseil De l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France, 2019.

²⁹ Plateforme créée en 2018 à l'initiative du ministère de la Culture, à l'occasion de la première édition des rencontres nationales « Culture et Ruralités » co-organisées par les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en partenariat avec le réseau rural national.

Pourtant, c'est dans le détail de ces chiffres qu'il s'agit de creuser et dans le ressenti de ceux qui vivent dans ces territoires. Trois cent quarante-sept communes situées en politique de la ville (dont 57% sont de moins de 20 000 habitants) ne disposent pas de bibliothèques. Leurs habitants, déjà fragilisés économiquement et socialement, sont grandement pénalisés par cette absence.

De même, les Contrats Territoire Lecture (CTL), lancés en 2010, ont montré leur utilité en mettant en réseau l'ensemble des acteurs du livre et en structurant des projets culturels de médiathèques publiques, leur permettant ainsi de rayonner via des actions partenariales. Fin 2018, on dénombrait 180 CTL signés depuis 2010. Seuls 35% des CTL couvrent des territoires prioritaires : il est indispensable que 100% des QPV puissent en bénéficier.

La récente mission confiée à l'inspection générale des affaires culturelles sur l'étude des dispositifs d'intervention culturelle du ministère de la Culture et leur adaptation à la diversité des territoires – étude réalisée sur cinquante-neuf territoires de vie de moins de cents mille habitants – montre qu'il y existe partout des offres et des pratiques culturelles, qui sont généralement des initiatives de petites structures qui, pour peu visibles qu'elles soient depuis une capitale régionale et *a fortiori* depuis Paris, n'en font pas moins un travail de terrain souvent remarquable, fidélisant un public tout au long de l'année.

2. La culture est partout

Il n'y a pas de « zones blanches culturelles » en France. Parler de « zones blanches », c'est nier le rôle des acteurs culturels qui sont présents sur tous les territoires, des plus isolés aux plus urbains. Ils n'ont pas abandonné la vocation des arts et de la culture. Dans les opéras et les théâtres de ville, dans les scènes conventionnées et les festivals, dans les équipes artistiques toutes disciplines confondues, l'invention est partout. Les obstacles administratifs sont nombreux.

Leur visibilité est de plus en plus réduite. Les cloisonnements sont multiples et constituent autant de freins à l'invention et au désir de nouveaux modèles et formats.

À l'occasion d'un échange très franc organisé par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, les principaux acteurs culturels de la région me confient le désarroi que leur inspire ce sentiment de décrochage de certains territoires et « *l'impression de jouer en division d'honneur* ». Ils évoquent l'investissement culturel dix fois supérieur à Paris que dans les régions et soulignent l'injustice profonde que cela leur inspire. Ils ont des mots assez durs sur la manière dont Paris « *diagnostique la province* » et sur ce sentiment de double peine quand on n'a « *ni les outils, ni les codes* ».

Pourtant, ils ont tous répondu favorablement à l'invitation que je leur ai faite. Et ce matin-là, ils sont venus tôt dans les locaux de la DRAC pour partager avec moi leurs inquiétudes mais surtout leurs convictions et leurs enthousiasmes ; pour contribuer à une réflexion qu'ils jugent nécessaire et en parfaite résonance avec le travail qu'ils mènent au quotidien et les attentes qu'ils expriment.

Cet investissement remarquable des professionnels de la culture, je l'ai constaté sur tous les territoires ruraux ou péri-urbains où je me suis rendue. À Alloué, Matthieu Roy, co-directeur de la Maison Maria Casarès, évoque ce même sentiment de délaisement mais me dit : « *La culture ici, c'est une attractivité pour l'ensemble du territoire. On remet la maison sur les cartes touristiques.* »

Philippe Bachman, le directeur de la scène nationale de Châlons-en-Champagne, évoque la spécificité des villes semblables à celle où il travaille :



Les banlieues, comme les zones rurales, ne sont pas des territoires locaux mais nationaux car il y en a partout. Mais on ne parle jamais des villes qui individuellement n'ont pas d'existence, dont l'anonymat et l'éloignement se sont renforcés avec les grandes régions.



Dans ces territoires qui pâtiennent de la lente disparition des activités et des services publics, la culture est bel et bien là. Ceux qui l'incarnent et la rendent possible sont en prise directe avec les difficultés qu'on y observe : les problèmes de mobilité, le chômage et les difficultés économiques, le recul démographique... L'année dernière, dans cette France qu'on dit périphérique mais qui se vit surtout comme disjointe du reste du pays, de nombreux Français ont eu le sentiment de retrouver le sens de la communauté autour des ronds-points. Mais comme l'écrit Hervé Le Bras, « *il s'agi[ssa]it de petites communautés fermées à ceux qui ne partagent pas les préoccupations du groupe, donc d'un émiettement supplémentaire de la société* »³⁰.

³⁰ Hervé Le Bras, *Se sentir mal dans une France qui va bien, la société paradoxale*, Editions de l'Aube, 2019

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est sur ces territoires délaissés que la culture est, moins que partout ailleurs, perçue comme un luxe ou un supplément d'âme. Par les liens qu'elle permet de tisser autour d'activités partagées, elle peut être un ciment puissant pour retrouver à la fois la fierté et le sens du commun. J'en fais l'expérience dans la Meuse où je découvre le travail que mène Pascal Yonet à Fresnes-au-Mont, petite commune qui accueille le centre d'art « Vent des Forêts ». Depuis 1997, l'association qui le gère accueille des artistes en résidence. Ce sont aujourd'hui cent vingt œuvres monumentales installées sur un espace de cinq mille hectares, où ces parcours d'art contemporain sont accessibles gratuitement du printemps à la fin de l'été.

.....

Mené en partenariat avec quarante-sept communes – soit environ soixante-dix villages – ce travail est un formidable outil de développement du territoire et de cohésion sociale. Pascal Yonet précise : « *La ruralité est une formidable pourvoyeuse de matière première pour les artistes en logique de recherche.* » Les habitants, eux, disent toute la fierté qu'ils ont à vivre sur ce territoire qui a régulièrement les honneurs de Télérama et autres publications spécialisées. Ceux que je rencontre me confient les réserves et les réticences que leur ont inspiré le projet à son démarrage. Ils expriment à présent l'enthousiasme que suscite l'arrivée d'un nouvel artiste, qui sera logé « chez l'habitant » pendant quelques mois. La perspective d'accueillir prochainement un artiste africain à la faveur de la saison « Africa 2020 » les réjouit particulièrement... alors même que dans ce département, Marine Le Pen a réalisé un score de plus de 48% au second tour de la dernière élection présidentielle.

En outre-mer aussi, les arts et la culture peuvent être de puissants vecteurs de citoyenneté. À Mayotte, les cérémonies traditionnelles, les contes, les chants, le patrimoine oral font partie du quotidien. La culture est partout mais, faute d'une structuration institutionnelle, elle n'est pas assez visible ni reconnue. Depuis quinze ans, l'association « Hip Hop évolution » met la pratique artistique au service de la réussite éducative. La directrice Sophie Huvet explique : « *On ne propose pas à des jeunes de faire de la musique ou de devenir danseur parce qu'ils sont en échec scolaire, on construit avec eux des projets de vie.* » Soulignant qu'il n'y a pas de lieu de diffusion artistique à Mayotte, elle précise : « *Les acteurs culturels pallient les manques de l'État en matière d'action culturelle.* »

En métropole comme en outre-mer, l'enjeu de l'équité territoriale est prégnant. Le temps de l'aménagement culturel des territoires par les lieux et les équipements est révolu. Il s'agit aujourd'hui de créer les conditions pour garantir la pérennité des activités, des équipes artistiques et des lieux ; préserver et soutenir ce qui fonctionne ; encourager l'émergence de projets innovants ancrés dans le territoire, en lien avec les habitants.

Le rôle du ministère de la Culture est clair : donner aux acteurs culturels et institutionnels locaux la capacité d'agir, par la coopération et l'expérimentation territoriales.

B. PARTIR DE LA CRÉATION

« Au fil du temps, l'éducation artistique et culturelle est devenue un véritable projet de société : un des éléments de réponse possible pour un citoyen éveillé au monde qui l'entoure, évoluant dans le respect de l'autre et de ses différences. Ces derniers temps, la réflexion autour des droits culturels affermit davantage ce besoin fondamental de l'éducation artistique et culturelle dans les différentes strates de notre société : à toutes les échelles, sur tous les territoires, pour tous les âges. Ce projet de société ne peut fonctionner que si les artistes s'emparent de cette dynamique et sont en capacité de répondre à cette demande. » Matthieu Roy, co-directeur de la Maison Maria Casarès.



I. Valoriser la création dans sa diversité

À Clichy-sous-Bois et Montfermeil en Seine-Saint-Denis, le besoin est né d'installer un lieu qui rayonne au niveau national, qui donne de la fierté à un territoire durablement marqué par les émeutes de 2005. C'est de cette volonté que sont nés les Ateliers Médicis, dont les équipes ont placé la création au cœur de leur projet de résidences d'artistes en lien avec le territoire.

« La question est celle de l'ancrage et de l'identité. Il n'y a pas à attendre mais à faire », nous dit sa directrice Cathy Bouvard.

Ici, les artistes modifient l'endroit où ils s'implantent. Les trajectoires individuelles des habitants qui y sont confrontés peuvent être modifiées par cette expérience, qui confronte les singularités : celle du territoire, celle des artistes, celle des projets.

Après la phase d'expérimentation, qui se déroule actuellement dans un bâtiment éphémère, un nouveau lieu, pérenne, ouvrira en 2025. L'exigence est la même pour tous : les habitants, qui doivent se sentir autorisés à pénétrer ces espaces ; les artistes, qui doivent se sentir légitimés par la formation et la professionnalisation. Cathy Bouvard précise :

« Longtemps, on a pensé l'accès sans questionner ce qui était accessible, c'est-à-dire les œuvres présentées. »

Aujourd'hui, l'enjeu est de partir de la création : ce qu'on montre, à qui et dans quelles conditions.

Jacques Kraemer, fondateur de la compagnie éponyme à Mainvilliers, en Eure-et-Loir, l'exprime en d'autres termes : « *On doit rester des artistes, on doit continuer à créer pour être légitimes à intervenir auprès des publics.* » Lors de notre entretien, il défend le « *théâtre populaire* » contre le « *théâtre populiste et démagogique* ».

La ligne de partage n'est pas toujours celle du théâtre public et du théâtre privé. Le président du syndicat des théâtres privés évoque les difficultés à faire accepter des pièces produites par le privé dans le réseau des structures labellisées alors qu'elles ont une bonne diffusion dans les théâtres de ville. Présenter ces spectacles n'est évidemment pas la mission des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux. Mais la concentration des théâtres privés à Paris doit être interrogée au regard des besoins et des attentes sur les territoires, où le renouvellement des publics est un enjeu sur lequel le théâtre privé peut être mobilisé.

Le fonds de soutien au théâtre privé permet de prendre le risque de monter des nouvelles écritures, comme celles d'Alexis Michalik, de s'affranchir de certaines contraintes économiques.

La diversité des œuvres et des esthétiques théâtrales doit être encouragée partout, sans mépris pour les grands classiques, qui sont de formidables vecteurs pour construire des références communes.



2. Soutenir les équipes artistiques sur les territoires

À l'occasion d'une rencontre au Centre national du Livre avec les principaux acteurs du livre et de la lecture, la directrice de la Maison des écritures, dans le Gers, affirme : *« Un auteur n'est pas un animateur socio-culturel. On ne peut imaginer une politique d'émancipation sans penser la création. On n'émancipera personne si on n'a pas des artistes qui déjouent les attentes des citoyens ».*

C'est la raison pour laquelle les résidences d'auteurs fonctionnent selon un principe simple : 70% de temps de création et 30% de temps de restitution. Et sans obligation de résultat, puisque tout l'enjeu réside dans le processus de création et de rencontre, sur un temps long. Tous les participants de cette rencontre ont souligné le risque de voir évoluer ce type d'activités vers de l'événementiel, qui conduirait à un appauvrissement général, pour le créateur et pour les habitants.

C'est aussi vrai dans le spectacle vivant. Comme l'indique Benoît Lambert, directeur du centre dramatique national Théâtre Bourgogne Dijon :



La multiplication des écrans ne remplace pas la présence des artistes ; l'émancipation c'est d'abord la présence des artistes sur le territoire.



Il pointe le risque d'une forme de précarisation des artistes sans un soutien renforcé de la puissance publique pour leur donner le temps et les moyens de créer. Ce devrait être aujourd'hui la priorité du ministère de la Culture, dont beaucoup d'acteurs culturels pensent qu'il est devenu le ministère des opérateurs et des institutions, avant d'être celui des auteurs, des créateurs, des artistes. Pourtant, comme le rappelle Benoît Lambert : « *Les équipes artistiques comptent plus que les équipements culturels pour renouveler les formes et les rencontres, pour consolider leur présence sur le territoire. C'est une question de croyance dans l'art.* »

Cette croyance partagée passe aussi par un soutien renforcé aux arts vivants de rue, qui sont un formidable terrain de création et d'innovation *in situ*. À ce titre, ils méritent une considération et une reconnaissance encore insuffisantes aujourd'hui.

À Quimperlé, dans le Finistère, le festival Les Rias a attiré 66 000 spectateurs l'été dernier et a généré près de 340 000 euros de retombées économiques pour le territoire. Avec une moyenne de six spectacles vus par spectateur – dont la moitié sont des créations des compagnies professionnelles –, « *on invente des aventures singulières, on donne accès à ce qui ne se voit jamais avec un lien privilégié avec les artistes* », nous dit la directrice. Elle évoque aussi l'attention particulière portée à la programmation, qui confronte de manière progressive des formes artistiques très populaires, susceptibles « d'embarquer » des publics qui parfois n'ont jamais vu de spectacle, à des écritures et des esthétiques plus exigeantes.

Malgré la qualité de ses propositions artistiques, la Fédération nationale des arts de la rue pointe les difficultés spécifiques auxquelles ce secteur est confronté : faiblesse du nombre de lieux labellisés et de compagnies conventionnées, faiblesse du nombre d'appels à projet annuels lancés par l'État, difficultés liées à l'organisation sectorielle par discipline de l'administration culturelle (qui n'a aucun service spécialisé « hors les murs » en DRAC), alors que les arts de la rue et de l'espace public sont par nature pluridisciplinaires...

Parce qu'ils proposent une vision globale de l'art et de la culture au plus près des habitants, les arts de la rue devraient bénéficier d'un plus grand soutien et d'une meilleure visibilité. Cette valorisation, attendue par le secteur, permettrait à la fois d'irriguer davantage l'espace public de propositions artistiques innovantes et de mieux repérer les viviers d'artistes polyvalents dont le talent n'a rien à envier à ceux des arts de la scène.



3. Accompagner les passeurs de culture

Si la place de l'artiste doit être confortée, la fonction des médiateurs doit aussi évoluer. « *La culture n'est pas un guichet.* » Devenir spectateur ou s'approprier un musée, un lieu culturel suppose d'y avoir été accompagné. Les médiateurs voient peu à peu leurs fonctions et leurs métiers évoluer vers cette logique d'accompagnement. « *On ne doit pas penser la finalité à la place des personnes, ce qui impose de former les bénévoles, les acteurs associatifs, culturels pour rendre cela possible* » précise le Secours Populaire.



Festival Les Filmeurs – Conteville

À Conteville, dans l'Eure, le festival « Les Filmeurs » atteste qu'il y a mille et une manières de se faire « passeur de culture ». Emmanuel Broche et Sabrina Leroyer, couple à l'initiative de cet événement annuel, se définissent tout à la fois comme « *découvreurs et montreurs de films* », « *organiseurs de rencontres et animateurs de débats* », « *aménageurs culturels du territoire rural* ». C'est sur le terrain de leur propriété qu'ils organisent les projections de films qui ne pourraient pas être vus dans les cinémas ou via les circuits traditionnels de diffusion. Cette démarche originale permet à un public de plus en plus large (six cent soixante-quinze personnes lors de la dernière édition) de visionner des œuvres fortes dans de très bonnes conditions et de participer à des débats d'actualité en marge des projections.

Emmanuel Broche résume ainsi l'ambition qu'il porte avec ce festival, avec le souci de permettre à chaque festivalier d'accéder à la réflexion la plus haute possible : « *Le village n'a pas besoin de moi pour voir La famille Béliet ; les poètes, les découvreurs, ceux qui créent, ceux qui osent, doivent être accompagnés.* »

L'activité de l'association Electroni-k à Rennes fait écho à cette évolution du rapport que les citoyens ont à l'art : de spectateur / lecteur / usager, le public est invité à devenir acteur du processus par lequel il se confronte à la création. Son directeur nous dit : « *Aujourd'hui, le numérique réactive la vie démocratique : il faut s'appuyer sur cette envie de participation citoyenne pour encourager la participation à la vie culturelle, par tous moyens* ».

Depuis longtemps, la logique n'est plus celle de l'accès et/ou de la consommation, mais celle de la transmission et de la médiation. Il faut sans doute aller plus loin et affirmer que l'enjeu est aujourd'hui l'accompagnement à la rencontre et la reconnaissance de la diversité des chemins par lesquels elle peut être provoquée.

C'est la condition pour permettre à chacun de se sentir accueilli, dans un rapport égalitaire, pour créer des moments où l'on se sent pleinement citoyen.

C. FAIRE ENSEMBLE



I. Partager pour se construire

Retour à Beausoleil dans les Alpes Maritimes, le centre culturel a permis de repenser les lieux, leurs aménagements, leur organisation : « *Les personnes doivent se sentir accueillies ; l'hospitalité, la convivialité sont au cœur de tous les espaces culturels.* » revendique le maire. C'est l'école de danse qui a ici favorisé l'intégration et la mixité sociale, l'école qui permet non pas d'antagoniser mais de mélanger les communautés ; le lieu mixte alliant ludothèque et espaces de création et de répétition qui autorise à se sentir à l'aise pour soi et ses enfants dans des espaces, des lieux, un environnement propice à la détente.

Carros, dans les Alpes-Maritimes, est l'une des dix villes laboratoires du 100% EAC. Carros, ce sont 12 000 habitants et trente-neuf nationalités. Et là encore, on fait le pari de la culture : « *Toute la ville baigne dans la culture, baigne dans le beau : les œuvres d'art dans la rue.* » Le maire me parle des « lapins bleus », des lapins qui sont arrivés un matin de Pâques par surprise comme autant d'œuvres d'art dispersées partout dans la commune.



Les Lapins Bleus – Commune de Carros

metamorphos



La médiathèque compte 1 500 adhérents et a été implantée au cœur d'un quartier prioritaire. Le Forum Jacques Prévert est le centre névralgique culturel de la ville : il a fait la part belle à la participation des habitants et est un lieu où l'on se sent « chez soi », sans intimidation. Avec une obsession chevillée au corps par son directeur : « *On ne peut pas rester dans notre bunker culturel, il faut renouveler les modes d'adresse au public si on ne veut pas que les salles se vident.* » Une obsession que je ne cesserai d'entendre et de voir être mise en œuvre par les acteurs culturels, quels qu'ils soient, quels que soient les territoires.

Les enjeux sont similaires à Paris où Steven Hearn a longtemps dirigé la Gaîté Lyrique. Il me fait part de son expérience en mettant l'accent sur la nécessité d'ouvrir des lieux qui « *activent la curiosité* ». De manière très contre-intuitive, il évoque le succès des ateliers destinés aux seniors, que l'on imaginerait bien plus réfractaires à l'univers numérique. Il l'explique par le fait que « *le savoir descendant ne suffit pas, il faut faire faire* », c'est-à-dire participer à un processus de création qui n'est pas artistique mais culturel.

Il faut accepter l'idée que la finalité ne soit pas toujours l'œuvre ou même la pratique. Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS, évoque la « *fécondité citoyenne* » de l'insertion professionnelle par la participation aux chantiers de rénovation de lieux culturels. Il cite l'exemple du Fort Saint-Nicolas à Marseille ou du Fort Feyzin à Lyon, dont les chantiers de restauration ont été l'occasion, pour les jeunes gens formés par des compagnons bâtisseurs, de découvrir le patrimoine et les métiers d'art.

Cet exemple n'incite pas seulement à réfléchir sur le rapport qu'entretient aujourd'hui la puissance publique avec les entreprises culturelles, mais plus globalement sur les liens entre la culture et le monde du travail. Le travail n'est pas qu'un rapport économique. Il structure durablement les êtres. Ses transformations et leur accélération, la fragmentation du salariat et du corps social, le bouleversement des temps sociaux, tous ces facteurs impactent l'existence de millions de femmes et d'hommes. Dès lors, quelle place peut avoir la culture dans leur quotidien ? Comme l'affirmait Jack Ralite, ancien ministre et maire d'Aubervilliers : lorsqu'on peine à respirer au travail, il devient difficile de respirer aussi dans le temps libre en lisant, en allant au théâtre ou au musée, en ayant une pratique artistique en amateur... Ne pas mener la bataille culturelle sur le terrain du travail se retourne donc contre la culture elle-même.



C'est pourquoi il faut à la fois penser le monde de l'entreprise comme un lieu d'accès à la culture et la culture comme un élément de cohésion sociale au sein de l'entreprise. Cette dimension est insuffisamment prise en compte aujourd'hui et il est urgent de soutenir les projets qui permettent aux salariés d'avoir accès à une offre culturelle sur leur lieu de travail, dans le cadre de projets communs, ouverts à la pluralité des champs artistiques et des pratiques.

Des acteurs nombreux et divers œuvrent aujourd'hui, sur le terrain, à cette mise en relation du monde de l'art et de la culture avec le monde du travail. Le ministère de la Culture a d'ailleurs créé en 2011 une mission dédiée, « Culture et Monde du travail », qui a permis d'initier ou de soutenir des projets intéressants : des résidences d'artistes sur des sites industriels dans cinq régions pilotes, des expositions de pièces des collections nationales dans les entreprises (« L'entreprise à l'œuvre »), des séminaires, des études, et la signature d'une convention cadre « Culture et monde du travail », qui visait à favoriser l'accès des salariés à la culture via un programme associant près de neuf-mille comités d'entreprise ou assimilés.

Il est regrettable que cette démarche n'ait pas eu d'effets durables, faute de volontarisme. Il serait donc souhaitable de relancer cette mission en y associant de nouveaux partenaires : les organisations syndicales, les comités d'entreprise, les représentants d'employeurs, le ministère du Travail, mais aussi des experts et des chercheurs en sciences sociales, des artistes et des porteurs de projets. Sur la base d'un bilan des opérations préalablement mises en œuvre, cette mission pourrait élaborer un nouveau plan d'action et animer le réseau des établissements publics culturels, qui pourrait utilement être associé à cette démarche.

Les voies d'accès à l'offre culturelle et de participation à la vie culturelle sont multiples. Les lieux et les territoires dans lesquels elles s'incarnent méritent une attention particulière.

Depuis une vingtaine d'années, les acteurs culturels ont développé une sensibilité et une conscience du fait territorial. Leur formation ne les incitait traditionnellement pas à « penser le territoire », comme le dit la géographe Anne Hertzog. Un tournant s'est opéré dans les années 1990 avec la nécessité de travailler « la relation aux publics », qui les a conduits à sortir de leurs pratiques habituelles, à réfléchir à la place qu'ils occupent sur un territoire, à ce qu'ils y font, à qui et pour qui.

Cette notion d'écosystème est prégnante dans les lieux hybrides et coopératifs qui, comme nous le fait remarquer Steven Hearn, « *travaillent sur des énergies différentes* », avec la volonté d'ouvrir les portes pour que chacun s'approprie le lieu. Pierre Chaput, directeur de l'Espace Django à Strasbourg, exprime la même conviction :

« Le lieu doit être un point de départ et pas uniquement un point d'arrivée. »

À Colombelle, dans le Calvados, je découvre le

tiers-lieu « le Wip » qui vient d'ouvrir. Installé dans l'ancien site de la Société Métallurgique de Normandie (SMN), qui a fermé en 1993 et où le béton a été recouvert par des graffs, il se définit comme un écosystème d'acteurs très variés – habitants, créateurs, porteurs de projet – et une structure d'expérimentation des projets collectifs. Au moment de ma visite, la salle prévue pour accueillir une Micro-Folies est en cours d'aménagement. Les fondatrices du lieu misent sur cet outil pour développer l'accueil des scolaires et des jeunes dans cet espace conçu pour travailler, voir des spectacles, se restaurer : « *L'objectif est de permettre à chacun d'être en situation de faire ou fabriquer, pour soi et pour les autres.* »

Si elles insistent sur la dimension patrimoniale de ce projet, avec la rénovation d'un site emblématique de l'histoire industrielle de l'agglomération de Caen, elles confient que peu d'anciens ouvriers de la SMN sont venus à la soirée d'inauguration. Trop difficile, sans doute, d'être confrontés au renouveau d'un bâtiment où leur vie professionnelle a cessé.

Cette remarque nous incite à interroger la capacité des habitants à s'approprier ou se réapproprier ces lieux hybrides. S'ils permettent de multiplier les portes d'entrée vers les activités et pratiques culturelles, leur développement croissant doit être regardé avec une attention particulière. Comme s'en alarme Quentin, du collectif Droit à la (Belle)ville créé en 2015 à l'Est de Paris, « on assiste à une sorte de standardisation qui annihile toute créativité : tout espace en friche se voit devenir un lieu éphémère avec un bar et des transats. La créativité s'arrête dès qu'il y a une tireuse à bière artisanale... »³¹.

Il faut aussi souligner la difficulté des DRAC à évaluer les projets. Les critères habituellement utilisés pour les structures labellisées ou les équipes artistiques sont insuffisants et l'évaluation partagée est nécessaire car ce sont des lieux indépendants. Il faut alors croiser évaluation de l'exigence artistique avec celle de la pertinence du projet global et de son impact sur les publics et son environnement.

Le déploiement des mille Micro-Folies prévu d'ici 2022 et la mise en œuvre du programme Quartiers culturels créatifs³² devront être l'occasion de préciser les critères d'une évaluation qui ne pourra se faire sans associer leurs partenaires et leurs usagers.

³¹ Mickaël Correia, « L'envers des friches culturelles – Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *Revue du crieur*, n°11, 2018, pp. 52-67.

³² Porté par le ministère de la Culture, ce programme a pour ambition de soutenir le développement de lieux de vie réunissant des activités culturelles créatrices d'emplois, de lien social et d'activités économiques.

2. Multiplier les portes d'entrée vers les lieux de culture

Le soutien à l'émergence de ces nouveaux lieux ne saurait se substituer à la réflexion qui doit être conduite sur la manière de faire évoluer les usages des équipements culturels de proximité traditionnels, et les pratiques des habitants qui les fréquentent.

Aujourd'hui, les premiers tiers-lieux sont les bibliothèques et les médiathèques, outils irremplaçables pour lutter contre toutes les fractures de la société et (re)créer du commun. Comme l'écrivent Erik Orsenna et Noël Corbin dans leur « Voyage au pays des bibliothèques » : « *Premier lieu : son logis. Deuxième : le travail. Troisième : cet endroit divers, mixte et chaleureux où l'on trouve des livres, mais pas seulement. En résumé : dodo, boulot, biblio !* »

Les 16 500 bibliothèques de France couvrent une superficie d'environ 6,5 millions de m², soit l'équivalent de cent musées du Louvre. C'est une richesse extraordinaire dont toutes les potentialités doivent être exploitées.

Le plan pour les bibliothèques, porté par le ministère de la Culture, « Ouvrir plus, ouvrir mieux », a tracé des perspectives ambitieuses. Il est à présent nécessaire de mieux en faire connaître tous les dispositifs, afin que toutes les communes et intercommunalités puissent s'en saisir.

À Vire, à quelques pas du Centre Dramatique National qui organise chaque mois des dégustations de vin gratuites, la directrice de la médiathèque nous confie ce qui a conduit à l'ouvrir sur la pause méridienne : permettre aux jeunes collégiens et lycéens de venir « manger leur Mac Do » au chaud plutôt que sur le banc en face de l'équipement. « *Il semble loin le temps où une simple bouteille d'eau était interdite !* »³³ On voit ici clairement l'enjeu : lorsque les contenus culturels ou les propositions artistiques sont insuffisamment attractifs, il faut imaginer d'autres portes d'accès vers la culture.

³³ *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain...*, Rapport par Erik Orsenna de l'Académie française et Noël Corbin, février 2018.

L'entrée par la convivialité, l'hospitalité ou le divertissement n'est pas moins noble que d'autres, plus traditionnelles. Il est même essentiel que les bibliothèques puissent conjuguer une offre de loisirs, faite de références « grand public », et des actions éducatives fondées sur la valorisation des collections. À Dunkerque, le projet de la BIB !, a permis de repenser la bibliothèque comme lieu de vie, tout en redéfinissant l'espace urbain. Ouverte quarante-deux heures par semaine, la BIB ! est un espace innovant, modulable, design, qui crée une relation de connivence avec les visiteurs quel que soit l'usage que ceux-ci souhaitent faire du lieu.

Au-delà des aménagements de nature à conforter leur identité de « lieux de vie », il serait aussi souhaitable qu'une réflexion soit conduite sur la diversification des activités qu'elles peuvent proposer. Deux axes mériteraient d'être particulièrement développés : la dimension sociale et la dimension citoyenne de leurs missions.

Pour illustrer cette première dimension, Malik Diallo, président de l'Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes, évoque les effets positifs – pas seulement auprès des habitants – du partenariat initié à Nancy avec le Trésor Public, pour sensibiliser les bibliothécaires à l'accompagnement des usagers. Ce type de collaboration pourrait être décliné dans d'autres champs de l'action publique (caisse d'allocations familiales, agences Pôle Emploi...etc). Loin de dévaloriser la fonction des bibliothécaires, ces partenariats seraient l'occasion de croiser et d'élargir les compétences des agents publics et de développer des projets communs (par exemple, des actions hors les murs au sein des services publics partenaires).

« Les bibliothèques devraient être le service public du débat citoyen », affirme Malik Diallo.

À l'heure où nos concitoyens expriment le souhait de réfléchir et de débattre sur les grands enjeux de société – le Grand débat national l'a bien montré l'an dernier – les bibliothèques et médiathèques pourraient être incitées à s'affirmer comme des lieux d'échanges et de réflexion, à la faveur de débats régulièrement organisés en leur sein.

Premier équipement culturel de proximité, la bibliothèque a naturellement vocation à incarner le service public culturel sur le territoire. Pourtant, les bibliothèques n'ont pas de signalétique propre qui permettrait de les identifier immédiatement. Si elles ont vocation à s'imposer comme des repères dans la vie quotidienne des usagers, il est essentiel qu'elles puissent être mieux repérées dans la ville.

Bien davantage qu'aujourd'hui, les arts et la culture doivent s'inscrire visuellement dans le quotidien des habitants, où qu'ils résident.

« *Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi !* » Chacun connaît cette réplique du *Bossu*, le film d'André Hunebelle. Sans doute cette maxime populaire pourrait-elle parfaitement s'appliquer à l'objectif qui doit guider l'évolution des politiques culturelles : si le citoyen ne vient pas à l'art dans les lieux de culture, alors l'art et la culture iront au citoyen dans les lieux qu'il fréquente.

Dans les territoires où il y a peu de structures culturelles, et où les problèmes de mobilité obèrent les pratiques culturelles, la question de l'itinérance de l'offre culturelle se pose avec acuité. De longue date, de multiples initiatives existent pour rapprocher les habitants des propositions artistiques, au plus près de chez eux. Elles doivent évidemment être encouragées, tant auprès des structures labellisées et des équipes artistiques locales que des grands opérateurs publics.

Pour autant, penser l'action culturelle « hors les murs » consiste à envisager la double acception du terme : les murs sont ceux de l'institution culturelle qu'on hésite à franchir, mais aussi ceux, intériorisés, qui empêchent de s'autoriser à le faire. Faire entrer l'art « par effraction » dans le quotidien des habitants, installer des œuvres dans l'espace public, est une réponse pertinente aux deux faces de ce même écueil. Depuis son origine, c'est d'ailleurs le modèle de l'un de nos plus grands groupes français, JC Decaux. Jean-Charles Decaux le décrit ainsi : « *Dans nos gènes, nous avons le fait d'avoir travaillé avec les grands designers et les architectes pour faire descendre l'art dans la rue. Le mobilier urbain contribue à apporter au plus grand nombre une qualité de design et de conception : il y a au cœur de la Seine Saint Denis, des mobiliers de Norman Foster comme au cœur de Paris.* »



Jean Blaise, créateur du « Voyage à Nantes », assume cette intrusion dans l'espace public et la violence des réactions qu'elle peut susciter : « De quel droit ils viennent mettre de l'art contemporain, qu'on ne comprend pas, financé avec nos impôts ? » Il reconnaît que « cette démarche peut être vécue comme une espèce de mépris », mais l'audace du geste doit primer sur les réactions d'incompréhension ou de rejet car il ne s'agit pas seulement de diffuser l'art : être à son contact quotidiennement, c'est aussi pouvoir se laisser être infusé par lui. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que la création pénètre

aussi la ville utile, avec ceux qui la font – les commerçants, les promoteurs immobiliers, les aménageurs publics. C'est aussi de la présence de l'art que peut venir la légitimité d'un espace qui est public parce qu'il appartient à tous. Comme le rappelle Renaud Donnedieu de Vabres : « Chaque centimètre carré, chaque espace, chaque minute peut être une chance et une vitrine de talents. Il faut être présent dans les espaces où il y a une foule et une multitude. »

Cette exigence est aujourd'hui partagée par les acteurs publics et privés en dehors du secteur culturel. Comme l'indique Muriel Montero à propos du programme « Arts en gares » de la SNCF : « Au milieu d'une société qui tend parfois à ériger des barrières, à construire des espaces segmentés et compartimentés, la gare, lieu de rencontre par excellence, est un lieu ouvert, où se mêlent et se côtoient des publics extrêmement variés, où se rencontrent tous les publics, et aussi un lieu de découverte des autres, de leur identité, de leur culture, de leurs points de vue. La gare, lieu de vie et lieu de flux, devient dès lors un lieu d'apprentissage de la tolérance. Un lieu enfin qui apporte aux institutions culturelles une diversité de spectateurs dont la culture ne peut que s'enrichir. »

Le dispositif du « 1% artistique » a été un levier efficace de cette même ambition. Toutefois, la complexité du dispositif, et les difficultés de conservation des œuvres sur le long terme et l'approche parfois trop décorative, en limitent la portée. Jean Blaise le résume parfaitement : « *Dans l'esprit des gens, le 1 %, c'est l'ornement, ce qui est fait en plus pour rendre beau. Il faut maintenant réexpliquer que l'intervention de l'artiste, du créateur dans l'espace public vient révéler cet espace. C'est de l'ordre du vivant et non de la décoration ou de l'ornementation.* »³⁴

Cette remarque invite à s'interroger sur la manière dont la création artistique peut s'ancrer dans le paysage urbain par l'architecture. Parce qu'elle est par nature fonctionnelle, quand l'œuvre n'a par essence pas de fonction, on oublie trop souvent que l'architecture est l'art avec lequel nous sommes en contact le plus souvent et aussi le plus intimement, puisqu'il est nécessaire à notre existence.

La France peut se prévaloir d'avoir une des seules, sinon la seule, loi sur l'architecture et qui affirme son intérêt public et son influence majeure sur les conditions de vie. L'article premier de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 dispose : « *L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.* »

Malheureusement, cette « expression de la culture » n'a certainement pas été assez valorisée par les ministères de la Culture successifs. La disparition du terme architecture dans la désignation « direction générale des patrimoines », autrefois « direction de l'architecture et des patrimoines » jusqu'en 2010 en constitue un symbole éloquent et pourrait être réinterrogée.

³⁴ *Mission nationale pour l'Art et la Culture dans l'espace public*, Rapport remis par Jean Blaise, président de la MNACEP à la ministre de la Culture et de la Communication, juin 2016.

Conscients de leur rôle, nous devons réaffirmer que les architectes peuvent participer à la formulation des réponses aux crises que traverse notre société.

Comme l'explique Christine Lecompte, présidente de l'Ordre régional des architectes d'Île-de-France :

« 95% des maisons individuelles sont construites sans architecte. Lotissements, zones commerciales... Tout cela est sans qualité culturelle. Ça invite à l'oubli : quand on n'est pas habitué à la qualité architecturale et d'usage, on oublie qu'on y a droit. »

Ce n'est pas pour rien si les écoles d'architecture sont placées sous la tutelle du ministère de la Culture. Historiquement considérée comme une discipline des beaux-arts, aux côtés de la gravure, de la peinture et de la sculpture, l'architecture se distingue en France du génie civil. Ce n'est pas juste de la construction ; et les plus de 20 000 étudiants des écoles d'architecture le savent bien. Avec un taux d'insertion à trois ans en CDI de 83%, les jeunes diplômés sont de plus en plus souvent sollicités pour participer à des projets qui ont pour objectif non seulement la création ou la réhabilitation d'un bâtiment mais son inscription pérenne dans son environnement géographique, social et culturel.

Enfin, le ministère de la Culture doit pouvoir se saisir du dynamisme de la profession et du vivier formidable que représentent les étudiants en architecture pour les associer aux actions d'éducation artistique et culturelle et mettre en place, comme en Italie, des cours de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine. Comme l'explique Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et extérieures de l'Ordre des architectes, « *grâce à la médiation, le temps du chantier devient un temps pédagogique : au travers d'un bâtiment, on lit l'histoire, l'histoire de l'art et le savoir-faire, on aborde la matière, le lien avec l'espace en tant qu'acteurs de cet espace* ».

D. L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET LE NUMÉRIQUE



I. Exploiter les potentialités du numérique

C'est toute l'ambiguïté de Internet dans ce contexte. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'outil numérique, pas plus que d'imaginer un supposé complot ourdi par les GAFA. Gardons-nous de tomber dans l'opposition stérile des technophiles aux technophobes. Ce serait d'autant plus difficile que les usages sont là et bien ancrés : 95% de la population française âgée de douze ans ou plus dispose d'un téléphone mobile³⁵ et l'on constate une moyenne de 1h28 de temps connecté par jour et par français dont 1h38 pour les 15-24 ans et 2h12 pour les 25- 49 ans³⁶.

³⁵ *Baromètre du numérique 2019*, Arcep, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Mission société numérique, 27 novembre 2019.

³⁶ Rapport parlementaire, *Les médias de service public à l'heure du numérique*, 2017.

Mais nos nouveaux médias numériques – entendus au sens large de technologies de traitement automatisé de l'information – en nous saturant d'informations (ou de fausses informations), rendent paradoxalement plus compliquée la phase d'acquisition de savoirs puis de leur transmission. L'éducation – contrairement au numérique – a besoin de concentration et de temps, deux paramètres devenus trop rares désormais. Dans une récente interview à France Inter³⁷, Eric Fottorino, ancien directeur du Monde et fondateur du journal *Le 1* plaide pour cette réappropriation du temps : « *Nos journaux sont des journaux d'offre. Le numérique, c'est de la demande. Les quotidiens ont perdu le combat du réel. Il est désormais algorithmé.* »

La question qui se pose est notamment celle de la manière dont le temps disponible est réparti entre les différentes propositions de réflexion et de réflexion. Les jeux vidéo constituent un bel exemple de ce que peut être un déploiement de jeux éducatifs et de logiques immersives au sein d'univers qui facilitent l'appropriation pédagogique. Comme le déploie et l'explique Ubisoft, le jeu vidéo est « *un média peu intimidant, facile d'accès, qui lutte contre les barrières à l'entrée technologique avec des jeux de plus en plus inclusifs. D'ici dix ans, l'objectif est de rendre tous les jeux accessibles à cinq milliards de joueurs.* »

Mais, si tout est disponible et accessible sur Internet, avoir accès ne signifie pas accéder. L'objectif pour ceux dont le modèle économique repose sur la publicité ou la récupération de données est avant tout de capter l'attention le plus longtemps possible et de diffuser de la publicité.

De ce point de vue, Internet peut contribuer à entretenir voire à accentuer les inégalités culturelles, en diffusant l'idée que la culture et le divertissement seraient équivalents. « *Le temps vide, c'est le monde moderne. Mais ce qu'on a appelé le loisir, c'est-à-dire un temps qui doit être rempli par ce qui amuse, est exactement ce qu'il faut pour ne rien comprendre aux problèmes qui se posent à nous.* » disait André Malraux lors de l'inauguration de la maison de la culture d'Amiens en 1966.

³⁷ France Inter, Éric Fottorino : "Les quotidiens ont perdu le combat du temps réel", *L'invité de 8h20*, mercredi 25 décembre 2019

La culture, qui suppose, encourage et permet la relation, a tout à gagner à créer des passerelles avec le numérique, si celles-ci sont autant de points de complémentarité et non d'évitement ou de recul du contact avec les artistes et les œuvres. Le numérique porte en lui cette capacité de lien social et d'intégration à une communauté. *« Une part croissante de la population tisse des liens grâce au numérique : 51% de la population utilise Internet pour retrouver d'anciennes connaissances (40% en 2014), 44% pour nouer des liens avec de nouvelles personnes (27% en 2014) et 15% pour faire une rencontre amoureuse (10% en 2014). »*³⁸ *« Enfin, avoir accès à Internet est perçu comme un facteur essentiel d'intégration dans la société par 68% de la population (54% en 2009). À l'inverse, 31% de la population estime que ce n'est pas important pour se sentir intégré (46% en 2009). »*³⁹

Le basculement numérique a induit une quadruple mutation, comme la décrit Sylvie Octobre : *« des rapports à l'espace et au temps d'abord, mais également et plus particulièrement aux objets culturels, de plus en plus hybrides, et aux modalités de labellisation ou d'édiction de la valeur symbolique, qui échappent tendanciellement aux institutions culturelles. »*⁴⁰

Le numérique crée déjà des expériences nouvelles des lieux de culture⁴¹.

Il fournit tout d'abord des informations pratiques au visiteur potentiel comme les horaires d'ouverture, le prix des billets ou les modalités d'accès et permet une communication institutionnelle plus efficace. Il offre également la possibilité d'enrichir la visite grâce à la médiation culturelle que permettent le téléchargement de contenus (applications audioguide) et les interactions avec les réseaux sociaux. Le développement de chatbots dans plusieurs institutions culturelles l'illustre bien.

La mission Musées XXIème siècle conduite par Jacqueline Eidelman en 2017 a constaté qu'il était plus difficile de mesurer le taux d'équipement numérique des musées que celui des Français.

³⁸ Baromètre du numérique 2019, Arcep, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Mission société numérique, 27 novembre 2019.

³⁹ Baromètre du numérique 2019, Arcep, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Mission société numérique, 27 novembre 2019.

⁴⁰ Sylvie Octobre, Deux pouces et des neurones, les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique, Paris : La Documentation française, 2014

⁴¹ Jacqueline Eidelman (dir.), Inventer des musées pour demain, rapport de la mission Musées XXIème siècle, Paris : La Documentation Française, 2017

Elle a ainsi estimé qu'« entre 70 et 80% d'entre eux figurent sur le site d'une municipalité, disposent d'un site en propre (la proportion demeure encore faible, notamment pour les petits musées territoriaux) ou d'une page Facebook, voire d'un compte Twitter » mais qu'il était difficile de connaître la proportion précise d'établissements équipés en tablettes numériques ou bénéficiant du service d'un *community manager*.

Au cœur des lieux de culture, le numérique se révèle être un support de médiation précieux, et ces nouveaux outils ont assez facilement été intégrés au parcours de visite des publics. Equipé de ces outils numériques, le visiteur n'est pas isolé ; il est au contraire plus libre de s'inscrire dans des parcours de visites collectives.

Le numérique crée de nouveaux lieux de culture, des Micro-Folies à l'Atelier des Lumières de Lyon. Disons-le clairement, je partage pleinement la conviction qui a été maintes fois répétée dans mes rencontres et que le directeur du Centre Dramatique de Dijon résume clairement :



La multiplication des écrans ne remplace pas la présence des artistes, le ministère de la Culture doit être celui de la présence humaine. Ce que l'on met en place, ce sont des occasions de rencontres entre des lieux, des territoires, des publics, des artistes pour inspirer leur créativité, sans préméditation, sans formalisation excessive.



Le ministère de la Culture prévoit l'installation de 2 000 Micro-Folies sur tout le territoire français d'ici la fin du quinquennat.

Ce dispositif d'accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux permet de se situer des deux côtés de la création, en étant spectateur mais également créateur. Comme le décrit Didier Fusillier, concepteur du projet et président de l'Établissement public de la grande halle et du parc de la Villette, « *le constat était simple : Sevrans est à vingt-et-une minutes du Louvre mais les élèves n'y allaient pas. Nous voulions donner accès à ce qui appartient à tout le monde, les œuvres, par le numérique. Une structure facile à installer, qui s'implante, qui crée une habitude et devient l'endroit où on se réunit, où se greffe des propositions artistiques* ».

L'Atelier des Lumières déploie un nouveau mode d'exposition qui attire de nouveaux publics. Bruno Monnier, président et fondateur de Culturespaces indique : « *Aujourd'hui, 50% des gens ne vont jamais au musée. Je pense que c'est un outil formidable pour franchir ce mur sociologique. Ce type de rencontre avec l'art qui est moins intimidante peut vraiment servir de déclic en donnant envie au public d'aller au musée par la suite. Ainsi, fin 2019, le spectacle Gustav Klimt, aura attiré environ 1,2 million de visiteurs.* ⁴² » Par ailleurs, les expositions numériques possèdent un autre atout majeur ; elles permettent de rassembler des chefs d'œuvre disséminés à travers le monde.

Le numérique doit permettre de questionner, de faciliter, de renouveler les codes, d'accompagner les publics vers les œuvres mais « *rien ne remplace la magie du contact à l'original. Le moment du choc de la rencontre à l'œuvre, du choc esthétique, le moment de l'émotion où le visiteur est l'invité du musée et se sent accueilli compte et continuera à compter* » comme le résume Laurent Le Bon, directeur du Musée Picasso.



2. La bataille de l'éducation à l'information

On le sait, le problème avec les infos n'est pas tant que les gens ne font plus confiance aux médias mais plutôt qu'ils font confiance à n'importe quel type de « média ».

Les Français s'informent, et nous devons nous en féliciter : 98% des personnes de plus de 18 ans s'informent, dont 90% au moins une fois par jour⁴³.

⁴² « Bruno Monnier : L'Atelier des Lumières est la plus grosse installation multimédia au monde », L'œil, Avril 2018

⁴³ Les défis de l'éducation aux médias et à l'information, avis du Conseil économique, social et environnement présenté par Marie-Pierre Gariel, décembre 2019.

Et même si une part grandissante de la population suit l'actualité en ligne (63% contre 59% en 2016), les médias traditionnels dominent encore le paysage : les Français préfèrent encore la télévision (48%) à Internet (19%) pour suivre l'actualité. Les réseaux sociaux - qui servent de moyen d'information à 6% des Français - apparaissent encore comme « le média » qui inspire la plus faible confiance⁴⁴. Ces rapports sont cependant aux antipodes selon les générations car si seulement 17% des Français toutes classes d'âge confondues tirent principalement leurs informations des réseaux sociaux, ils sont plus de 63% chez les 18-24 ans.

Enfin, si 62% de la population finlandaise dit avoir confiance dans les journalistes – comme 43% des britanniques et 38% des américains –, il est symptomatique voire préoccupant que l'indice de confiance de la France, avec seulement 30%, s'approche des derniers et notamment d'un pays où la population ne croit plus au discours des élites, la Grèce (23%)⁴⁵.

Le numérique a bouleversé les industries culturelles et médiatiques et le monopole des journalistes sur l'information est aujourd'hui trop souvent remis en cause. Chaque individu, chaque internaute, s'estime désormais capable d'informer ses concitoyens et les réseaux sociaux proposent un accès direct à une information brute, pas toujours vérifiée. En 2019, 46% des Français estiment avoir été confrontés « à des informations qui déforment la réalité ou qui sont même fausses » une fois par semaine ou même plus⁴⁶.

⁴⁴ Seulement 8 % des Français disent avoir confiance dans les informations lues sur les réseaux sociaux contre 51% pour la télévision.

⁴⁵ Nick Newman et al., « Reuters Institute Digital News Report 2017 ».

⁴⁶ Baromètre du numérique 2019.

Comme l'observe Bruno Studer, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans son rapport sur la proposition de loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information en 2018⁴⁷, « *l'intermédiaire que formaient auparavant les médias entre l'information brute et les citoyens – qui assuraient donc sa vérification et son éditorialisation – est relégué au second plan* ». Et, comme le constate dans le même rapport Philippe Mouron, maître de conférences en droit privé, « *les informations traitées avec une rigueur journalistique côtoient toutes sortes d'informations privées, qui peuvent être d'ordre personnel ou professionnel, ou de publicités (...) L'absence d'éditorialisation offre ainsi une même publicité à des informations pourtant fort différentes* ».

Il apparaît dès lors indispensable de repenser non seulement la place et le rôle de l'utilisateur tout en menant une réflexion d'ensemble sur la manière d'appréhender ces nouveaux aspects de l'environnement médiatique.

« *L'éducation aux médias, c'est « travailler » sur les productions médiatiques elles-mêmes, sur leurs origines, la manière dont elles sont construites, diffusées et consommées. C'est s'interroger sur les modalités de réception des messages des différents médias et c'est chercher à comprendre la nature de leurs impacts et de leurs effets en identifiant et en se prononçant sur les idées, les valeurs et les points de vue qu'ils véhiculent. Convier la personne à une démarche d'éducation « aux » médias, c'est l'amener à s'interroger sur la nature des relations que nous établissons avec les médias au niveau individuel et collectif.* »⁴⁸

⁴⁷ Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information par Bruno Studer, 2018.

⁴⁸ Jacques Piette, *L'éducation aux médias*. Montréal, Centre de ressources en éducation aux médias, 2001.

Aucune technologie si révolutionnaire soit-elle ne peut être considérée comme neutre ou allant de soi. L'éducation aux médias, à l'ère numérique doit ainsi démystifier les innovations apportées par le numérique pour pouvoir, comme le défend Marlène Loicq, « les utiliser (au sens premier de « tirer parti, faire servir à une fin déterminée ») et (...) les contester ». « Le numérique vient alors rappeler au champ de l'éducation aux médias à quel point il a toujours été en lien avec une éducation culturelle visant à donner un pouvoir d'agir. »⁴⁹

Et en cela, nous pouvons nous appuyer sur les enfants eux-mêmes : selon l'enquête Ipsos Junior Connect' 2018, la presse jeunesse est toujours lue par une majorité des enfants et adolescents : plus de 60% des jeunes ont lu au moins un titre de presse jeunesse au cours sa dernière période de parution (74% pour les 1-6 ans, 71% pour les 7-12 ans et 43% pour les 13 - 19 ans). Au total, ce sont près de dix millions de jeunes qui lisent au moins l'un des soixante titres étudiés.

Le ministère de la Culture a d'ailleurs lancé en ce sens un plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information qui vise à accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur Internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée⁵⁰.

Plus largement, la révision récente de la directive européenne sur les services de médias audiovisuels de 2018⁵¹ – qui oblige les États membres à « promouvoir et prendre des mesures pour le développement de l'éducation aux médias » – doit nous inciter à aller plus loin en nous appuyant sur le dynamisme du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et de son réseau de coordinateurs académiques présents sur l'ensemble du territoire.

⁴⁹ Marlène Loicq, « De quoi l'éducation aux médias numériques est-elle la critique ? », *tic&société*, Vol. 11, N° 1, 137-165.

⁵⁰ Contribution de Sophie Lecointe dans le cadre de l'édition 2018 des rencontres culture numérique « Plan d'éducation aux médias et à l'information du ministère de la Culture ».

⁵¹ Le Conseil des ministres européens a adopté le 6 novembre 2018 le texte de la nouvelle directive réglementant les services de médias audiovisuels.

3. L'audiovisuel public, premier acteur de la démocratisation culturelle

« *En France, nous avons trop souvent la télévision honteuse.* » Cette phrase de Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions est très juste. Combien de temps ceux qui critiquent l'audiovisuel public le regardent ils chaque jour, chaque semaine ou même chaque mois ? Quels programmes connaissent-ils ? Il n'est pas rare que pour mieux le considérer comme défaillant, on cite des émissions, des jeux ou des fictions qui ont depuis longtemps déserté les écrans. Quant aux missions de l'audiovisuel public, elles n'ont eu de cesse d'être ambivalentes : il faut être populaire en se dégageant des contraintes d'audimat, il faut être exigeant tout en vérifiant que ça n'est pas un crash dans les audiences. Il est temps de cesser avec le regard soupçonneux sur l'audiovisuel public : il s'adresse à tous et chacun doit pouvoir se reconnaître en lui. Et la culture est bien l'expression de la singularité de l'audiovisuel public.

Les Français ne s'y trompent d'ailleurs pas. Quand France Télévisions a lancé avec Ipsos sa grande consultation nationale, « *Ma télé demain* », sur les attentes des Français en octobre 2018, la culture y est apparue comme le second thème le plus mobilisateur, après l'information : plus de 30 000 répondants, fidèles téléspectateurs de l'audiovisuel public (77% regardent la 5 au moins une fois par semaine). Spontanément, le thème qui ressort le plus pour la culture est la retransmission de grands événements culturels, en particulier sur le répertoire classique (opéra, concerts de musique classique, théâtre). De même, quand Make.org lance fin 2019 sa grande cause « *accès la culture pour tous* » recueillant près de 400 000 contributions⁵². La télévision est l'activité culturelle la plus citée, avec deux enjeux très clairs : la qualité et la variété des offres culturelles. L'alliance des groupes de l'audiovisuel public s'est notamment incarnée au sein de Culture'Prime afin de conquérir de nouveaux publics au travers de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux. Le service public audiovisuel cumule par exemple plus de quatre-vingts millions de « fans » sur les différentes pages Facebook. Les plateformes Okoo et Lumni démontrent le rôle joué et rempli par France Télévisions en créant une offre dédiée aux enfants, aux jeunes, à leurs parents et leurs enseignants, au sein d'un univers sécurisé et adapté permet de renforcer l'offre d'animation ou les offres de contenus pédagogiques.

⁵² Make.org, *Accès à la culture pour tous – Plan d'actions de la société civile 2019-2021*.

Informier, éduquer, distraire apparaissent à tous comme les missions essentielles et intemporelles du service public, même si comme l'estime Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, le service public a aussi vocation à fédérer le public. L'innovation doit également être au cœur des programmes du service public, tant en ce qui concerne les formats proposés, les nouvelles écritures, que les sujets traités. C'est là que réside la force du service public : étant majoritairement financé par une redevance, et non par les recettes publicitaires, celui-ci peut – et doit – s'abstraire du conservatisme de certaines chaînes privées et proposer au public, dans une logique d'offre et de non de demande, des programmes que ne propose précisément pas le secteur privé.

Pour accroître la spécificité du service public télévisé par rapport aux chaînes privées gratuites, une place plus large doit être faite à la culture sous toutes ses formes : les arts du spectacle vivant, la valorisation des jeunes talents, la culture scientifique, etc. Si le cahier des charges de France Télévisions lui fixe des objectifs forts dans ce domaine, le CSA constate, dans son dernier bilan annuel, que ceux-ci sont difficilement atteints par le groupe, qui diffuse les programmes culturels essentiellement la nuit : *« le respect des obligations quantitatives du cahier des charges en matière de culture (diffusion d'au moins un programme culturel par jour en première partie de soirée et incitation forte à la diffusion du spectacle vivant aux heures de grande écoute) ne garantit pas la mise en valeur d'une offre culturelle de qualité »*.⁵³

Or, l'audiovisuel public doit être le premier acteur culturel de notre pays, le premier moteur de la démocratisation culturelle. Il représente la moitié des crédits du ministère de la Culture mais lorsque l'on pense émancipation et inclusion culturelles, on oublie encore trop le rôle majeur qu'il joue et doit continuer à jouer plus encore. *« Notre obsession est de nous inscrire dans une action en faveur de l'inclusion et de l'émancipation : nous devons nous adresser à tous pour ne pas devenir un outil de reproduction sociale »* explique Véronique Cayla, présidente d'Arte.

⁵³ Rapport du CSA, juin 2018

Par foyer français, en moyenne ce sont deux heures par jour qui sont consacrées à l'audiovisuel public, toutes antennes et chaînes confondues. France Télévisions est la première salle de spectacles de France : l'audience cumulée des spectacles vivants programmés sur France 2 et sur France 3, ce sont quinze millions de téléspectateurs, l'équivalent de vingt années de jauge pleine chaque soir du théâtre du Châtelet ! Les enquêtes réalisées par « Livres Hebdo » / I+C auprès des libraires placent le service public en tête des prescripteurs d'achat de livres grâce à « La Grande Librairie ou « Télématin ». Et les Français le reconnaissent : 84% des Français jugent que France 5 « rend la culture accessible », ils sont 80 % pour France 3 et 73 % pour France 2.

Et au-delà, l'enjeu est aussi celui de l'égal accès, partout sur le territoire aux offres de programmes, notamment pour le jeune public.

Pour certains, la TNT serait rapidement supplantée par le déploiement du très haut débit dans les foyers français et par la couverture mobile en 5G sur l'ensemble du territoire. Lancé en 2013, le plan « Très haut débit » doit assurer, grâce à un investissement de vingt milliards d'euros en dix ans, un débit de trente mégabits par seconde pour tous en 2022, et un débit minimal de huit mégabits par seconde d'ici 2020. De fait, depuis la fin de l'année 2016, plus de 50 % du territoire est déjà couvert par le très haut débit, et la télévision par Internet a atteint, au dernier trimestre 2017, le même taux de pénétration dans les foyers que la réception hertzienne terrestre.

Pour autant, on peut considérer que la TNT, qui équipe encore 50,8 % des foyers, mérite d'être modernisée pour assurer la continuité du service auprès des Français jusqu'à ce que l'ensemble des foyers reçoive la télévision par le biais du câble, du satellite ou d'Internet et s'abonne effectivement à des offres de ce type. En particulier, au-delà de l'éligibilité des foyers à la fibre – seuls dix millions de foyers sur trente-deux millions sont aujourd'hui éligibles, et seulement 3,3 millions sont actuellement abonnés –, le taux de conversion commerciale et au-delà, les usages, doivent être pris en considération pour évaluer la date à laquelle la substitution totale à la TNT sera possible.

De fait, le plan « Très haut débit » n'est pas achevé, et les usages indiquent que la TNT constitue encore, pour 24 % des foyers, le seul mode de réception de la télévision. Elle est également très utilisée pour la réception sur les postes de télévision secondaires, en raison de sa gratuité. Elle est également très présente dans certaines régions : ainsi, si l'Île-de-France, la région PACA et le Grand Est ont connu une forte progression de la télévision par Internet, la TNT équipe encore plus de 60 % des foyers en Bretagne et en Normandie.

De façon analogue, si la radio par Internet est en pleine expansion, il apparaît indispensable de poursuivre le déploiement de la radio numérique terrestre ou DAB+, décidée en 2004 et lancée à Paris, Nice et Marseille en 2014. En effet, le DAB+, qui n'a pas remplacé la bande FM et sa technologie analogique, comporte de nombreux avantages : un son de meilleure qualité, la continuité de la réception en déplacement, la visualisation des données associées au morceau de musique, l'apparition de nouvelles stations de radio pour répondre à la saturation de la bande FM, etc.

Il n'y a pas de « zones blanches » culturelles. La politique d'aménagement culturel initiée sous l'impulsion d'André Malraux, fondée sur la cohérence et la proximité de l'offre, a porté ses fruits. Certes, certains territoires ruraux ou péri-urbains sont toujours moins dotés en équipements, mais les dispositifs d'itinérance et de « hors-les-murs », qui méritent d'être développés et mieux soutenus, sont des réponses pertinentes aux difficultés de mobilité, qui restent finalement le premier empêchement des publics.

Il existe partout des offres culturelles et des pratiques artistiques. Cette réalité doit beaucoup à l'engagement des élus locaux qui, nombreux, ont fait des politiques culturelles un puissant levier de fierté, d'attractivité et de développement de leur territoire. Leur engagement doit être conforté, accompagné et encouragé. C'est en partant des projets initiés sur les territoires que le ministère de la Culture doit déployer sa politique d'émancipation par les arts et la culture et en veillant scrupuleusement, par la présence d'un État fort, à ce qu'aucun territoire ne soit laissé pour compte dans le déploiement de ces politiques publiques.

Il est impératif de faire confiance aux acteurs culturels locaux : accompagner les équipes artistiques en leur donnant la capacité d’agir ; soutenir les artistes en leur donnant les moyens et le temps de créer, en leur permettant de toujours choisir la voie de l’exigence contre celle de la facilité. Ce doit être un objectif toujours renouvelé, dans la diversité des champs artistiques et sur tous les territoires – prioritairement sur ceux où les difficultés creusent les fractures. Là plus qu’ailleurs, la participation à la vie culturelle est un puissant ciment et un levier pour retrouver le sens du commun, un sentiment de reconnaissance et d’appartenance.

Il s’agit bien de « faire ensemble », en multipliant les portes d’entrée vers la culture, sans hiérarchie. Les offres culturelles et pratiques artistiques ont tout autant leur place dans les théâtres et les musées que dans l’espace public ou dans l’entreprise. Les équipements culturels, eux, sont amenés à devenir de véritables lieux de vie, à commencer par les bibliothèques, premier service public culturel. En miroir, les nouveaux lieux hybrides, où des artistes côtoient de jeunes entrepreneurs comme des acteurs du champ social, peuvent être une opportunité pour renouveler les modalités de participation à la vie culturelle.

Comme dans nos vies, la place du numérique y est croissante. Les potentialités qu’il offre doivent être pleinement exploitées, en veillant à ce que les technologies puissent enrichir l’offre culturelle réelle sans s’y substituer ou y porter atteinte ; en s’attachant, aussi, à en combattre les dangers, par l’éducation aux images et aux médias notamment. À cet égard, l’audiovisuel public est un atout majeur, dont la prochaine réforme doit être mise au service de ces objectifs.

Proposition n°26

Pour garantir l'équité territoriale, créer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs culturels à l'échelle d'un territoire, à partir d'une cartographie des lieux labellisés et conventionnés.

Proposition n° 27

Pour déployer les programmes de lecture publique sur tout le territoire, créer un programme prioritaire de construction de bibliothèques dans les 347 communes situées en quartier prioritaire de la ville qui en sont dépourvues, en orientant spécifiquement le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur ces projets.

Proposition n° 28

Pour couvrir les territoires non pourvus, augmenter massivement les crédits de l'État consacrés aux contrats Territoire-lecture dans les trois prochaines années et les ouvrir à d'autres pratiques ou secteurs culturels (écriture, musique, théâtre, arts visuels...).

Proposition n° 29

Pour renforcer l'efficacité des actions en direction des citoyens en situation de fragilité ou de difficulté, doter chaque contrat Territoire-lecture d'un volet jeunesse et créer des partenariats entre les contrats Territoire-lecture et les acteurs sociaux.

Proposition n° 30

Pour soutenir la place et le rôle des artistes, relever le plafond d'interventions des artistes auteurs à 20 000 euros et réaffirmer que les artistes auteurs doivent être rémunérés en droits d'auteur.



Proposition n° 31

Pour encourager les résidences d'artistes au sein du monde de l'entreprise, élargir le dispositif de mécénat aux organismes de spectacle vivant pour des activités de création.

Proposition n° 32

Pour valoriser les arts de la rue et dans l'espace public, instituer une journée annuelle nationale du hors les murs.

Proposition n° 33

Pour valoriser leur implication dans une politique de mixité des publics et d'ouverture à tous les habitants, créer un bonus pour les structures labellisées, attribué par les DRAC sur la base d'un cahier des charges et d'une évaluation.

Proposition n° 34


Pour que les bibliothèques puissent être mieux identifiées comme service public culturel, proposer aux villes et intercommunalités d'adopter une signalétique commune.

Proposition n° 35

Pour faire évoluer le modèle du 1% artistique, lors des aménagements urbains par les collectivités territoriales, préempter 1% du budget pour des interventions de compagnies dans l'espace public

Proposition n° 36

Pour faire entrer les arts et la culture dans l'entreprise, relancer la mission « Culture et Monde du Travail » du ministère de la Culture et la charger de l'élaboration d'un plan d'action, en lien avec le ministère du Travail.



Proposition n°37

*Pour accompagner les publics vers les lieux de culture en facilitant leur accès aux bases de ressources documentaires, **créer un portail unique à destination du grand public, rassemblant l'ensemble de l'offre de contenus numériques culturels à vocation pédagogique.***

Proposition n° 38

*Pour une citoyenneté éclairée et des médias reconnus dans leurs missions fondamentales de décryptage, d'éclairage et de convictions, **intégrer l'éducation aux médias à la formation des enseignants, et inscrire les compétences qui en sont issues au titre des acquis exigés des élèves au niveau national comme des éléments évalués au sein de classements internationaux tels que le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).***

Proposition n° 39

*Pour assurer l'émergence d'une offre radiophonique renouvelée, **poursuivre la modernisation de la plateforme TNT afin de garantir l'équité territoriale et accélérer le calendrier de déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+).***

Proposition n° 40

*Pour garantir le plus large accès à des contenus de qualité, **maintenir la diffusion linéaire des programmes d'animation sur les carrefours d'audience des enfants au sein de l'audiovisuel public.***

Proposition n° 41

*Pour faire de l'audiovisuel public le premier acteur de la démocratisation culturelle, **renforcer l'offre et l'éditorialisation de programmes culturels aux heures de grande écoute – spectacles vivants dans la pluralité des esthétiques, cinéma, livre, culture scientifique.***

Proposition n° 42

Pour développer le mécénat de compétences, permettre à l'ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel public de consacrer 1% de leur temps de travail annuel au soutien des dispositifs d'éducation à l'image, à l'information, aux médias et à l'EAC.



© Florent Baudry

Vent des Forêts – Fresnes-au-Mont

***Asseoir
définitivement
la légitimité
du ministère
de la Culture :
repenser
sa gouvernance***

A. LE BUDGET DE LA CULTURE EST TOUJOURS UN COMBAT POLITIQUE

I. Un programme budgétaire dédié

Les politiques de démocratisation culturelle sont aujourd'hui essentiellement financées par le programme budgétaire 224 (P. 224) : « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

En 2020, près de deux cents millions d'euros sont mobilisés sur l'action 2, « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle », pour financer les dispositifs visant à « favoriser l'accès de tous à l'art et à la culture » sur l'ensemble du territoire français⁵⁴.

Ces crédits financent :



Les « politiques d'éducation artistique et culturelle » et le plan d'éducation aux médias et à l'information à hauteur de plus de cent millions d'euros, qui s'ajoutent aux crédits mobilisés par le ministère de l'Éducation nationale ;



Les « politiques de démocratisation orientées vers les personnes nécessitant un accompagnement particulier », qui s'appuient sur les établissements publics, les structures culturelles, le monde associatif, les réseaux d'éducation populaire et l'interministériel à travers les protocoles dédiés (Culture/Santé, Culture/Justice, Culture/Politique de la ville, Culture/Agriculture, Culture/Handicap) ;

⁵⁴ Ministère de la Culture, « Un budget de priorités au service de toutes et tous », synthèse du budget 2020 du ministère de la Culture, septembre 2019.



Les projets et dispositifs en faveur des territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, notamment les zones prioritaires de la politique de la ville, le milieu rural isolé et les territoires ultramarins (poursuite du déploiement des Micro-Folies, renforcement des partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers politique de la ville, résidences d'artistes, contrats territoire lecture, actions hors les murs des institutions culturelles...);



La numérisation des ressources culturelles, ainsi que la diffusion et la valorisation des contenus culturels numériques, en vue d'accroître leur accessibilité au plus grand nombre.

Sur ces crédits, trente-neuf millions d'euros sont consacrés au Pass Culture, soit une augmentation de dix millions d'euros par rapport à 2019⁵⁵, pour accompagner le déploiement de l'expérimentation sur de nouveaux territoires cette année et progressivement procéder à la montée en charge nécessaire.

Le budget « démocratisation culturelle » représente donc deux cents millions d'euros sur les 3,7 milliards de crédits « culture » (hors contribution à l'audiovisuel public)⁵⁶. **Il est plus que paradoxal que la démocratisation culturelle – qui constitue à la fois le principe fondateur du ministère de la Culture, fonde la légitimité de son action auprès des publics, et à partir duquel se déclinent les leviers de l'intervention publique – ne représente que 5,4% de son budget.** Ce décalage entre les objectifs et les moyens, tels qu'ils sont présentés budgétairement, renforce ce sentiment d'un ministère trop éloigné des publics. C'est l'un des enjeux de l'évolution paradigmatique et systémique des modes d'action du ministère dont la traduction budgétaire est symptomatique : une orientation historique tournée trop exclusivement vers la création et les artistes et qui n'a jamais réussi à rééquilibrer en faveur de la stimulation de la demande et d'une politique des publics volontariste et structurée. La politique conduite est plus une politique artistique qu'une politique « culturelle » ou des publics.

⁵⁵ Ministère de la Culture, « Un budget de priorités au service de toutes et tous », synthèse du budget 2020 du ministère de la Culture, septembre 2019.

⁵⁶ Ministère de la Culture, « Un budget de priorités au service de toutes et tous », synthèse du budget 2020 du ministère de la Culture, septembre 2019.

Surtout, les actions et opérateurs financés par les programmes création (P.131), patrimoines (P. 175), livre et lecture (P.334, action 1), contribuent pour une large part à ce même objectif, qui constitue le pivot de la politique culturelle. C'est tout particulièrement notable pour le programme 131. Les crédits affectés à la création, à la production, à la diffusion du spectacle vivant et des arts visuels, financent évidemment les actions de médiation, de développement des publics, d'éducation artistique et culturelle menées par les structures subventionnées, conformément aux objectifs qui leur sont fixés par convention. Certains de nos interlocuteurs ont même avancé que « le P.224 est la variable d'ajustement du P.131 » ...

Cette organisation budgétaire en silos ne semble donc ni cohérente, ni pertinente. En outre, la faiblesse de la fongibilité des crédits du P.224 en déconcentré (où ils sont délégués à 80% !) crée des difficultés que les équipes des DRAC ont soulignées.

La logique de silos des directions sectorielles parasite certaines orientations politiques, notamment l'éducation artistique et culturelle, en ne les incitant guère à porter des orientations ministérielles transversales : nous avons besoin de dispositifs globaux qui entraîneraient toutes les directions et tous les échelons hiérarchiques. Le projet de création d'une nouvelle direction d'administration centrale devra donc disposer d'un programme budgétaire dédié, qui intègre l'ensemble des crédits dédiés à la nouvelle politique d'émancipation, accompagné des moyens conséquents pour l'innovation.



2. Le conventionnement, outil pertinent pour garantir la pérennité des actions et leur inscription sur les territoires

Les modalités de financement des acteurs culturels qui contribuent à la politique de démocratisation mériteraient également d'être revues. Beaucoup d'entre eux ont exprimé les difficultés induites par la logique d'appel à projets qui s'est considérablement renforcée au cours des dernières années.

L'échange avec les principaux acteurs culturels en Bourgogne Franche-Comté a été très éclairant à cet égard.

Nathan Jannaud, directeur de l'association CirQ'ônflex dédiée au développement, à la structuration et à la promotion du cirque contemporain à Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté : *« On vit comme une défiance tous ces nouveaux plans qui arrivent : sur nos territoires, on essaie d'être force de propositions, de faire preuve d'agilité. Nos expérimentations sur les territoires ne trouvent pas les bons cadres pour être soutenues. On ne sait pas d'une année sur l'autre si on va pouvoir continuer. On ne rentre pas forcément dans les cases. »*

Pierre-Loup Vasseur, représentant de l'association Zutique implantée dans un quartier politique de la ville de Dijon : *« L'émancipation, on la voit sur le long terme et on ne peut pas la travailler que sur du « one shot » : on travaille, on s'engage et l'appel à projets s'arrête. Il y a un enjeu de création de confiance. »*

Yann Rivoal, directeur-co programmateur de La Vapeur, Scène de musiques actuelles : *« Il nous manque un temps long, un temps plus long que celui des appels à projets. »* La directrice de la BIB ! de Dunkerque, Amaël Dumoulin, ne dit pas autre chose :



« Parfois, on fait entrer des choses au chausse pied dans les appels à projet : les cadres et les délais sont trop contraignants et les projets alors moins créatifs. »

Les appels à projet ont donc été autant des opportunités nouvelles de soutien à la création et à l'émergence qu'ils ont été des leviers de précarisation des acteurs culturels.

Or, s'il faut pouvoir **maintenir une logique d'appels à projet pour éviter la calcification des politiques publiques en matière de culture ou favoriser un renouvellement vertueux des compagnies, scènes ou équipements à soutenir, il est temps qu'ils ne soient plus la règle.** En outre, si les appels à projet locaux sont utiles pour renforcer la coopération avec les collectivités territoriales, les appels à projet nationaux sont des leviers de recentralisation, en contradiction totale avec l'objectif visant à rapprocher les décisions des territoires. Sans compter que cela délégitime les DRAC dans les modalités de suivi, de soutien et d'évaluation des politiques culturelles soutenues sur les territoires.

Mettre en place une politique culturelle qui produit des effets sur les territoires et les personnes demande du temps. Le conventionnement apparaît donc comme le meilleur levier pour donner ce temps nécessaire, permettre l'évaluation sereine et efficace ; il doit devenir la norme, et l'appel à projets l'exception.

La région Nouvelle Aquitaine a notamment déployé un contrat de filière, porté par elle-même, l'Etat, le Réseau des Indépendants de la musique et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz avec un objectif clé « *relier les acteurs culturels dans une dynamique commune de développement au service des territoires et des droits culturels des personnes* », comme le précise Frédéric Vilcocq qui est notamment le chef de projet de la MECA - Maison de l'Économie Créative et de la Culture pour la région Nouvelle Aquitaine.

Cette coordination des actions culturelles permet d'éviter le morcellement des politiques publiques, leur dispersion ou saupoudrage et favorise la diversification des actions culturelles menées par des acteurs spécifiques (milieu hospitalier, scolaire, carcéral, situations de handicap...).

L'aide octroyée dans le cadre du contrat de filière s'applique à des dépenses effectuées qui s'inscrivent dans un temps long, pour une durée maximale de vingt-quatre mois. Entre 2016 et 2018, deux cents acteurs en ont bénéficié avec un montant investi de plus de 900 000 euros investis.



3. Les collectivités territoriales : des partenaires privilégiés

L'État s'est toujours fortement appuyé sur les collectivités territoriales pour conduire sa politique de démocratisation culturelle. Si leur intervention est antérieure à la création du ministère des Affaires culturelles, les villes sont historiquement les premiers partenaires de l'État dans son effort de soutien à l'action culturelle locale. Dès 1978, elles assumaient déjà 45% des financements de la culture !⁵⁷

Les premières lois de décentralisation, en affirmant le principe d'une « clause générale de compétence » notamment dans le secteur culturel, ont permis à toutes les collectivités d'élaborer et conduire des politiques culturelles à l'échelle de leur territoire. Les budgets culture des régions et des départements ont ainsi été multipliés par cinq, sans réels transferts de compétences. Dans le domaine du spectacle vivant, les dépenses de fonctionnement des collectivités sont aujourd'hui dix fois plus importantes que celles de l'État.

« Strasbourg a payé le prix fort à chaque fois qu'elle a manqué de culture et d'Europe » affirme Alain Fontanel, premier adjoint au maire de Strasbourg en charge de la culture. Le budget de la culture représente ici 25% du budget de la Ville. C'est un choix politique qui n'a jamais été remis en cause, quelles que soient les majorités successives. C'est un engagement clair que l'État doit aussi probablement aider à stabiliser et clarifier quant aux missions qui sont attendues des collectivités locales. Penser un territoire, c'est raisonner à l'échelle de son bassin de population et de vie.

Le rôle majeur des collectivités territoriales a été conforté par le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui, dans son article 28, réaffirme la culture comme une « compétence partagée » pour toutes les collectivités, qui exercent une responsabilité commune avec l'État.

⁵⁷ Observatoire des politiques culturelles, « Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères », mars 2014.

Cette compétence partagée consacre les « financements croisés » comme le principe consubstantiel du financement public de la culture. Ils permettent notamment de garantir l'indépendance artistique des acteurs culturels, en évitant l'ingérence du politique dans les choix artistiques soutenus – c'est-à-dire le détestable « *je paie donc je décide* ».

Quelle que soit la nature de leurs ambitions, les artistes ont toujours été amenés à se déterminer par rapport au pouvoir politique de leur temps, qu'ils aient choisi de le servir, de le combattre ou de se montrer indifférents, avec toutes les nuances possibles d'une telle palette... L'Histoire de l'art fourmille de tels exemples.

« Nous voyons bien les élus en particulier, et les décideurs, en général, être séduits par certaines évolutions dans le cadre des services culturels municipaux (ou portés par les agglomérations) en régie directe. » Et ce constat dressé par l'USEP-SV a malheureusement pu s'appréhender clairement en 2014 lors de nombreux changements de majorité municipale. La question n'est pas ici de dénier la liberté des élus locaux de faire ou de ne pas faire, ils font beaucoup et souvent très bien, mais **il est indispensable que la place de chacun soit bien claire : l'élu ne peut être celui qui définit la programmation culturelle.**

« Les opérateurs culturels que nous représentons incarnent avec la même exigence, la volonté de servir les publics. La création artistique fait peur, souvent. Le spectacle vivant d'aujourd'hui – traversé par de nouvelles formes d'écritures – est soumis au jugement individuel des décideurs qui ne font pas la part des choses entre leur goût personnel et leurs orientations politiques. Pourtant, nous ne défendons pas un vieux système, mais nous alertons tout de même. »

Un tel art officiel n'est évidemment ni souhaité, ni souhaitable et c'est pourquoi tout récemment encore, la loi Liberté de création – Architecture – Patrimoine, à travers son article premier, a rappelé le principe de la liberté de création. C'est le flambeau qui, bien entendu, éclaire l'action du ministère de la Culture et de ses services déconcentrés. Et c'est aussi la raison pour laquelle le ministère de la Culture, dans une approche tant interministérielle que partenariale avec les collectivités locales doit impulser, accompagner, soutenir et s'assurer de l'équité territoriale pour tous les publics, quels que soient les aléas politiques.

La réorientation des politiques culturelles n'est pas le seul écueil auquel un changement de majorité dans un exécutif local peut exposer. Le désengagement financier, sur un secteur qui ne relève pas d'une compétence obligatoire, est un risque majeur pour la pérennité de la politique culturelle.

La culture, variable d'ajustement budgétaire des collectivités, est une antienne. En 2015, par le dispositif des « pactes culturels », l'État s'engageait à maintenir pour trois ans le niveau de ses financements culturels en faveur des collectivités, si elles s'engageaient à faire de même pour leur propre budget culture sur cette même période.

Cette démarche n'a pas rencontré un grand succès. Si de nouveaux dispositifs de contractualisation sont actuellement à l'œuvre, il faut aller plus loin dans l'incitation et imaginer d'autres mécanismes de soutien. Comme le suggérait une haute fonctionnaire du ministère de la Culture : « *Il faut faire confiance aux collectivités.* »

4. Le mécénat : faire plus, ne jamais se substituer à la puissance publique

Portée par le ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon, la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations donne l'opportunité aux acteurs privés et particuliers de participer à l'intérêt général : « *L'État consent à ce que nous affectons librement une part de l'impôt qui lui est dû* »⁵⁸. Le rapport d'information sur le mécénat culturel⁵⁹ présenté en juillet 2018 par Alain Schmitz, sénateur des Yvelines a récemment rendu compte d'un fort accroissement de la dépense fiscale depuis la mise en place du mécanisme, preuve de son succès, et peut être aussi d'un effet d'aubaine : de 150 millions d'euros en 2005, celle-ci est passée à 930 millions d'euros en 2016.

⁵⁸ Intervention de Jean-Jacques Aillagon aux Rencontres du mécénat culturel organisées au Grand Palais le 10 décembre 2018.

⁵⁹ *Le mécénat culturel : outil indispensable de la vitalité culturelle*, Rapport d'information d'Alain Schmitz pour la mission d'information de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le mécénat culturel, juillet 2018.

Pour autant, une contribution accrue du secteur privé au financement des projets culturels ne saurait justifier un désengagement des acteurs publics. « *Plus on est indépendant, moins on nous aide.* » C'est ce paradoxe puissant que me signale Chloé Béron, directrice du Centre International des Arts en Mouvement basé à Aix en Provence : « *on incite les équipements et acteurs culturels à diversifier leurs sources de financement mais quand ils savent gagner en autonomie par rapport à la ressource publique, celle-ci se raréfie, comme s'ils pouvaient s'en passer.* » Le mécénat doit venir renforcer les ressources des structures et non se substituer aux ressources publiques au risque sinon de générer à moyen terme des fragilités importantes pour les acteurs culturels.

La mission mécénat du ministère de la Culture et son réseau de « *correspondants mécénat* » doit donc continuer à mobiliser les entreprises sur les enjeux culturels. Le mécénat d'entreprise n'est d'ailleurs pas que l'affaire de grands groupes ou de fondations à dimension internationale, qui pour certaines d'entre elles mènent désormais leurs propres projets culturels. La Fondation Vuitton en est un des exemples les plus emblématiques.

Sur l'ensemble du territoire, ce sont plus de 45 000 TPE (mais seulement 2,7% des TPE) qui donnent en moyenne 1 670 euros⁶⁰ et qui prouvent qu'il n'y a pas de « petit mécénat ». Compte-tenu de l'importance de la proximité géographique dans la décision de ces entreprises de mener des actions de mécénat, la réflexion sur leur place et celle des PME (20% des PME ont déclaré des dons réalisés en 2016) dans le mécénat culturel doit passer par les collectivités territoriales.

Le mécénat financier représente aujourd'hui près de 92% des entreprises engagées pour près de 84% du budget global du mécénat.

⁶⁰ Baromètre Admical du mécénat d'entreprise, Octobre 2018

Le mécénat peut pourtant prendre aussi la forme d'un mécénat de compétence qui concerne seulement 20% des entreprises pour 13% du budget. À l'heure où les Français se déclarent prêts à 70% à s'engager sur leur temps de travail (85% chez les 18-24 ans)⁶¹, il est nécessaire de mieux faire connaître et de favoriser le recours au mécénat de compétence – c'est-à-dire la mise à disposition d'un salarié sur son temps de travail au profit d'un projet d'intérêt général – qui est encore peu identifié. Les professionnels du bâtiment et de la construction pourraient par exemple être davantage sensibilisés à ce dispositif et participer par ce biais à des chantiers de restauration patrimoniale.

B. DE NOUVELLES COOPÉRATIONS À INVENTER

Sur tous les territoires, quels que soient leur rôle, leurs fonctions, le statut ou la notoriété des structures dont ils ont la charge, tous nos interlocuteurs ont souligné le manque de coordination et de concertation des acteurs culturels, lequel accentue le sentiment d'isolement ou de solitude. Le principe des financements croisés illustre à lui seul la complexité d'une approche par entrées multiples (État, collectivités, entreprises privées). Une politique renouvelée de l'émancipation par les arts et la culture passe donc par un pilotage fondé sur des coopérations renforcées et clarifiées.

I. Casser la logique de silo, renforcer l'interministérialité

Par son rôle dans l'organisation de la vie de la cité, la culture devrait par essence être une politique interministérielle. Pourtant, s'il est un constat unanimement partagé, c'est le manque de lisibilité et de visibilité des politiques culturelles dans la politique gouvernementale.

⁶¹ Baromètre du mécénat de compétences - quand l'entreprise s'engage avec ses salariés, IFOP pour la Fondation SNCF, 2018

Le ministère de la Culture est régulièrement sollicité pour « nourrir » des projets transversaux portés par d'autres ministères. Et c'est avec une belle constance qu'il est invité à participer aux comités interministériels auxquels il apporte une contribution qui prend souvent la forme d'une commande et ressemble parfois à un supplément d'âme... L'inverse n'est jamais vrai : aucun comité interministériel à la culture ne s'est réuni depuis le début de ce quinquennat – pas moins qu'avant d'ailleurs.

Les conventions existant, souvent de longue date, entre le ministère de la Culture et d'autres ministères, sont l'arbre qui cache la forêt. Bien sûr, elles attestent de coopérations utiles et nécessaires qui ont montré leur efficacité, notamment dans le domaine social. La mise en œuvre des politiques d'éducation artistique et culturelle serait impossible sans le partenariat entre la Culture et l'Éducation nationale.

Pourtant, penser la politique d'émancipation par les arts et la culture comme un parcours tout au long de la vie des habitants et sur tous les territoires, impose de renverser cette logique. En écho à l'abandon des catégories de publics qui appellent des actions spécifiques, menées en silos, il faut aussi en finir avec cette organisation segmentée de l'interministérialité. Cette nouvelle gouvernance doit se fonder sur la co-construction d'objectifs partagés, déclinés de manière coordonnée à l'aide d'outils de pilotage et d'évaluation communs.

Cette exigence est prégnante sur les territoires, tout particulièrement dans la perspective d'une généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Penser cette politique dans une logique de parcours – un objectif qui n'est pas nouveau mais peine encore à trouver une traduction concrète pour de nombreux élèves – impose de mettre en place à l'échelle de chaque région, une structure de pilotage dédiée chargée de coordonner l'action de la DRAC, des rectorats et des collectivités territoriales.



2. Dynamiser les coopérations renforcées avec les collectivités

Malgré l'objectif qui vise à accroître la responsabilité des régions, à renforcer les métropoles et à dynamiser l'intercommunalité, la réforme territoriale conduite lors du précédent quinquennat n'a pas transféré de nouvelles compétences culturelles à ces collectivités.

Il est heureux que cet écueil ait été évité : la segmentation excessive des responsabilités aurait empêché *de facto* le maintien des financements croisés et, partant, creusé les inégalités d'un territoire à l'autre.

Néanmoins, le rôle majeur des collectivités territoriales dans la conduite des politiques culturelles a été conforté par la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi a même été l'occasion d'une avancée majeure par son article 28 qui réaffirme la culture comme une « compétence partagée » pour toutes les collectivités de plein exercice et inscrit pour la première fois dans notre droit le principe des « droits culturels » : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.* »

Ce cadre conforte la capacité de chaque niveau de collectivité à agir dans le secteur culturel et consacre la coopération territoriale comme fondement de l'organisation et du financement des politiques culturelles. Pourtant, si l'action en transversalité à l'échelle d'un territoire est une condition d'efficience, les possibilités ouvertes par la réforme ne sont pas assez exploitées. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit l'instauration d'une Conférence territoriale d'action publique (CTAP) dans chaque région, destinée à rassembler les représentants des collectivités en vue de débattre de leur coopération à l'échelle régionale. Sous l'égide du président du conseil régional, ces instances de concertation rassemblent les présidents des conseils départementaux et des EPCI de plus de 30 000 habitants, et des représentants des communes et des autres établissements. Le préfet de région est informé de leurs séances, auxquelles il participe à sa demande, ou de droit pour certains sujets.

Cet objectif de coopération a été conforté par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui a rendu obligatoire la mise en place d'au moins une commission thématique dédiée à la culture dans chaque CTAP et l'organisation d'un débat annuel sur la politique culturelle. Cette instance, qui devrait contribuer à la mise en œuvre de la compétence partagée en matière culturelle, n'est toutefois pas activée dans toutes les régions. C'est regrettable.

Les territoires où les instances de dialogue fonctionnent illustrent l'efficacité de la coopération. En Bretagne, l'État, la Région, les quatre conseils départementaux, Rennes et Brest, les onze agglomérations et les quatre associations départementales des maires sont réunis au sein du 3CB, Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne. Unique en France à ce jour, cette structure vise à repérer les dynamiques artistiques, décloisonner les champs d'action à partir d'un diagnostic territorial partagé et assurer la bonne coordination de cette coopération. Cette articulation n'est pas seulement gage d'efficacité : elle permet aussi d'affirmer la dimension d'expérimentation territoriale qui doit être encouragée dans le secteur culturel pour favoriser l'innovation. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la Région Bretagne soit la seule à s'être saisie de la possibilité, offerte par la loi MAPTAM aux collectivités territoriales, d'obtenir une délégation de compétences de l'État pour six ans.

Depuis le 1er janvier 2016, le conseil régional de Bretagne exerce donc les compétences de l'État dans les secteurs du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel. L'évaluation conduite par l'Inspection générale des affaires culturelles⁶² à l'issue de trois années d'expérimentation constate « *la rigueur pratique et financière du conseil régional dans la mise en œuvre de cette délégation de compétence* » mais souligne que « *l'État perd sa visibilité et ses propres capacités d'expertise en région sur les disciplines déléguées, tandis que ses établissements publics entretiennent une relation quasi-exclusive avec la Région.* »

S'il apparaît souhaitable de renforcer les instances de coordination et de coopération sur les territoires, il est essentiel d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'action de l'État. Celui-ci doit continuer à assumer une mission de pilotage stratégique, notamment sur les projets d'envergure et les investissements d'avenir.

⁶² Mission d'évaluation de la délégation de compétences de l'État au conseil régional de Bretagne, Emmanuel Hamelin, Inspecteur général des affaires culturelles, et Dominique Chavigny, chargé de mission d'inspection générale, juillet 2018.

La crise sociale de l'automne 2018 l'a parfaitement montré : nos concitoyens veulent un État et des services publics plus forts, plus présents et plus visibles sur les territoires. Cette exigence implique donc une participation systématique de l'État (DRAC) aux instances de coopération territoriale – à commencer par les CTAP – et une déclinaison locale de ses instances nationales de coopération.

3. Renforcer les coopérations avec et entre les acteurs culturels

Si les soixante dernières années ont été marquées par un accroissement spectaculaire du nombre d'équipements culturels, à la faveur d'une politique d'aménagement du territoire fondée sur la proximité et la cohérence de l'offre, l'objectif de rééquilibrage géographique n'a pas été totalement atteint.

Certes, le maillage culturel est puissant en France, mais la prépondérance du soutien financier de l'État aux grands établissements publics parisiens et franciliens est pérenne et jette un trouble profond dans les territoires. Sur les 3,7 milliards d'euros de crédits gérés par le ministère de la Culture, la moitié est destinée au fonctionnement de ses soixante-quinze établissements publics. Ce qui n'a rien d'illégitime au regard de la puissance, de la vitalité et du rayonnement de ces établissements culturels, mais qui justifie d'autant plus que ceux-ci soient les premiers fers de lance de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle. Ils le font. Il faut le faire savoir et le leur reconnaître.

Les échanges que nous avons eus avec les présidents de certains de ces opérateurs ont mis au jour les difficultés de ces institutions à collaborer entre elles. Evoquant la manière dont l'État exerce sa tutelle, l'un d'entre eux nous confiait : « *Nous nous sentons trop souvent seuls* ».

Pourtant, comme tant d'autres, le projet « Picasso Méditerranée » qu'évoque Laurent Le Bon atteste de l'efficacité des projets partenariaux qui s'inscrivent dans la durée ; conçu comme un « *cycle culturel dynamique, multiforme et pluridisciplinaire* ». Du printemps 2017 au printemps 2019, plus de soixante-dix institutions se sont associées pour élaborer un projet scientifique et une série de plusieurs dizaines d'expositions, dans une dimension à la fois patrimoniale et contemporaine. « *L'identité de chaque institution a été pleinement respectée. L'ambition était de créer une synergie, afin que chacun puisse développer son projet tout en gardant sa singularité dans une démarche fédératrice.* »

Ces initiatives doivent être encouragées par la tutelle, qui gagnerait à renforcer le pilotage de ses opérateurs et les inciter à mieux collaborer, à la fois entre eux et avec les collectivités territoriales. Les directeurs de ces établissements que nous avons auditionnés sont formels : « *Les grandes institutions ont besoin de construire des rapprochements* » et « *les politiques structurantes permettent de multiplier l'offre.* » C'est à l'État de jouer pleinement son rôle de stratège, en étant notamment plus exigeant avec les équipements parisiens massivement subventionnés.

Si l'administration centrale doit encourager les projets partenariaux portés par ses grands opérateurs en mettant en place des instances de coordination, c'est aux services déconcentrés qu'il revient d'assurer le pilotage des autres équipements sur les territoires. Il est notamment essentiel que les DRAC et DAC aident les structures à mieux travailler ensemble, à construire des projets communs, à réfléchir à la cohérence de leur programmation à l'échelle d'un bassin de vie...

Comme le résume Muriel Genthon, haute fonctionnaire et ancienne directrice de la culture du Conseil régional d'Île-de-France : « *Il faut développer la culture du travail commun* ».

C. DONNER TOUS LES OUTILS AUX ACTEURS CULTURELS : FORMER ET ÉVALUER

L'évolution du modèle d'intervention, traditionnellement fondé sur l'accès aux œuvres, vers la participation de tous les citoyens à la vie artistique et culturelle tout au long de leur vie, exige un travail de sensibilisation et d'appropriation des professionnels de la culture et de leurs partenaires.

Permettre à chaque citoyen d'être un acteur de la diversité culturelle ne va pas de soi. Accompagner ce changement des pratiques suppose des qualifications et compétences consolidées tant pour les acteurs des champs socio-éducatifs que pour les artistes.



I. La formation, pierre angulaire de la réussite de la démocratisation culturelle

« *L'émancipation passe par l'accompagnement de ceux qui entourent le spectateur* » affirme le directeur de l'association Scènes d'enfance, Grégory Vandaele. Dans une logique de parcours, il faut poser la question de la médiation culturelle au sens large : comment s'adresser aux citoyens pour « faire ensemble » ? Maîtriser les fondamentaux de la médiation artistique et culturelle ne doit plus être l'apanage des spécialistes de la médiation.

Cette exigence concerne tout d'abord les artistes, notamment dans le champ du spectacle vivant. En vingt ans, les attentes ont changé pour l'artiste évoluant dans le théâtre public. Il ne s'agit plus uniquement de créer des œuvres mais également de savoir partager et transmettre. Champ autrefois en partie réservé à l'éducation populaire, peu sont les artistes aujourd'hui à qui on ne demandera pas au cours de leur carrière d'animer un atelier, de créer une œuvre en partage avec des amateurs, de raconter leur art et leur processus de création. S'engager dans le théâtre public signifie clairement aujourd'hui s'engager dans la création, mais également dans l'éducation artistique et culturelle.

C'est tout le sens de ce que Robin Renucci a mis en œuvre en Corse au travers de formations croisées, tant initiale que continue, impliquant les enseignants, les professionnels du spectacle vivant, les amateurs, les animateurs notamment d'activités périscolaires, les participants de pays étrangers (formation initiale et continue) et les enfants qui viennent pratiquer le théâtre.

« Pour l'instant, nous constatons que cette mutation déjà à l'œuvre depuis plusieurs années ne trouve pas d'écho dans une grande majorité des cursus de formation artistique. Ainsi, les jeunes créateurs sortent des écoles avec un bagage artistique important mais aucune formation à la pédagogie et à la transmission. Dans le meilleur des cas, ils commenceront par faire un atelier dans un lycée doté d'une spécialité théâtre, épaulés par des camarades plus aguerris, dans le pire des cas, ils seront livrés à eux-mêmes avec des maternelles - pour donner un exemple. Un besoin d'accompagnement et de formation à l'éducation artistique et culturelle se révèle donc primordial pour la réussite de cette politique de société. » C'est cette ambition que développe avec intelligence, humanité et efficacité, la Maison Maria Casarès, au cœur de la Charente Limousine.

Cette exigence concerne tout autant les professionnels de la communauté éducative, au sens large. Comment accompagner les enfants et les jeunes ? Comment transmettre quand on n'est pas soi-même un lecteur ou un spectateur, quand on ne dispose des ressources culturelles pour lire un texte à l'oral, analyser une image, se repérer dans un musée... ?

Sylvie Vassallo, directrice du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse, pointe le manque de compétences des animateurs qui encadrent les activités culturelles en centre de loisirs : *« La filière s'est professionnalisée mais les formations sont aujourd'hui focalisées sur les enjeux de sécurité au détriment des enjeux culturels ; eux-mêmes sont déconnectés du monde culturel. »* Les formations

aux BAFA devraient donc intégrer des modules spécifiques de sensibilisation aux arts, au livre et à la culture, à la culture générale.

Les enseignants sont aussi concernés, au premier chef. Comme tous les professionnels de l'enfance et de l'éducation, il est essentiel qu'ils puissent être formés aux pratiques culturelles et partager une culture commune de l'EAC.

Le futur Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) devrait être le levier de ce changement, pour l'ensemble des acteurs concernés. Il aura pour principale mission de concevoir et dispenser une offre de formation visant les étudiants et professionnels amenés à développer des projets d'EAC : étudiants, enseignants, artistes, médiateurs culturels, animateurs socio-éducatifs, élus locaux... Pôle de ressources en EAC, il permettra de fédérer les acteurs autour de pratiques et d'objectifs partagés, contribuant ainsi à créer un environnement favorable au développement et à l'évaluation de cette politique sur l'ensemble du territoire. Emmanuel Ethis, recteur de l'académie de Rennes et préfigurateur de l'Institut nous précise : « *L'objectif est de mettre dans un même lieu ceux qui peuvent et doivent travailler ensemble. Ce sera un lieu de croisement, d'acculturation réciproque* ».

Au-delà des formations dédiées, il serait aussi souhaitable que les professionnels de l'enfance et les membres de la communauté éducative puissent avoir accès à des dispositifs leur permettant de construire leur propre parcours de spectateur et d'usager régulier des lieux de culture.

2. Evaluer mieux et consulter plus

« *Il n'y a qu'en Corée du Nord que tout le monde voit la même chose et prétend aimer la même chose. La faible fréquentation des lieux ne devrait pas remettre en cause leur existence ni leur légitimité.* » Cette phrase provocatrice de Philippe Bachman, directeur de la scène nationale de Châlons, est particulièrement pertinente. Une manière très personnelle et claire d'émettre des réserves sur les indicateurs visant à évaluer quantitativement les effets des politiques culturelles.

Catherine Blondeau, directrice du Grand T, maison de la culture de la Loire-Atlantique, le dit autrement : « *Seulement 7% de la population fréquente les théâtres : ce n'est pas un stigmate social de ne pas aller au théâtre, c'est une pratique minoritaire* », en soulignant que la proportion de personnes qui fréquentent régulièrement les piscines municipales doit être à peu près la même, sans que cela ne vienne fragiliser pourtant le soutien public qu'elles reçoivent.

Si cette approche quantitative a longtemps prévalu à la faveur d'une politique de démocratisation culturelle visant à élargir le socle des publics et à en diversifier la composition, elle devient caduque dans une perspective d'émancipation par les arts et la culture. La promotion des droits culturels invite à proposer d'autres critères pour évaluer ce qui va permettre aux habitants d'accomplir ce parcours émancipateur : voir ses ressources culturelles reconnues, se construire à travers une pluralité d'expériences artistiques, contribuer à l'élaboration du sens pour partager du commun. Et accepter aussi qu'une fois que le parcours est proposé, que les clés sont données, chacun est libre de les saisir ou non ; sans que cela ne vienne disqualifier ni les lieux de culture, ni les populations qui ne se retrouveraient pas dans ses propositions artistiques.

Établir les critères qualitatifs d'évaluation de cette nouvelle politique constitue un enjeu majeur, auquel il serait souhaitable d'associer ceux qui en sont les principaux artisans et bénéficiaires. Cette ambition ne concerne pas que les administrations et les élus. Les opérateurs culturels, les acteurs qui œuvrent dans d'autres secteurs (éducatif, social, environnemental, économique...), les associations, les habitants eux-mêmes ont vocation à nourrir ce débat. Tous doivent s'inscrire dans une perspective régulière d'évaluation partagée des projets culturels mis en œuvre à l'échelle d'un territoire.

Le Grand débat national qui s'est déroulé au premier trimestre 2019 a montré l'intérêt massif des Français pour les exercices de consultation citoyenne et de démocratie participative. Si la culture a été très absente des contributions qu'ils ont proposées, elle ne devrait pas être exclue du champ de la consultation citoyenne. Dans ce domaine aussi, les citoyens peuvent avoir leur mot à dire sans que cela ne vienne délégitimer les choix artistiques, bien au contraire. Si le périmètre et les modalités de cette forme de participation restent à construire, il faut évidemment trouver le bon équilibre entre la contribution citoyenne et l'expertise professionnelle, en conservant comme principales boussoles la qualité et l'exigence artistiques.

Un haut fonctionnaire du ministère de la Culture précise : « *La participation n'efface pas les acteurs culturels ; au contraire, elle doit les relégitimer dans leur rôle.* »

D. QUELLE PLACE POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ?

Libérer chacun des déterminismes économiques, sociaux et technologiques afin d'exprimer sa singularité au sein du groupe, développer son esprit critique pour devenir ce qu'il est et ne pas se contenter d'être ce que les autres voudraient qu'il soit ou l'assignent à être.

« L'un des enjeux principaux consiste à parvenir à réhabiliter des évidences : le ministère de la Culture n'a pas vocation à occuper l'ensemble du champ de la culture. Par ailleurs, il n'est pas opérateur mais stratège et il doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires présents sur l'ensemble du territoire. Il doit se concentrer sur ses fondamentaux et le revendiquer : tout commence et tout passe par l'éducation artistique et culturelle, et un énorme investissement en termes de médiation. Le soutien à la création et à la diffusion des œuvres, la protection et la mise en valeur des patrimoines ne sont possibles qu'à ces conditions. »



Marc Drouet, DRAC des Hauts de France.

I. Une nouvelle direction au service de la politique d'émancipation

Tous les acteurs culturels auditionnés nous l'ont dit : la réponse à la question « *pourquoi créer une nouvelle direction d'administration centrale ?* » n'est pas organisationnelle mais conceptuelle.

« Il faut réarmer intellectuellement le ministère » ;

« L'administration centrale s'est renfermée sur des compétences de tutelle et non de vision stratégique » ;

« C'est un ministère un peu nostalgique, qui doit se défaire des derniers oripeaux de la politique culturelle élitiste » ;

« Il faut faire respirer le ministère de la Culture, ouvrir les portes et les fenêtres » ;

« L'avenir du ministère et de ses agents dépend de l'avenir de ces enjeux d'émancipation ».

Autant de déclarations d'agents du ministère et de professionnels de la culture qui dessinent en creux ce que doit être le ministère de la Culture : ce n'est pas le ministère des outils ; c'est le ministère des personnes et du sens. Nombre des interlocuteurs interrogés m'ont confié que ces deux objectifs, la relation et la vision, semblaient avoir été quelque peu perdus de vue.

Il y a dix ans, à la suite de la révision générale des politiques publiques, l'administration centrale du ministère de la Culture a été profondément réorganisée et même brutalisée. Les dix directions qui la composaient ont été regroupées en trois entités « métier » : la direction générale des patrimoines, la direction générale de la création artistique, la direction générale des médias et des industries culturelles.

Cette réorganisation s'est traduite par un renforcement des missions de coordination des politiques culturelles transversales du secrétariat général, entité traditionnellement dévolue à l'organisation et la gestion des fonctions support.

Passer d'une logique d'accès aux œuvres à une logique de participation des citoyens impose de mettre en résonance la culture dont chacun est porteur et les ressources culturelles qui peuvent venir l'enrichir. Cette conception conjugue une double exigence : la proximité – avec les territoires et ceux qui les habitent – et la transversalité de l'action.

L'actuelle organisation de l'administration centrale du ministère ne semble pas à même d'y répondre avec la plus grande efficacité ; le cloisonnement en directions « métiers » obère notamment la capacité à agir en transversalité et de manière agile. Le projet de création d'une nouvelle entité d'administration centrale doit donc donner une traduction concrète à cette ambition. Il n'appartient pas à cette mission d'en proposer les scénarii de préfiguration, mais plutôt d'en identifier les grands enjeux pour créer les conditions de mise en œuvre d'une véritable politique d'émancipation, profondément transversale et partenariale.

Premier enjeu, sortir des logiques descendantes. Qualifiée par certains de nos interlocuteurs de « condescendante », cette logique doit être inversée : il faut partir de ce qui s'invente sur les territoires et non modéliser depuis la rue de Valois. Il faut laisser de la place, et donner de l'écho à ce qui se passe sur nos territoires, non pas pour dupliquer mais pour enrichir. Il s'agit d'adapter les politiques nationales à leurs spécificités et leurs besoins, de soutenir leurs acteurs culturels, et d'associer l'ensemble des lieux, institutionnels ou d'initiative citoyenne, à cette politique d'émancipation du ministère.

Second enjeu, décroisonner. Dans l'actuelle organisation en silos, les services de l'action culturelle sont structurés à partir des dispositifs ou des catégories de bénéficiaires concernés. Cette approche parcellaire et segmentée rend peu lisibles et visibles les politiques conduites. Il conviendrait donc de lui substituer une approche globale, fondée sur une logique de parcours à partir d'une double entrée : les temps de vie de l'habitant et le territoire sur lequel il réside.

Troisième enjeu, créer les conditions de l'expérimentation et de l'innovation. Il sera essentiel de confier à la nouvelle entité la responsabilité de conduire une réflexion prospective sur les missions du ministère en matière de formation, de consultation citoyenne et d'évaluation, en développant la veille et en accompagnant le développement de travaux de recherche. C'est à elle que devrait revenir la responsabilité de formaliser les principes et les modalités d'évaluation de l'action du ministère et leurs impacts attendus auprès des citoyens, en identifiant les axes de recherche au service de la politique publique. Elle serait ainsi en capacité de porter ces enjeux auprès des acteurs pertinents pour mettre en place les dispositifs d'observation nécessaires : les services statistiques ministériels (le DEPS au ministère de la Culture et la DEPP au ministère de l'Éducation nationale notamment), ainsi que l'INSEAC et le Haut Conseil à l'EAC.

2. Le rôle majeur des directions régionales des affaires culturelles à consolider

La création d'une nouvelle entité d'administration centrale chargée de mettre en œuvre la politique d'émancipation doit trouver un écho dans les services déconcentrés du ministère de la Culture.

« Vous êtes tous ministres de la culture »

avait dit Jack Lang aux directeurs régionaux des affaires culturelles. Si l'approche territoriale est l'une des clés du changement de paradigme des politiques culturelles, ils seront en première ligne dans la mise en œuvre de ce changement. Ils doivent donc avoir les moyens de porter cette transformation.

Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Dans chacune des régions métropolitaines où cette mission m'a conduite, la loi NOTRe a laissé des stigmates, j'ai pu constater que ces agents remarquablement investis étaient confrontés à deux types de difficultés : le cloisonnement et l'éloignement.

Il est essentiel de renforcer leurs équipes notamment quant au déploiement de l'action culturelle. Aujourd'hui, comme en administration centrale, l'organisation sectorielle par discipline des services culturels déconcentrés fait obstacle à la transversalité requise pour agir en proximité. L'enjeu est donc de trouver le bon niveau de pilotage entre une approche trop verticale qui obère les initiatives pertinentes au niveau d'un territoire, et l'absence de pilotage qui rend l'action illisible au niveau national. Le ministère de la Culture en région doit assurer prioritairement un rôle de coordination pour garantir l'équité territoriale, notamment grâce à un renforcement de ses équipes en charge de l'action culturelle.

Dès lors, il faut créer les conditions d'une meilleure animation du réseau des acteurs culturels, en adoptant des stratégies différenciées entre les différents territoires. La taille des nouvelles régions est assurément un obstacle majeur à cet objectif. Il serait donc souhaitable d'identifier des points de relais de l'action des DRAC à l'échelle des bassins de vie – les métropoles par exemples – pour leur permettre d'être mieux et plus en prise avec les réalités du terrain.

Enfin, la coopération avec les collectivités territoriales étant au cœur de la politique d'émancipation, il faut donner à l'administration culturelle déconcentrée de nouveaux outils pour construire les échanges avec les élus. C'est aux DRAC qu'il reviendra d'organiser ce dialogue, dans le cadre d'instances de dialogue et de concertation renouvelées et dynamisées.

Donner un nouvel élan à la politique de démocratisation culturelle, pour l'inscrire dans l'horizon de l'émancipation individuelle et collective, impose de renouveler ses outils et de renforcer ses moyens.

Historiquement fondée sur un partenariat avec les collectivités territoriales, elle doit se déployer dans une logique de coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs culturels locaux à l'échelle des territoires. Conforté dans son rôle de stratège et de pilote, en soutien aux initiatives locales, l'Etat doit créer les conditions d'une meilleure articulation des interventions des opérateurs publics et des collectivités territoriales au niveau des bassins de vie. Garant de l'équité territoriale, il doit l'être aussi de la pérennité des dispositifs, en veillant notamment à ce qu'ils puissent se déployer sur un temps long.

C'est pourquoi le conventionnement doit être préféré à l'appel à projet, et les mécanismes incitatifs privilégiés, tant pour les collectivités territoriales que pour les acteurs privés, dont la contribution ne saurait en aucun cas se substituer à l'engagement de la puissance publique.

Cette exigence doit s'accompagner d'une clarification des moyens dédiés à la politique d'émancipation par les arts et la culture. Le manque de lisibilité et de cohérence observé dans l'actuelle organisation budgétaire du ministère de la Culture obère l'efficacité de son action en faveur de la démocratisation culturelle. Cette politique doit bénéficier d'un programme budgétaire dédié, géré par une nouvelle entité d'administration centrale capable d'agir en transversalité et de manière prospective. La question de son positionnement est centrale. Cette entité ne doit pas venir s'ajouter aux autres directions comme un couloir supplémentaire mais être en capacité d'interagir avec elles sur tous les sujets, à la fois comme appui et surtout comme aiguillon. Il est urgent de casser la logique sectorielle de silos actuellement à l'œuvre, pour y substituer une nouvelle approche fondée sur les temps de vie du citoyen. Ce décloisonnement en administration centrale devra se décliner dans les services culturels déconcentrés, dont les moyens, notamment humains, doivent être renforcés.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la nouvelle direction en charge de la transmission et de l'émancipation devra, aussi, s'imposer comme le laboratoire où s'élaborent les nouveaux outils de cette politique : une stratégie de formation massive des acteurs concernés, l'élaboration des nouveaux critères d'évaluation qualitative, l'invention de nouvelles modalités de consultation et de participation des citoyens à la conduite de l'action publique.

Proposition n° 43

*Pour inciter les collectivités territoriales et les EPCI à maintenir et amplifier leur budget « culture », **sortir les politiques culturelles du Pacte de Cahors qui, depuis 2017, impose aux plus grandes collectivités de limiter leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an.***

Proposition n° 44

*Pour valoriser la place de la culture dans les contrats locaux, **prévoir que 5% du montant total des financements soient consacrés à la culture, notamment dans le cadre de l'ANRU.***

Proposition n° 45

*Pour reconnaître les acteurs de l'éducation populaire comme des passeurs de culture à part entière, **relancer le conventionnement des fédérations avec le ministère de la Culture et le décliner en région.***

Proposition n° 46

*Pour renforcer le lien entre les acteurs économiques, culturels et sociaux d'un même territoire et investir dans la sauvegarde du patrimoine local, **favoriser la création de clubs de mécènes rassemblant les TPE et les PME dans chaque département, en lien avec les DRAC.***

Proposition n° 47

*Pour encourager le mécénat de compétences, **organiser des assises nationales du mécénat de compétences, visant à définir les objectifs et les modalités de son développement.***

Proposition n° 48

*Pour renforcer le développement des fonds de dotation, **relever le seuil de franchise des activités lucratives des organismes non lucratifs.***

Proposition n°49

Pour inciter les administrations à contribuer à la politique d'émancipation du ministère de la Culture, réunir régulièrement un comité interministériel à la culture.

Proposition n° 50

Pour coordonner la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle, créer un outil de pilotage au niveau régional, qui aurait notamment pour mission de faciliter le partage d'informations, l'organisation logistique des projets et la mise à disposition des ressources.

Proposition n° 51

Pour favoriser la concertation et promouvoir la coopération sur les territoires, créer des conseils locaux des territoires pour la culture, déclinaison locale du Conseil des Territoires pour la Culture, dont l'animation serait confiée aux DRAC.

Proposition n° 52

Pour faciliter et encourager les pratiques culturelles des enseignants, des professionnels de la petite enfance et des détenteurs du BAFA, leur donner gratuitement accès à cinq offres « spectacle vivant » via le Pass Culture chaque année scolaire.

Proposition n° 53

Pour permettre aux animateurs de mieux encadrer les activités d'éducation artistique et culturelle, introduire un volet « arts et culture » dans la formation et les épreuves du BAFA et un module obligatoire dans la formation continue des animateurs ; étendre à leur bénéfice le Pass Education qui permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de cent soixante musées et monuments nationaux.

Proposition n° 54

*Pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux arts et à la culture, **inclure dans la formation un module obligatoire sur l'éveil culturel et artistique de l'enfant, enrichi de rencontres avec des artistes.***

Proposition n° 55

*Pour inciter les habitants à participer à l'élaboration des projets culturels sur leur territoire, **ouvrir les comités de suivi des structures labellisées aux usagers.***

Proposition n° 56

*Pour promouvoir la co-construction de projets entre les institutions, leur personnel formé et les citoyens, **créer des comités de « parties prenantes » (usagers et professionnels de la culture) au sein des établissements publics ; ces instances seraient consultées au moins une fois par an sur les orientations stratégiques.***

Proposition n° 57

*Pour évaluer la nouvelle politique d'émancipation par les arts et la culture, **lancer une recherche-action sur l'élaboration de critères qualitatifs et pluridisciplinaires, sur le modèle de celle conduite actuellement en Outre-mer par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.***

Proposition n° 58

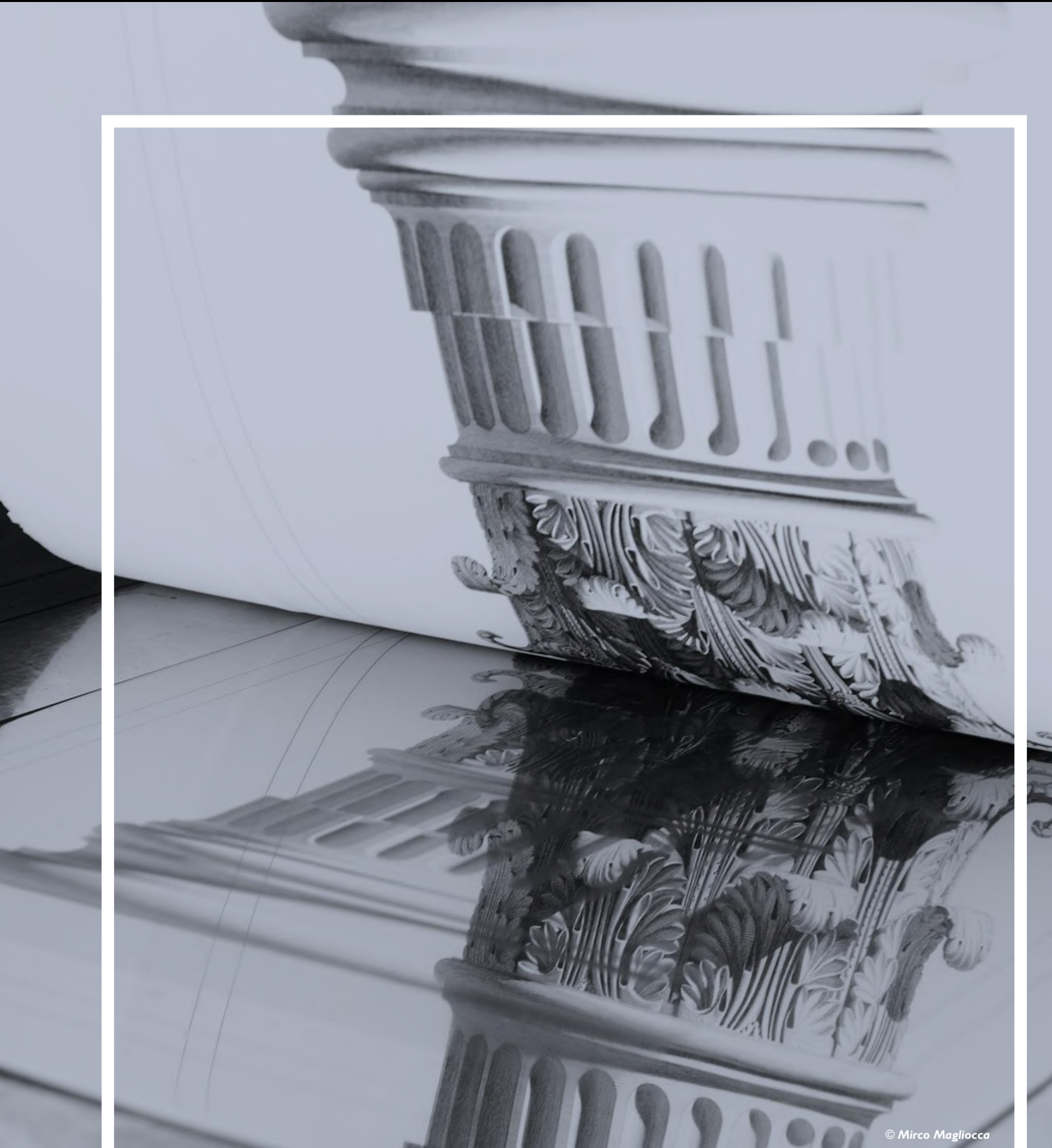
*Pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur la question de l'évaluation, **organiser chaque année une journée d'études sur la mise en œuvre et l'impact de la politique d'émancipation par les arts et la culture réunissant les directeurs généraux de l'administration centrale, les directeurs régionaux des affaires culturelles, les collectivités territoriales, des artistes et professionnels de la culture, des experts et***

Proposition n° 59

*Pour renforcer la capacité des DRAC à animer et piloter le réseau des acteurs culturels à l'échelle d'un territoire, **développer la contractualisation par territoire plutôt que par secteur.***

Proposition n° 60

*Pour renforcer et clarifier l'action du ministère de la Culture en faveur de l'émancipation, **créer un programme budgétaire dédié** regroupant les crédits dédiés à l'action culturelle et à l'enseignement supérieur (P.224, action 2), la recherche culturelle et la culture scientifique (P.186) et les crédits inscrits au budget de l'État au titre de la construction, l'équipement et le fonctionnement des bibliothèques (DGD).*



CONCLUSION

« Votre mission s'est-elle imposée après le mouvement des Gilets Jaunes ? »

Pendant ces cinq mois au cours desquels j'ai pu interroger et interpeller des artistes, des créateurs, des acteurs du monde culturel et du monde socio culturel ou des élus locaux, cette question est revenue régulièrement. La réponse est évidemment oui.

Oui, tant la politique ne peut s'abstraire du contexte dans lequel elle évolue.

Oui, tant ce mouvement nous a mis dans l'obligation d'interroger nos pratiques, nos habitudes et nos mots.

Oui, aussi, tant notre réponse doit être à la hauteur de l'exigence républicaine de réconciliation et d'apaisement auquel le pays aspire très profondément ; un pays qui ne peut se laisser emporter dans un cycle de violences ou une légitimation de celles-ci. Un pays qui se manque à lui-même dans ces moments-là.

Ceux qui me posaient la question y voyaient une évidente connexion tant la culture et les arts leur apparaissent comme le levier naturel et évident pour réparer, rassembler, inclure dans la République et rendre leur fierté aux territoires et surtout aux habitants qui ont fait le choix d'y vivre.

Ce sont souvent les mêmes qui butaient, avec moi, sur l'intitulé initial de cette mission et le mot « d'émancipation ». Ce mot ne porte-t-il pas en lui les germes mêmes de cette condescendance que nous désirons combattre ? Si nous voulons passer d'une logique d'accès à la culture pour tous à une volonté de participation des publics, était-ce approprié de considérer que les personnes devaient pour ce faire être « émancipées » ? Si nous reconnaissons enfin la prévalence des droits culturels des individus, comment pourrions-nous dans le même temps prétendre que ceux-ci ne seraient pas suffisamment aptes ?

Il faut lever ce malentendu qui, après tout, résume à lui seul les difficultés rencontrées par le ministère de la Culture pour affirmer sa légitimité et trouver une voie de passage entre création et diffusion, entre artistes et publics.

Parler d'émancipation, c'est nommer le rôle irremplaçable de la culture et des arts dans la capacité de chaque individu à aller au-delà de sa condition initiale, à lui permettre de se révéler à lui-même et au monde, à sortir des assignations à résidence qui isolent, enferment, antagonisent et étouffent la liberté individuelle. Mais si le terme porte en lui-même une ambiguïté, alors il nous faut nous en défaire sans tarder.

En parallèle à l'écriture de ce rapport, deux livres se sont imposés à moi : *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin* de Benoît Coquard et *Jojo, le gilet jaune* de Danièle Sallenave, membre de l'Académie française. Deux ouvrages qui dressent le portrait d'une France souvent fantasmée, souvent caricaturée, quand elle ne voit pas ses pratiques sociales et culturelles être moquées ou disqualifiées. Ces deux ouvrages interrogent très justement nos représentations et les mots que nous posons pour mieux nous distancer.

Après plus de quatre cent cinquante rencontres dans le cadre de cette mission, je dois reconnaître qu'il me faut, moi aussi, me débarrasser de certains mots qui risquent de fragiliser l'objectif poursuivi. Je l'admets bien volontiers si cela sert les enjeux essentiels d'une enfance où la santé culturelle du tout-petit devient aussi importante que sa santé physique, d'une éducation qui laisse toute sa place au sensible, d'une reconnaissance affirmée de la place des artistes, des créateurs et des œuvres dans nos vies, dans toute leur liberté, dans toutes les esthétiques, de territoires auxquels l'État fait toute confiance et accorde son soutien plein et entier, et auprès desquels l'État ne cède rien sur l'essentiel si ceux-ci veulent instrumentaliser ou étouffer la culture.

Employer ou pas le mot « émancipation », continuer ou pas à parler de « démocratisation », au fond, peu importe car je sais que nous sommes d'accord sur les objectifs et c'est bien là ce qui compte.

Est-ce la culture seule qui nous sauvera ? Assurément non. Son manque sera rarement exprimé, mais il sera durement ressenti et appréhendé tout au long de la vie. Notre pays ne peut s'en passer et nous avons besoin de discours politiques qui rappellent ces évidences, affrontent les tensions qui traversent le monde culturel, assument des objectifs clairs et ambitieux (y compris budgétaires) et soutiennent ceux qui, dans la lignée de Jean Zay, André Malraux et Jack Lang, incarnent, portent et font au quotidien, partout sur notre territoire, le ministère de la Culture. C'est à eux que je pense et m'adresse en concluant cette mission, en espérant ne pas avoir trahi leur confiance et leur infatigable volonté de faire, pour tous, un ministère au service des créateurs, des arts et des droits humains.



LES 60

PROPOSITIONS

Proposition n°1

Pour rendre les parents acteurs de la santé culturelle, intégrer cette notion dans les carnets de santé, assortie de recommandations et conseils en matière d'éveil culturel et artistique.

Proposition n°2

Pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux arts et à la culture, étendre aux professionnels de la petite enfance le Pass Éducation destiné aux enseignants, qui permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de cent soixante musées et monuments nationaux.

Proposition n°3

Pour soutenir la production, la création et la diffusion des œuvres à destination des très jeunes publics, donner des objectifs chiffrés de soutien à la production de spectacles jeune public dans les structures du spectacle vivant.

Proposition n°4

Pour faire entrer le livre dans toutes les familles de France, intégrer à la stratégie de lutte contre la pauvreté le dispositif « Premières Pages » existant seulement dans certains départements, qui offre à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture.

Proposition n°5

Pour promouvoir le contact du livre dans les services publics fréquentés par les familles avec de jeunes enfants, déployer des « malles à lire » dans tous les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, PMI, établissements médico-sociaux) en partenariat avec les bibliothèques.

Proposition n°6

Pour garantir la généralisation de l'EAC, inscrire dans les programmes scolaires du premier degré (maternelle et élémentaire) un temps d'éducation artistique et culturelle, dont une des premières portes d'entrée peut être le patrimoine de proximité.

Proposition n°7

Pour promouvoir la maîtrise de l'expression orale et valoriser la langue française, ajouter « dire » aux quatre savoirs fondamentaux de l'école (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Proposition n°8

Pour garantir l'accomplissement d'un parcours artistique et culturel sur le temps scolaire durant toute la scolarité, remettre à tous les élèves de CMI un « passeport culturel » recensant les fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle et les types de projets dont ils devront bénéficier.

Proposition n°9

Pour mobiliser les équipes pédagogiques autour de projets culturels d'établissement, rendre obligatoire la nomination d'un référent EAC dans chaque établissement scolaire (de la maternelle au lycée), avec une lettre de mission.

Proposition n°10

Pour encourager la présence de créateurs au sein des établissements scolaires, faire parrainer chaque collège par un artiste ou un architecte du département et chaque lycée par un auteur (écrivain, essayiste, illustrateur...) ; organiser au moins une rencontre annuelle avec le parrain / la marraine.

Proposition n° 11

Pour mesurer l'impact de l'EAC dans toutes les dimensions de la vie de l'enfant, confier au futur INSEAC la mission de suivre une cohorte d'enfants sur un temps long (dix à quinze ans), en lien avec les départements des études, de l'évaluation, des statistiques et de la prospective des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Proposition n° 12

Pour diversifier les critères d'évaluation de l'impact de l'EAC, associer les artistes à l'évaluation des élèves et des dispositifs.

Proposition n° 13

Pour promouvoir une approche pluridisciplinaire de l'EAC, faire évoluer la composition du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) en intégrant des artistes, des représentants d'associations et de fédérations d'éducation populaire.

Proposition n° 14

Pour inciter les collectivités territoriales à s'engager dans l'objectif 100% EAC, intégrer les actions en lien avec l'éducation artistique et culturelle aux critères de sélection des capitales françaises de la culture.

Proposition n° 15

Pour développer l'éducation artistique et culturelle dans le Service National Universel, mobiliser les étudiants des écoles d'art et d'architecture, notamment pour accompagner les activités liées à la découverte du patrimoine.



Proposition n° 16

Pour faire du Pass Culture un outil au service d'un parcours culturel à chaque âge de la vie, étendre son utilisation à deux ans pour les jeunes de dix-huit ans et diversifier ses fonctionnalités pour un usage universel.

Proposition n° 17

À l'instar des Droits de l'Homme et du Citoyen, inscrire les droits culturels dans la Constitution.

Proposition n° 18


Pour encourager l'émergence de projets partagés à l'échelle d'un territoire, nommer dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) un référent à la culture et dans chaque DRAC un référent dédié au handicap et à l'accessibilité.

Proposition n° 19

Pour faciliter et encourager la participation des personnes en situation de handicap à la vie artistique et culturelle, étendre aux activités culturelles le bénéfice de la prestation de compensation au titre de la « participation à la vie sociale ».

Proposition n° 20

Pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux biens culturels, développer la programmation de spectacles adaptés aux déficients visuels et aux déficients auditifs, en fixant des objectifs chiffrés à tous les opérateurs publics et structures labellisées du spectacle vivant.



Proposition n°21

*Pour encourager les établissements de santé à inscrire des activités artistiques et culturelles dans leur projet, **déployer et rendre obligatoire au niveau national le label « Culture et santé » créé en 2011 par l'Agence Régionale de Santé et la DRAC Ile-de-France, attribué pour trois ans aux établissements sanitaires qui mènent une politique culturelle de qualité et diversifiée.***

Proposition n°22

*Pour structurer la mise en œuvre de projets culturels à l'hôpital, **développer la formation à l'ingénierie culturelle des référents culturels hospitaliers et favoriser la mutualisation de ce poste sur plusieurs établissements d'un même territoire.***

Proposition n° 23

*Pour soutenir la diffusion de la culture dans les murs qui en sont privés, **ouvrir cent espaces d'accès à la culture, sur le modèle des Micro-Folies, dans les établissements pénitentiaires, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les établissements hospitaliers.***

Proposition n°24

*Pour développer les actions artistiques et culturelles dans la formation au français, **réaménager l'appel à projets national « Action culturelle et langue française », en intégrant mieux les acteurs de la lutte contre l'illettrisme ou de la formation au français.***

Propositions n°25

*Pour favoriser le lien entre les publics des établissements sociaux et médico-sociaux et les bibliothèques, **encourager les jumelages entre ces établissements et les équipements culturels, dans le cadre du plan bibliothèques.***

Proposition n°26

Pour garantir l'équité territoriale, créer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs culturels à l'échelle d'un territoire, à partir d'une cartographie des lieux labellisés et conventionnés.

Proposition n° 27

Pour déployer les programmes de lecture publique sur tout le territoire, créer un programme prioritaire de construction de bibliothèques dans les 347 communes situées en quartier prioritaire de la ville qui en sont dépourvues, en orientant spécifiquement le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur ces projets.

Proposition n° 28

Pour couvrir les territoires non pourvus, augmenter massivement les crédits de l'État consacrés aux contrats Territoire-lecture dans les trois prochaines années et les ouvrir à d'autres pratiques ou secteurs culturels (écriture, musique, théâtre, arts visuels...).

Proposition n° 29

Pour renforcer l'efficacité des actions en direction des citoyens en situation de fragilité ou de difficulté, doter chaque contrat Territoire-lecture d'un volet jeunesse et créer des partenariats entre les contrats Territoire-lecture et les acteurs sociaux.

Proposition n° 30

Pour soutenir la place et le rôle des artistes, relever le plafond d'interventions des artistes auteurs à 20 000 euros et réaffirmer que les artistes auteurs doivent être rémunérés en droits d'auteur.

Proposition n°31

Pour encourager les résidences d'artistes au sein du monde de l'entreprise, élargir le dispositif de mécénat aux organismes de spectacle vivant pour des activités de création.

Proposition n° 32

Pour valoriser les arts de la rue et dans l'espace public, instituer une journée annuelle nationale du hors les murs.

Proposition n° 33

Pour valoriser leur implication dans une politique de mixité des publics et d'ouverture à tous les habitants, créer un bonus pour les structures labellisées, attribué par les DRAC sur la base d'un cahier des charges et d'une évaluation.

Proposition n° 34

Pour que les bibliothèques puissent être mieux identifiées comme service public culturel, proposer aux villes et intercommunalités d'adopter une signalétique commune.

Proposition n° 35

Pour faire évoluer le modèle du 1% artistique, lors des aménagements urbains par les collectivités territoriales, préempter 1% du budget pour des interventions de compagnies dans l'espace public

Proposition n° 36

Pour faire entrer les arts et la culture dans l'entreprise, relancer la mission « Culture et Monde du Travail » du ministère de la Culture et la charger de l'élaboration d'un plan d'action, en lien avec le ministère du Travail.

Proposition n°37

*Pour accompagner les publics vers les lieux de culture en facilitant leur accès aux bases de ressources documentaires, **créer un portail unique à destination du grand public, rassemblant l'ensemble de l'offre de contenus numériques culturels à vocation pédagogique.***

Proposition n° 38

*Pour une citoyenneté éclairée et des médias reconnus dans leurs missions fondamentales de décryptage, d'éclairage et de convictions, **intégrer l'éducation aux médias à la formation des enseignants, et inscrire les compétences qui en sont issues au titre des acquis exigés des élèves au niveau national comme des éléments évalués au sein de classements internationaux tels que le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).***

Proposition n° 39

*Pour assurer l'émergence d'une offre radiophonique renouvelée, **poursuivre la modernisation de la plateforme TNT afin de garantir l'équité territoriale et accélérer le calendrier de déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+).***

Proposition n° 40

*Pour garantir le plus large accès à des contenus de qualité, **maintenir la diffusion linéaire des programmes d'animation sur les carrefours d'audience des enfants au sein de l'audiovisuel public.***

Proposition n° 41

*Pour faire de l'audiovisuel public le premier acteur de la démocratisation culturelle, **renforcer l'offre et l'éditorialisation de programmes culturels aux heures de grande écoute – spectacles vivants dans la pluralité des esthétiques, cinéma, livre, culture scientifique.***

Proposition n° 42

Pour développer le mécénat de compétences, permettre à l'ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel public de consacrer 1% de leur temps de travail annuel au soutien des dispositifs d'éducation à l'image, à l'information, aux médias et à l'EAC.

Proposition n°43

Pour inciter les collectivités territoriales et les EPCI à maintenir et amplifier leur budget « culture », sortir les politiques culturelles du Pacte de Cahors qui, depuis 2017, impose aux plus grandes collectivités de limiter leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an.

Proposition n° 44

Pour valoriser la place de la culture dans les contrats locaux, prévoir que 5% du montant total des financements soient consacrés à la culture, notamment dans le cadre de l'ANRU.

Proposition n° 45

Pour reconnaître les acteurs de l'éducation populaire comme des passeurs de culture à part entière, relancer le conventionnement des fédérations avec le ministère de la Culture et le décliner en région.

Proposition n° 46

Pour renforcer le lien entre les acteurs économiques, culturels et sociaux d'un même territoire et investir dans la sauvegarde du patrimoine local, favoriser la création de clubs de mécènes rassemblant les TPE et les PME dans chaque département, en lien avec les DRAC.

Proposition n° 47

Pour encourager le mécénat de compétences, **organiser des assises nationales du mécénat de compétences, visant à définir les objectifs et les modalités de son développement.**

Proposition n° 48

Pour renforcer le développement des fonds de dotation, **relever le seuil de franchise des activités lucratives des organismes non lucratifs.**

Proposition n° 49

Pour inciter les administrations à contribuer à la politique d'émancipation du ministère de la Culture, **réunir régulièrement un comité interministériel à la culture.**

Proposition n° 50

Pour coordonner la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle, **créer un outil de pilotage au niveau régional, qui aurait notamment pour mission de faciliter le partage d'informations, l'organisation logistique des projets et la mise à disposition des ressources.**

Proposition n° 51

Pour favoriser la concertation et promouvoir la coopération sur les territoires, **créer des conseils locaux des territoires pour la culture, déclinaison locale du Conseil des Territoires pour la Culture, dont l'animation serait confiée aux DRAC.**

Proposition n° 52

Pour faciliter et encourager les pratiques culturelles des enseignants, des professionnels de la petite enfance et des détenteurs du BAFA, **leur donner gratuitement accès à cinq offres « spectacle vivant » via le Pass Culture chaque année scolaire.**

Proposition n° 53

Pour permettre aux animateurs de mieux encadrer les activités d'éducation artistique et culturelle, **introduire un volet « arts et culture » dans la formation et les épreuves du BAFA et un module obligatoire dans la formation continue des animateurs ; étendre à leur bénéfice le Pass Education qui permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de cent soixante musées et monuments nationaux.**

Proposition n° 54

Pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux arts et à la culture, **inclure dans la formation un module obligatoire sur l'éveil culturel et artistique de l'enfant, enrichi de rencontres avec des artistes.**

Proposition n° 55

Pour inciter les habitants à participer à l'élaboration des projets culturels sur leur territoire, **ouvrir les comités de suivi des structures labellisées aux usagers.**

Proposition n° 56

Pour promouvoir la co-construction de projets entre les institutions, leur personnel formé et les citoyens, **créer des comités de « parties prenantes » (usagers et professionnels de la culture) au sein des établissements publics ; ces instances seraient consultées au moins une fois par an sur les orientations stratégiques.**

Proposition n° 57

Pour évaluer la nouvelle politique d'émancipation par les arts et la culture, **lancer une recherche-action sur l'élaboration de critères qualitatifs et pluridisciplinaires, sur le modèle de celle conduite actuellement en Outre-mer par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.**

Proposition n° 58

*Pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur la question de l'évaluation, **organiser chaque année une journée d'études sur la mise en œuvre et l'impact de la politique d'émancipation par les arts et la culture** réunissant les directeurs généraux de l'administration centrale, les directeurs régionaux des affaires culturelles, les collectivités territoriales, des artistes et professionnels de la culture, des experts et*

Proposition n° 59

*Pour renforcer la capacité des DRAC à animer et piloter le réseau des acteurs culturels à l'échelle d'un territoire, **développer la contractualisation par territoire plutôt que par secteur.***

Proposition n° 60

*Pour renforcer et clarifier l'action du ministère de la Culture en faveur de l'émancipation, **créer un programme budgétaire dédié** regroupant les crédits dédiés à l'action culturelle et à l'enseignement supérieur (P.224, action 2), la recherche culturelle et la culture scientifique (P.186) et les crédits inscrits au budget de l'État au titre de la construction, l'équipement et le fonctionnement des bibliothèques (DGD).*



LES
ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET DES STRUCTURES VISITÉES

ANCIENS MINISTRES

- M. Jack LANG, ancien ministre, président de l'Institut du monde arabe ;
- M. Jacques TOUBON, ancien ministre, Défenseur des droits ;
- Mme Dominique GILLOT, ancienne ministre, présidente du Conseil consultatif des personnes handicapées ;
- M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES, ancien ministre ;
- Mme Christine ALBANEL, ancienne ministre ;
- Mme Françoise NYSSSEN, ancienne ministre ;

ADMINISTRATIONS

Ministère de la Culture

Administration centrale

- Mme Marie VILLETTE, secrétaire générale ;
- M. Philippe BARBAT, directeur général des patrimoines ;
- Mme Sylviane TARSOT-GILLERY, directrice générale de la création artistique ;
- M. Martin AJDARI, directeur général des médias et des industries culturelles ;
- Mme Maryline LAPLACE, cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Secrétariat général ;
- Mme Sophie LECOINTE, adjointe à la cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Secrétariat général ;

- M. Loup WOLFF, chef département des études, de la prospective et des statistiques, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Secrétariat général ;
- Mme Marie-Pierre BOUCHAUDY, cheffe du service de l'inspection de la création artistique, Direction générale de la création artistique ;
- M. Hervé LEMOINE, directeur du Mobilier national, service rattaché à la Direction générale de la création artistique ;
- M. Noël CORBIN, inspecteur général des affaires culturelles, préfigurateur de la nouvelle direction en charge des politiques de transmission et d'accès à la culture, ainsi que de la coordination de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche Culture ;
- M. Paul DE SINETY, délégué général à la langue française et aux langues de France ;

Services déconcentrés

- Mme Christelle CREFF, directrice régionale des affaires culturelles du Grand-Est ;
- M. Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;
- M. Arnaud LITTARDI, directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;
- Mme Anne MATHERON, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté ;
- M. Bruno MIKOL, directeur régional adjoint des affaires culturelles d'Occitanie ;
- M. Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;
- Mme Nicole PHOYU-EDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, président de l'association des DRAC ;
- M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

Société Pass Culture

- M. Damien CUIER, président ;
- Mme Isabelle GIORDANO, présidente du comité stratégique ;

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- Mme Naouel AMAR, chargée de mission, bureau des politiques interministérielles, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- M. Frédéric CUIGNET ROYER, conseiller éducation populaire et jeunesse ;
- M. Philippe GALAIS, inspecteur général des arts plastiques, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ;
- M. Mathias LAMARQUE, sous-directeur de l'éducation populaire, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Mme Françoise PETREAULT, sous-directrice de la vie scolaire, Direction générale de l'enseignement scolaire ;

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- Mme Adeline CROYERE, sous-directrice des politiques de formation et de d'éducation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- M. Franck FEUILLATRE, chef du bureau de l'action éducative et de la vie scolaire, sous-direction des politiques de formation de l'éducation, Direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Ministère des Solidarités et de la Santé

- Mme Héloïse CARRARA, chargée du dossier « santé des jeunes », Direction générale de la santé ;

Ministère de la Justice

- M. Stéphane BREDIN, directeur de l'Administration pénitentiaire ;

- Mme Marie DEYTS, adjointe du chef d'établissement, Centre pénitentiaire Sud Francilien ; direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;

Services du Premier ministre

- Mme Valérie DUMONTET, vice-présidente de la commission éducation populaire, Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse ;
- M. Daniel FREDOUT, président de la commission éducation populaire, Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse ;
- M. Pierre MONTAUDON, secrétaire général de la commission éducation populaire, Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse ;
- M. Eric BRIAT, directeur du service de la ville et de la cohésion urbaine, Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- M. Stephan LUDO, adjoint au sous-directeur de la cohésion et du développement social, Commissariat général à l'égalité des territoires ;

Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle

- Mme Mathilde CHEVREL, secrétaire générale ;
- M. Emmanuel ETHIS, vice-président ;
- Mme Florence FANTINI, chargée de mission ;

Conseil Économique Social et Environnemental

- Mme Marie-Claire MARTEL, présidente de la Coordination des Fédérations et associations de Culture (COFAC) ;

Préfectures

- Mme Florence FERRANDI, cheffe de mission cohésion sociale, culture, jeunesse, sport, éducation, innovation sociale, préfecture des Hauts-de-France ;
- M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet du département des Ardennes ;
- M. Guillaume THIRARD, sous-préfet du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer ;

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES

- M. Pierre-André ATHANE, président, Syndicat National des Auteurs Compositeurs ;
- M. Thierry BABIN, directeur, Union Fédérale Autonome Pénitentiaire ;
- Mme Vanessa BERTRAN, administratrice, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- M. François BESSON, directeur de l'action culturelle, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- Mme Sandrine BESSORA NAN NGUEMA BEETSCHEN, écrivaine, Syndicat National des Auteurs Compositeurs ;
- M. Marc-Antoine BOIDIN, dessinateur, Syndicat National des Auteurs Compositeurs ;
- Mme Vanessa BERTRAN, administratrice, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- M. François BESSON, directeur de l'action culturelle, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- M. Serge CALVIER, vice-président, Fédération nationale des arts de la rue ;
- Mme Aurélie FOUCHER, déléguée générale, Syndicat Professionnel des producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- Mme Isabelle GENTILHOMME, déléguée générale, Syndicat National du Théâtre Privé ;
- M. Denis GRAVOUIL, secrétaire général, Fédération nationale des Syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle ;
- M. Philippe GRIMM, directeur adjoint, Syndicat des Entreprises Artistiques et culturelles (SYNDEAC) ;
- Mme Aurélie HANNEDOUCHE, déléguée générale, Syndicat des Musiques Actuelles ;
- M. Sébastien JUSTINE, directeur, les Forces musicales ;
- M. Christophe KOSZAREK, président, Union des jeunes producteurs et créateurs indépendants ;
- Mme Maud LAHON, coordinatrice culture, Union Fédérale Autonome Pénitentiaire ;

- M. Cédric LETOURNEUR, secrétaire national, Mouvement rural de jeunesse chrétienne ;
- M. Patrice LOCMANT, directeur général, Société des Gens de Lettres ;
- M. Frédéric MAGUET, secrétaire général, Fédération Syndicale Unitaire ;
- M. Blaise MISTLER, directeur des relations institutionnelles, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- M. Xavier MONI, président, Syndicat de la Librairie Française ;
- M. Philippe MONNIER, président, Fédération Nationale des Musiciens Intervenants ;
- M. Vincent MONTAGNE, président, Syndicat National de l'Édition ;
- M. Philippe MOREL, secrétaire général, Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;
- Mme Fanny MORVAN, chargée de mission relations institutionnelles, Fédération nationale des arts de la rue ;
- Mme Elise MULLER, secrétaire nationale, Sud Culture Solidaires ;
- M. Jean-Luc PREVOST, président, Fédération nationale des arts de la rue ;
- Mme Laurence RAOUL, directrice déléguée, Syndicat national des scènes publiques ;
- Mme Valérie RENAULT, secrétaire générale, Confédération Générale du Travail (CGT) ;
- M. Emmanuel de RENGERVE, délégué général, Syndicat National des Auteurs Compositeurs ;
- Mme Alice ROGER, coordinatrice, Fédération Nationale des Musiciens Intervenants ;
- M. Jean-Luc SARROLA, secrétaire général, Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) ;
- Mme Nathalie SERANE, secrétaire générale, Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des activités culturelles ;
- M. Mathieu SIMONNET, président, Société des Gens de Lettres ;
- Mme Lucie SORIN, secrétaire nationale, Syndicat Français des Artistes-interprètes ;
- M. Didier TARIZZO, président, Union des cinémas français du Sud de la France ;
- M. Bertrand THAMIN, président, Syndicat National du Théâtre Privé ;
- M. Jean-Noël TRONC, directeur général, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;

- M. Stéphane VASSEUR, directeur du réseau, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- Mme Marie-Véronique VAILLANT, chargée de communication, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

- M. Laurent BAYLE, directeur général de la Philharmonie de Paris-Cité de la musique ;
- M. Philippe BÉLAVAL, président du Centre des monuments nationaux ;
- M. Dominique BOUTONNAT, président du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- M. Christophe CHAUFFOUR, directeur général délégué adjoint de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais ;
- M. Bruno CORDEAU, administrateur de l'Arc de Triomphe – Centre des monuments nationaux ;
- M. Didier FUSILLIER, président de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette ;
- M. Serge LASVIGNES, président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
- Mme Emma LAVIGNE, présidente du Palais de Tokyo ;
- M. Laurent LE BON, président du Musée national Picasso-Paris ;
- M. Bruno MAQUART, président d'Universcience ;
- M. Emmanuel MARCOVITCH, directeur général délégué de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais ;
- M. Jean-Luc MARTINEZ, président-directeur du musée du Louvre ;
- M. Christopher MILES, directeur général du Palais de Tokyo ;
- Mme Hélène ORAIN, directrice générale de l'Établissement public du Palais de la Porte dorée, musée de l'histoire et de l'immigration ;
- Mme Catherine PÉGARD, présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- M. Tanguy PELLETIER, directeur des publics du Palais de Tokyo ;

- M. Vincent POUSSOU, directeur des publics et du numérique de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais ;
- M. Serge SANTOS, administrateur de la basilique de Saint-Denis – Centre des monuments nationaux ;
- Mme Clara WAGNER, directrice déléguée aux relations institutionnelles et diplomatiques de la Philharmonie de Paris, Cité de la musique ;

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Établissement public du Ministère des Armées

- Général Alexandre d'ANDOUQUE DE SERIEGE, directeur du Musée de l'armée (Paris) ;

Établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

- Mme Florence EDOUARD, directrice, Office national des forêts de Bar-le-Duc (Meuse) ;
- M. Jean-Marc FILLION, chef du service forêt, Office national des forêts de Bar-le-Duc (Meuse) ;
- M. Yohann THIEBAUT, responsable de l'unité territoriale, Office national des forêts de Bar-le-Duc (Meuse) ;

AUDIOVISUEL PUBLIC

- Mme Véronique CAYLA, présidente, Arte France ;
- Mme Agnès CHAUVEAU, directrice déléguée à la diffusion et à l'innovation, Institut National de l'Audiovisuel ;
- M. Francis DONNAT, secrétaire général, France Télévisions ;

- Mme Stéphanie GAVARDIN, directrice de la communication, Arte France ;
- M. Bruno LA FORESTRIE, directeur de Mouv' et président du Comité diversité, Radio France ;
- M. Laurent VALLET, président, Institut National de l'Audiovisuel ;

ÉQUIPEMENTS CULTURELS LABELLISÉS

- Mme Hortense ARCHAMBAULT, directrice, MC 93 (Bobigny, Seine-Saint-Denis) ;
- Mme Charlotte AUDIGIER, cheffe de projet, La manufacture, centre de développement chorégraphique national (La Rochelle, Charente-Maritime) ;
- M. Philippe BACHMAN, directeur, La Comète Scène nationale de Châlons-en-Champagne ;
- Mme Lucie BERELWITSCH, directrice, Le Préau Centre dramatique national de Normandie Vire (Calvados) ;
- Mme Catherine BLONDEAU, directrice, le Grand T (Nantes, Loire-Atlantique) ;
- Mme Anne CUISSET, directrice adjointe, Théâtre national de Bretagne centre dramatique national (Rennes, Ille-et-Vilaine) ;
- M. Martial DI FONZO BO, directeur, La Comédie de Caen, Centre Dramatique National (Calvados);
- M. Gérard FASOLI, directeur général, Centre national des arts du cirque (Châlons-en-Champagne, Marne) ;
- M. Stéphane GIL, directeur délégué, Théâtre de la Cité, Centre dramatique national de Toulouse (Haute-Garonne) ;
- M. Renaud HERBIN, directeur, TJP, Centre Dramatique National Strasbourg Grand-Est ;
- M. Sébastien JUILLIARD, directeur adjoint, Le Préau Centre dramatique national de Normandie Vire (Calvados) ;
- Mme Léa LAAOUDI, chargée des relations publiques et des actions culturelles, Théâtre L'Arsenal (Val-de-Reuil, Eure) ;

- M. Stéphan LAURET, directeur, La manufacture Atlantique, centre de développement chorégraphique national (Bordeaux, Gironde) ;
- M. Jean-Yves LAZENNEC, directeur, Théâtre L'Arsenal (Val-de-Reuil, Eure) ;
- M. Benoît LAMBERT, directeur, Le Théâtre Dijon-Bourgogne centre dramatique national (Côte-d'Or);
- M. Lionel MASSETAT, directeur, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, scène nationale (Yvelines) ;
- Mme Marie MENESTRIER, directrice, centre d'art contemporain de l'Abbaye de Maubuisson (Saint-Ouen l'Aumône, Val-d'Oise) ;
- M. Laurent PALIN, président, association Vent des Forêts (Fresnes-au-Mont, Meuse) ;
- Mme Anne-Marie PEIGNE, directrice des publics et du développement, Théâtre du Nord, centre dramatique national (Lille, Nord) ;
- Mme Francesca POLONIATO-MAUGEIN, directrice, Le Zef scène nationale (Marseille, Bouches-du-Rhône) ;
- Mme Caroline RAFFIN, directrice, Centre national des arts de la rue et de l'espace public Le Fourneau (Brest, Finistère) ;
- M. Robin RENUCCI, directeur, Tréteaux de France centre dramatique national itinérant ;
- M. Yann RIVOAL, directeur, Le Vapeur (Dijon, Côte d'Or) ;
- M. Ludovic ROGEAU, directeur, Le Bateau Feu scène nationale (Dunkerque, Nord) ;
- M. Frédéric SEGUETTE, directeur, centre de développement chorégraphique national Dijon Bourgogne, (Dijon, Côte d'Or) ;
- Mme Joëlle SMADJA, directrice, Pôle Sud centre de développement chorégraphique national (Strasbourg, Bas-Rhin) ;
- M. Pascal YONET, directeur, association Vent des Forêts (Fresnes-au-Mont, Meuse) ;
- M. Mathieu FERREY, directeur, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon (Rhône) ;

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

- Mme Céline BAEZ, directrice, La Barbacane (Beynes, Yvelines) ;
- M. Renan BENYAMINA, directeur délégué, Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois) ;
- Mme Cathy BOUVARD, directrice, Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois) ;
- M. Laurent CHICOINEAU, directeur, Quai des savoirs (Toulouse) ;
- M. Yohan DELMEIRE, coordinateur général en charge de la réalisation du projet culturel, Salle des fêtes du Grand Parc (Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine) ;
- M. Pierre DEMOUSSEL, représentant des archives départementales du Nord, Conseiller général du Nord ;
- M. Christian DUCHANGE, directeur, La minoterie (Dijon, Côte d'Or) ;
- Mme Françoise DUCROQUET, directrice, Bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
- Mme Amaël DUMOULIN, directrice, Réseau de bibliothèques de Dunkerque (Nord) ;
- M. Francis DURANTHON, directeur, Muséum de Toulouse (Haute-Garonne) ;
- Mme Céline GOUDEDRANCHE, directrice, Le Phare cité musicale (Pont-Croix, Finistère) ;
- M. Hughes LATRON, responsable mécénat et développement, Salon du livre et de la presse jeunesse ;
- M. Neil LAWRIE, maître d'œuvre projet, Le Phare cité musicale (Pont-Croix, Finistère) ;
- M. Jean-Christophe LEVASSOR, directeur général, La Condition Publique (Roubaix, Nord) ;
- Mme Marie LINDEN, directrice générale, Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;
- M. Eric LOUET, directeur, Musée du verre de Conches-en-Ouche (Eure) ;
- M. Pierre LUNGHERETTI, directeur général, Cité de la BD d'Angoulême (Charente) ;
- M. Antoine MANCEAU, directeur artistique, Le Phare cité musicale (Pont-Croix, Finistère) ;
- M. Martin NUSSBAUM, directeur, centre culturel Le Galet (Strasbourg) ;
- Mme Lucille PENNEL, directrice, Musée Rimbaud (Charleville-Mézières, Ardennes) ;

- Mme Laurence PEREZ, directrice, programmatrice, Salle Juliette Greco (Carros, Alpes-Maritimes) ;
- Mme Laetitia PERROT, directrice, La Nef (Angoulême, Charente) ;
- Mme Myriam SCHMITT, coordinatrice, centre-culturel Le Galet (Strasbourg) ;
- Mme Christine SOUILLARD, directrice, La Barcarolle, (Saint-Omer, Pas-de-Calais) ;
- Mme Isabelle VERVUST, directrice, médiathèque de Wattrelos (Nord) ;
- M. Frédéric VILCOCCQ, chef de projet, MECA Bordeaux (Gironde) ;
- Mme Peggy VOVOS, responsable publics, centre d'art contemporain de l'Abbaye de Maubuisson (Saint-Ouen l'Aumône) ;
- Mme Laurène BADAIRE, coordinatrice communication et événements, Le WIP (Colombelle, Calvados) ;
- M. William BENEDETTO, directeur, l'Alhambra (Marseille, Bouches-du-Rhône) ;
- M. Dominique BOIVIN, directeur, Théâtre L'Arsenal (Val-de-Reuil, Eure) ;
- Mme Béatrice BOURSIER, déléguée générale, Cinéma Star de Strasbourg ;
- M. Pierre CHAPUT, directeur, Espace Django (Strasbourg) ;
- M. Paul CLAUDEL, président, La Maison des Ecritures de Lombez (Gers, Occitanie) ;
- M. Thierry DANET, directeur, La Laiterie (Strasbourg) ;
- Mme Ophélie DEYROLLE, directrice, Le WIP (Colombelle, Calvados) ;
- Mme Claire DUSAUTOIR, chargée de communication, projets d'action culturelle, accueil des compagnies en résidence, Compagnie La Licorne (Dunkerque, Nord) ;
- Mme Barbara, ENGELHARDT, directrice, Théâtre du Maillon (Strasbourg) ;
- M. Didier GRUMBACH, directeur, Domaine des Oseraies (Faverolles, Eure-et-Loir) ;
- Mme Dominique HERVIEU, directrice, Maison de la danse (Lyon, Rhône) ;
- M. Bruno HUMETZ, directeur, Ecole supérieur de musique et de danse (Lille, Nord) ;
- M. Stéphane LIBS, gérant, Cinéma Star de Strasbourg ;
- M. Blaise MERCIER, directeur, Fabrique Pola (Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine) ;
- M. Olivier MICHEL, directeur, La Pop incubateur artistique et citoyen (Paris) ;
- M. Minh-Tam NGUYEN, directeur artistique, Les Percussions de Strasbourg ;
- M. François PAPIRER, coordinateur pédagogique, Les Percussions de Strasbourg ;
- Mme Manon PICOT, co-gérante, Librairie Lilosimages (Angoulême, Charente) ;
- Mme Maud REPIQUET, administratrice, Les Percussions de Strasbourg ;
- M. Nicolas REVERDITO, directeur, Le Transfert Rezé (Loire-Atlantique) ;

- M. Martin ROCH, directeur, théâtre Le Piaf (Bernay, Eure) ;
- Mme Ana Maria SANCHEZ, chargée des relations avec le public, Les Percussions de Strasbourg ;

Dispositif culturel régional

- Mme Juliette JOSSELIN, responsable du service action culturelle, Passeurs de culture (Rennes, Ille-et-Vilaine) ;
- M. Yvan LE BRAS, coordinateur général, Passeurs de culture (Rennes, Ille-et-Vilaine) ;
- M. Gaëtan NAEL, président, Passeurs de culture (Rennes, Ille-et-Vilaine) ;

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

Associations

- M. Jean-Paul ANGOT, président, association des Scènes Nationales ;
- M. Alain ARDAUNET, directeur de la friche la Belle de Mai (Marseille, Bouches-du-Rhône) ;
- Mme Emilie ATHIMON, coordinatrice et chargée de programmation & responsable communication, association Les Carmes (Avignon, Vaucluse) ;
- Mme Nathalie BAUDUIN, directrice par intérim, Compagnie de l'oiseau-mouche (Roubaix, Nord) ;
- Mme Alice BERNARD, présidente, association des bibliothécaires de France ;
- Mme Chloé BERON, directrice générale, Centre International des arts en mouvement ;
- M. Jean-Christophe BISSON, président, association Monfort Culture et Patrimoine (Montfort-sur-Risle, Eure) ;
- Mme Mateja BIZJAK-PETIT, directrice, Centre de création pour l'enfance de Tinquex (Marne) ;
- Mme Marianne BLAYAU, déléguée générale, association Orchestre à l'école ;
- M. Jean-Marc BORELLO, président du directoire, Groupe SOS Culture ;

- M. Emmanuel BROCHE, directeur artistique, association Les Filmeurs (Conteville, Eure) ;
- M. Jérôme BRUNETIERE, secrétaire général, Festival d'Aix (Bouches-du-Rhône) ;
- Mme Sylvie BURGAT, directrice générale, La biennale d'art contemporain de Lyon (Rhône) ;
- Mme Hélène CALDY, chargée de développement de l'éveil culturel et artistique, Les Pâtes au beurre (Nantes, Loire-Atlantique) ;
- Mme Anne CARAYON, directrice générale, Jeunesse au Plein Air ;
- M. Pierre CAUSSIN, directeur, Forum Jacques Prévert (Carros, Alpes-Maritimes) ;
- M. Stéphane CHMELEWSKY, président, association Franz Stock (Chartres, Eure-et-Loir) ;
- Mme Patricia COLER, déléguée générale, Union fédérale des initiatives culturelles en France ;
- Mme Hélène CRESSANT, chargée des projets et des résidences, association Fructôse ;
- M. Serge DORNY, directeur général, Opéra de Lyon (Rhône) ;
- Mme Héloïse DUCHE, responsable nationale relations publiques et recherches de fonds, Scouts et Guides de France ;
- M. Louis DURUFLE, chargé d'administration et de production, Compagnie de l'oiseau-mouche (Roubaix, Nord) ;
- M. Patrick FACCHINETTI, délégué général, Passeurs d'images (Paris) ;
- Mme Corinna GEPNER, présidente, association des traducteurs littéraires de France ;
- Mme Sylvie GOUTTEBARON, directrice, Maison des écrivains et de la littérature ;
- Mme Claire HEBERT, directrice générale adjointe, Opéra de Lyon (Rhône) ;
- Mme Sophie HUVET, directrice, association Hip Hop Evolution ;
- M. Nathan JANNAUD, directeur, Cirq'onflex (Côte d'Or) ;
- Mme Cécile JODLOWSKI-PERRA, directrice, Occitanie livre et lecture ;
- M. Stéphane JOUAN, directeur, l'Avant-scène (Cognac, Charente) ;
- Mme Laure KALTENBACH, fondatrice et organisatrice, Forum d'Avignon ;
- Mme Lucie LAMBERT, présidente de la MJC l'Usine à Chapeaux (Rambouillet, Yvelines) ;
- Mme Séverine LEGRAND, directrice, Interstices (Lyon, Rhône) ;
- M. Alexandre LOURIE, directeur général, Groupe SOS Culture ;

- Mme Béatrice MACE, co-directrice, Rencontres Trans-musicales (Rennes, Ille-et-Vilaine) ;
- Mme Gisèle MAGNAN, directrice générale, Concerts de poche ;
- Mme Annabelle MAILLIEZ, chargée de développement, Compagnie de l'oiseau-mouche (Roubaix, Nord) ;
- Mme Chantal MAINGUENNE, présidente fondatrice, Réseau Môm'arte (Paris) ;
- Mme Annie MARCHAL, présidente, Centre de création pour l'enfance de Tinqueux (Marne) ;
- Mme Annie MARCHET, directrice, Les Bains-douches (Lignères-en-Berry, Cher) ;
- Mme Sophie MARINOPOULOS, fondatrice, Les Pâtes au beurre (Nantes, Loire-Atlantique) ;
- M. Jean-Yves MASSON, président, Maison des écrivains et de la littérature ;
- M. Rémy MERLE, président, association Les Carmes (Avignon, Vaucluse) ;
- M. François MONROUSSEAU, administrateur, association Les Carmes (Avignon, Vaucluse) ;
- M. Christophe MONTEIRO, directeur, Centre social CAJ Grand Font (Angoulême, Charente) ;
- Mme Estelle PICOT DERQUENNE, coordinatrice générale, Scènes d'enfance ;
- M. Olivier PY, directeur, Festival d'Avignon (Vaucluse) ;
- Mme Catherine RIGHES, présidente, association Les Ailes de Berre-les-Alpes (Berre-les-Alpes, Alpes-Maritimes) ;
- M. Olivier-Ronan RIVAT, délégué général, Union nationale de l'Information Jeunesse ;
- Mme Nathalie ROUDAUT, directrice générale adjointe, Concerts de poche ;
- M. Laurent STERNA, directeur, Occitanie livre et lecture ;
- M. Franck STIVES, directeur adjoint, Les Pâtes au beurre (Nantes, Loire-Atlantique) ;
- M. Julien TRICARD, vice-président, Concerts de Poche ;
- M. Yann VALADE, directeur, la Cave Poésie (Toulouse) ;
- M. Grégory VANDAELLE, directeur, Scènes d'enfance ;
- Mme Sylvie VASSALLO, directrice générale, Salon du livre et de la presse jeunesse ;
- M. Jean-Loup VASSEUR, représentant, association Zutique productions (Côte d'Or) ;
- M. François VIENNE, directeur général adjoint, Festival d'Aix (Bouches-du-Rhône) ;

- M. Patrick VOLPILHAC, directeur général, Agence livre, cinéma & audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine ;
- M. Del ZID, artiste et organisateur, association Hip Hop Evolution ;

Fondations

- M. Nicolas GITTON, directeur administratif et financier, Fondation Marguerite et Aimé Maeght (Saint-Paul-de-Vence, Alpes-Maritimes) ;
- M. François HERS, conseiller programme culture, Fondation de France ;
- Mme Catia RICCABONI, responsable du programme culture, Fondation de France ;

AUTRES STRUCTURES

Acteurs de la santé

- Mme Laura BISIO-GIORDANI, responsable de la pouponnière, Maison départementale de l'enfance du Val-d'Oise (Cergy) ;
- M. David BLANCHOU, animateur du projet santé et culture, Centre Hospitalier de la Rochefoucauld (Charente) ;
- M. Christian BLAS, chargé de mission, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- M. Antoine BOUVIER, médecin en chef, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- M. Stéphane COLIN, représentant des pensionnaires, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- M. Michel GUISET, directeur, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- Mme Pascale KOWALEWICZ, directrice des soins, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- Mme Barbara LIREHR, responsable animations, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- M. Charly MARGERIN, directeur de la communication, Centre Hospitalier de la Rochefoucauld (Charente) ;

- Mme Anne MUNIESA, directrice de publication, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- M. Mustapha NACHET, infirmier coordinateur, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- Mme Elizabeth PENNEQUIN, cadre de santé, Institution nationale des Invalides (Paris) ;
- Mme Sylvie PICAUD, directrice des soins, Centre Hospitalier de la Rochefoucauld (Charente) ;
- Mme Stéphanie PLAS, directrice déléguée, Centre Hospitalier de la Rochefoucauld (Charente) ;
- Mme Lucie RODIER, ergothérapeute, Centre Hospitalier de la Rochefoucauld (Charente) ;
- Mme Maria TELLECHEA, cadre de santé, Institution nationale des Invalides (Paris) ;

Acteurs du handicap :

- Mme Emilie BOUGOUIN, directrice, Centre de ressources théâtre handicap ;
- Mme Sylvia CHESNEL, directrice, Foyer la Garenne du Val, association Hévéa (Mériel, Val d'Oise) ;
- M. Olivier ESMIOL, responsable communication institutionnelle et RSE, Audiens ;
- Mme Claire GRISARD, chargée de mission accessibilité et correspondante culture, Unapei ;
- M. Hadmut HOLKEN, vice-président, Centre de ressources cinéma et handicap ;
- M. Eric JEANRENAUD, chef de service, Foyer de vie de la Garenne du Val, association Hévéa (Mériel, Val d'Oise) ;
- M. Vincent LOCHMANN, animateur du groupe travail média et handicap, Conseil national consultatif des personnes handicapées ;
- Mme Sarah MINSKI, chef de projet accompagnement social, Audiens ;
- M. Pascal PARSAT, rapporteur de la commission culture et citoyenneté, Conseil national consultatif des personnes handicapées ;
- Mme Carine RADIAN, animatrice de la commission culture et citoyenneté, Conseil national consultatif des personnes handicapées ;

- Mme Eve RECEVSKI, plasticienne, Foyer de vie de la Garenne du Val, association Hévée (Mériel, Val d'Oise) ;
- Mme Isabelle THIRION SCHNATTER, directrice du développement social, Audiens ;
- Mme Magalie VIALLEFOND, présidente, Mesh ;
- Mme Marie-Pierre WARNAULT, présidente, Centre de ressources cinéma et handicap ;
- Mme Clara ZERBINI, éducatrice spécialisée, Foyer de vie de la Garenne du Val, association Hévée (Mériel, Val d'Oise) ;

Acteurs de la solidarité

- Mme Céline ABISROR, secrétaire générale, Culture du cœur ;
- Mme Lynda AMRANI, directrice communication, des partenariats et de la vie associative, association Aurore ;
- Mme Carole BOIVINEAU, responsable de la fondation Foujita, Fondation des apprentis d'Auteuil ;
- Mme Anne CARVALLO, vice-présidente, C'Possible ;
- Mme Ericka COGNE, directrice générale, Télémaque ;
- M. André COMBRET, trésorier général, Caisse centrale d'activités sociales ;
- M. Jean-Louis DURAND-DROUHIN, président Secours populaire Ile-de-France ;
- Mme Hélène FOUCTEAU, responsable adjointe des relations extérieures, plaidoyer et mobilisation, Fondation des apprentis d'Auteuil ;
- M. Louis GALLOIS, président de la Fédération nationale des acteurs de la solidarité ;
- M. Nicols HUE, assistant opérationnel du camp, association Aurore ;
- M. Mathieu HUMBERT, directeur des relations et ressources institutionnelles, Secours populaire ;
- Mme Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales, Agence nationale chèques vacances ;
- Mme Christine SAINCY, responsable secrétariat culture, ATD Quart Monde ;
- M. Philippe SENECHAL, responsable pôle culture, C'Possible ;
- Mme Alessandra SOLEILHAC, conseillère technique enfance jeunesse, Caisse nationale des allocations familiales ;

- M. Christophe VANHOUTTE, administrateur, président de la commission culture, Caisse centrale d'activités sociales ;

Acteurs de l'éducation populaire

- Mme Liliane COLSON, administratrice référente culture, Peuple et Culture ;
- M. Benjamin DUBREUIL, responsable national du Pôle Culture, association Ceméa ;
- Mme Pascale DURAND PRUD'HOMME, chargée de mission, Fédération des conseils de parents d'élèves ;
- Mme Elodie DAVOUST, chargée de développement culture, Peuple et culture ;
- Mme Sylviane GIAMPINO, présidente, Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge ;
- M. Rémi DE MONTAIGNE, animateur du réseau national culture, ruralité, Confédération nationale des foyers ruraux ;
- M. Dennis PERROT, directeur, Confédération nationale des foyers ruraux ;
- Mme Estelle ROSSI, directrice des programmes et de la qualité, Fédération Léo Lagrange ;
- M. Hubert SALAUN, administrateur national, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public ;
- M. Vincent SEGUELA, secrétaire général, Fédération Léo Lagrange ;

Acteurs du monde scientifique

- Mme Clara BELLOC, directrice, Arbre des connaissances ;
- Mme Sylviane CASADEMONT, directrice, Institut des hautes études pour la science et la technologie ;
- Mme Aline CHABREUIL, bénévole, Planète Sciences ;
- M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, président, Comité de pilotage et de suivi Programme PIA égalité des chances ;
- M. Christian COUNILLON, président, président du groupe Sciences pour tous, Syndicat national de l'édition ;
- Mme Sophie GIRAUDON, directrice, Planète Sciences ;

- M. Olivier KAHN, responsable de la mission arts, culture, science et société, A+U+C Université ;
- Mme Valérie LALLEMAND-BREITENBACH, présidente, Arbre des connaissances ;
- M. Olivier LAS VERGNAS, directeur, association française d'astronomie ;
- Mme Marie-Aude LEFEUVRE, directrice du service culturel et du diapason, vice-présidente, A+U+C Université ;
- M. Didier MICHEL, directeur, association des musées et centre pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- M. Eric PIEDNOEL, directeur général adjoint, association française d'astronomie ;

Acteurs du monde du travail

- M. Nicolas CANO, président, Caisse centrale d'activités sociales ;
- M. Nicolas NAUDE, président, Travail et Culture Centre de Recherche, d'Innovation Artistique et Culturelle du Monde du Travail ;
- Mme Giulia PAGNINI, directrice de production, Diptyque théâtre ;
- Mme Sophie PRUNIER POULMAIRE, présidente, association lumière sur le travail ;

Acteurs de l'architecture

- Mme Christine LECOMPTE, présidente, Ordre régional des architectes d'Ile de France ;
- Mme Isabelle MOREAU, directrice des relations institutionnelles et extérieures, Ordre des architectes ;

SECTEUR PRIVÉ

- M. Philippe ALESSANDRI, président, Watch Next Media ;
- M. Anton BATTESTI, responsable des affaires Publiques, Facebook France ;
- M. Xavier BENDAVID, manager affaires gouvernementales, Disneyland Paris ;
- Jean-David BLANC, co-fondateur, Molotov ;

- M. Stanislas BOSCH-CHOMONT, directeur des affaires publiques et de la prospective, Amazon.fr ;
- Mme Nathalie BRISAC, directrice de la communication, L'école des loisirs ;
- Mme Oriane CAPPELLA, directrice Responsabilité sociétale, Ubisoft ;
- M. Pierre-Antoine CAPTON, président du Directoire de Mediawan ;
- Mme Estelle COLAS, directrice grandes causes, Make.org ;
- M. Axel DAUCHEZ, fondateur et président, Make.org ;
- M. Jean-Charles DECAUX, co-directeur général, JC Decaux ;
- M. Louis DELAS, directeur, L'école des loisirs ;
- Mme Sidonie DUMAS, directrice générale, Gaumont ;
- M. Richard ELTVEDT, directeur affaires gouvernementales, Disneyland Paris ;
- Mme Floriane FAY, public policy manager, Google France ;
- Mme Marie GRAU-CHEVALLEREAU, directrice des études réglementaires, Groupe M6 ;
- M. Steven HEARN, directeur général, Le Troisième Pôle ;
- M. Vincent LAMY, délégué territorial, ENGIE Nouvelle Aquitaine ;
- Mme Nathalie LASNON, directrice des affaires réglementaires, Groupe TFI ;
- M. Michel-Edouard LECLERC, président, Groupe E. Leclerc ;
- M. Rémy LECLERCQ, directeur des opérations, Make.org ;
- Mme Peggy LE GOUVELLO, directrice des relations institutionnelles, Groupe TFI ;
- M. Kevin MOIGNOUX, directeur général, Syndicat des radios indépendantes (SIRTI) ;
- M. Ludovic POUILLY, senior vice president Institutional and Music Industry Relations, Deezer ;
- M. Alexis PROKOPIEV, directeur des affaires publiques, Make.org ;
- M. Fabrice SCHLOSSER, co-président, Locales.tv ;
- Mme Constanze STYPULA, directrice générale France, Audible ;
- Mme Marie-Sophie WAUBERT, vice-présidente Corporate affairs, Ubisoft ;
- M. Christophe WITCHITZ, directeur des affaires publiques, Groupe Canal + ;
- Mme Sarah YANICOSTAS, public policy manager, Facebook France ;

ÉLUS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Communes et EPCI

Élus

- M. Marc ANDREU SABATER, maire de Vire-Normandie (Calvados)
- Mme Martine AUBRY, présidente de la Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne (Meuse) ;
- M. Patrick BADAGUE, président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
- M. Pascal BINET, adjoint communal de Vire-Normandie en charge de la culture (Calvados) ;
- M. Robert BRENEUR, maire de Pierrefitte-sur-Aire (Meuse) ;
- M. Fabien CHASTEL, conseiller municipal de Lahaymeix (Meuse) ;
- M. Jean-Jacques COQUELET, deuxième adjoint au maire de Val-de-Reuil (Eure) ;
- M. François DECOSTER, maire de Saint Omer (Pas-de-Calais) ;
- M. Alain DONNART, maire de Primelin (Finistère) ;
- M. Alain FONTANEL, premier adjoint au maire de Strasbourg en charge de la culture (Bas-Rhin) ;
- M. Henri GOARDON, maire de Goulien (Finistère) ;
- M. Bruno HUMETZ, adjoint au maire de Saint-Omer, délégué à la culture, au patrimoine et aux ressources humaines (Pas-de-Calais) ;
- M. Jean-Marc ILIC, maire de Fresnes-au-Mont (Meuse) ;
- M. Jacques JULOUX, maire de Clohars Carnoët (Finistère) ;
- Mme Nadine KERSAUDY, maire de Cléden-Cap-Sizun (Finistère) ;
- M. Benoît LAURIOU, maire de Pont-Croix (Finistère) ;
- M. Maurice LAVAGNA, maire de Berre-les-Alpes (Alpes-Maritimes) ;
- M. Raymond LECLERC, maire de Lahaymeix (Meuse) ;
- M. Maurice LEMAITRE, maire de Plogoff (Finistère) ;
- M. Bruno LE PORT, président de la Communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz (Finistère) ;
- Mme Armelle LEQUEUX, première adjointe au maire de Charleville-Mézières ;

- M. David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) ;
- Mme Brigitte MERCHIER, maire d'Ecques (Pas-de-Calais) ;
- M. Régis MESOT, président de la Communauté de communes du Sammiellois (Meuse) ;
- M. Frédéric MINARD, adjoint au maire de Roubaix en charge de la culture (Nord) ;
- Mme Hélène MOENECLAY, maire de Lompret (Nord) ;
- M. Bernard RENAUDIN, maire de Nicey-sur-Aire (Meuse) ;
- M. Fabien ROBERT, premier adjoint au maire de Bordeaux chargé de la culture, de l'administration générale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mairie de Bordeaux ;
- M. Gilles SERGENT, maire de Beuzec-Cap-Sizun (Finistère) ;
- M. Gérard SPINELLI, maire de Beausoleil (Alpes-Maritimes) ;
- M. Patrice VERGRIETTE, maire de Dunkerque (Nord) ;

Services

- M. François AMORIM MACHADO, directeur de cabinet du maire de Vire-Normandie (Calvados) ;
- Mme Sophie BARRERE, directrice culture et sport, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ;
- M. Jonathan GAUTHIER, directeur, Communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz (Finistère) ;
- M. Johan-Hilel HAMEL, directeur des affaires culturelles, Grand Angoulême (Charente) ;
- Mme Hanna KISRANE, cheffe de projet, direction du protocole, Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Mme Magalie LONGOUR, directrice de la culture scientifique, technique et industrielle, Toulouse Métropole (Haute-Garonne) ;
- Mme Nathalie LOPEZ, directrice générale des services, ville de Beausoleil (Alpes-Maritimes) ;
- Mme Annie ROSSI, directrice générale des services de Vire Normandie (Calvados) ;
- Mme Anne-Laure THERISOD, directrice générale des services, ville de Beausoleil (Alpes-Maritimes) ;
- M. Thomas TOUTAIN, directeur de cabinet du maire de Val-de-Reuil (Eure) ;

- M. Julien TRISTANT, directeur général des services, commune de Val-de-Reuil (Eure) ;
- M. Bruno CARIOU, directeur, Syndicat Mixte Pointe du Raz en Cap-Sizun (Finistère) ;

Département

Élus

- Mme Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, vice-présidente en charge de la culture, département du Nord ;
- Mme Elisabeth GUERQUIN, conseillère départementale culture, Fresnes-au-Mont (Meuse) ;
- Mme Frédérique SERRE, conseillère départementale tourisme, Fresnes-au-Mont (Meuse) ;
- M. David HUGOO, directeur du cabinet, adjoint du président du département du Nord ;

Services

- M. Aymeric SPRIET, conseiller technique, cabinet du président du département du Nord ;
- M. Laurent VANDAELE, assistant, vice-présidente du département du Nord ;

Région

- M. Joel BROUCH, directeur, Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mme Keren DETTON, directrice, Frac Grand large (Dunkerque, Nord) ;
- Mme Morgane GOUIZEN, représentante, Fond régional d'art contemporain de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- M. Eric GROSS, directeur de la culture, région Ile-de-France ;

Associations d'élus

- Mme Marie-Jeanne BEGUET, maire de Civrieux (Ain), trésorière, Association des maires Ruraux de France ;

- M. Sacha BENTOLILA, conseiller politiques territoriales, décentralisation, intercommunalité, outils d'information et de communication, Association des Petites Villes de France ;
- Mme Claire BERNARD, conseillère culture, sport, jeunesse, santé, égalité femmes hommes, Régions de France ;
- M. Claude CHATONNAY, adjoint au maire de Coulaines (Sarthe), administrateur, association Ville & Banlieue ;
- M. Jean-Philippe LEFEVRE, président, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ;
- M. Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse, président, association France Urbaine ;
- M. Rémi REBEYROTTE, député de Saône-et-Loire, vice-président, Association des Petites Villes de France ;
- M. Jean-Sébastien SAUVOUREL, conseiller culture, association des villes de France ;
- M. Cédric SZABO, directeur, Association des maires Ruraux de France ;
- M. Luc WAYMEL, maire de Drincham (Ain), vice-président, Association des maires Ruraux de France ;

EXPERTS ET PERSONNALITÉS

- M. Stéphane BERN, animateur radio, animateur télévision, acteur, écrivain ;
- M. Jean BLAISE, directeur artistique, Le Voyage à Nantes (Loire-Atlantique) ;
- M. Olivier CASAS, réalisateur, producteur, fondateur d'une école Montessori ;
- M. Damien CHAMUSSY, conseiller, chef de division du secrétariat de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée nationale ;
- Mme Muriel GENTHON, ancienne directrice de la culture de la région Ile-de-France, ancienne directrice régionale des affaires culturelles ;
- Mme Anne HERTZOG, maîtresse de conférences en géographie, Université Cergy-Pontoise ;

- Mme Anne-Marie SANDRINI, danseuse ;
- Mme Delphine SENARD, chorégraphe, compagnie la croisée des chemins ;
- Mme Maryse WOLINSKI, journaliste et écrivaine ;

Nombre de communes : 51

Nombre de départements : 25

Nombre de régions : 12

Nombre de personnes auditionnées : 441

Remerciements

À mes collègues parlementaires qui m'ont accompagnée et fait découvrir les acteurs culturels et élus engagés de leurs territoires

- Mme Aude AMADOU, députée de la 4^{ème} circonscription de la Loire-Atlantique ;
- M. Erwan BALANANT, député de la 8^{ème} circonscription du Finistère ;
- Mme Yaël BRAUN-PIVET, députée de la 5^{ème} circonscription des Yvelines, présidente de la commission des lois à l'Assemblée nationale ;
- M. Pierre CABARE, député de la 1^{ère} circonscription de la Haute-Garonne ;
- Mme Emilie CARIOU, députée de la 2^{ème} circonscription de la Meuse ;
- Mme Dominique DAVID, députée de la 1^{ère} circonscription de la Gironde ;

- Mme Catherine FABRE, députée de la 2^e circonscription de la Gironde ;
- M. Fabien GOUTTEFARDE, député de la 2^{ème} circonscription de l'Eure ;
- Mme Florence GRANJUS, députée de la 12^{ème} circonscription des Yvelines ;
- M. Guillaume KASBARIAN, député de la 1^{ère} circonscription d'Eure-et-Loir ;
- M. Thomas MESNIER, député de la 1^{ère} circonscription de Charente ;
- M. Thierry MICHELS, député de la 1^{ère} circonscription du Bas-Rhin ;
- Mme Valérie OPPELT, députée de la 2^{ème} circonscription de la Loire-Atlantique ;
- Mme Catherine OSSON, députée de la 8^{ème} circonscription du Nord ;
- Mme Valérie PETIT, députée de la 9^{ème} circonscription du Nord ;
- M. Benoît POTTERIE, député de la 8^{ème} circonscription du Pas-de-Calais ;
- M. Bruno QUESTEL, député de la 4^{ème} circonscription de l'Eure ;
- Mme Cathy RACON-BOUZON, députée de la 5^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône, vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ;
- M. Bruno STUDER, député de la 3^{ème} circonscription du Bas-Rhin, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ;
- Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, députée de la 3^{ème} circonscription de l'Eure ;
- Mme Liliana TANGUY, députée de la 7^{ème} circonscription du Finistère ;
- M. Stéphane TESTE, député de la 12^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis, vice-président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ;
- M. Jean-Louis TOURAINÉ, député de la 3^{ème} circonscription du Rhône ;
- Mme Alexandra VALETTA-ARDISSON, députée de la 4^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes ;
- M. Guillaume VUILLETET, député de la 2^{ème} circonscription du Val D'Oise.

ANNEXE 2 : TABLEAUX

Ministère de la Culture, « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », *Culture chiffres*, 2019/3 (n° 3), p. 1- 16.

Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018 :

	École		Collège		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total EAC	5 600 000	82	2 000 000	62	7 600 000	75
Total élèves	6 800 000	100	3 300 000	100	10 100 000	100

Actions ou projets en lien avec l'éducation artistique et culturelle selon le profil de l'école en 2017-2018 :

		Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet EAC	Proportion d'écoles où tous les élèves sont touchés	Proportion d'écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés	Nombre de projets pour 100 élèves
		%	%	%	Unités
Type d'école	Maternelle	83	82	14	3.1
	Elémentaire	87	78	13	4.1
	Primaire	79	73	19	3.1
Taille de l'école	Moins de 80 élèves	87	83	11	5.4

	De 80 à 160 élèves	82	75	18	2.3
	Plus de 160 élèves	82	72	18	2.6
Education prioritaire	EP	78	73	17	4.6
	Hors EP	83	78	16	3.2
Territoire	Urbain	81	74	18	2.7
	Rural	87	83	12	4.8
Ancienneté moyenne des enseignants de l'école	Moins de 4 ans	75	76	18	3.7
	Entre 4 et 6 ans	88	83	13	2.9
	Entre 6 et 8 ans	81	74	20	3.4
	Plus de 8 ans	86	77	12	3.6
Ensemble des écoles		82	77	16	3.4

Actions ou projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle selon le profil du collège en 2017-2018 :

		Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet EAC	Proportion d'écoles où tous les élèves sont touchés	Proportion d'écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés	Nombre de projets pour 100 élèves
		%	%	%	Unités
Secteur	Public	66	50	30	1.9
	Privé	50	40	49	1.5
	EP	55	44	39	2.0

Éducation prioritaire	Hors EP	64	48	34	1.8
Taille du collège	Moins de 300 élèves	69	53	30	3.3
	De 300 à 500 élèves	69	50	29	1.6
	Plus de 500 élèves	58	43	41	1.2
Indice de position	Collèges les moins favorisés – Q1	56	47	37	2.2
	Q2	77	54	26	2.0
	Q3	71	56	31	1.7
	Collèges les plus favorisés – Q4	51	33	44	1.3
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés Q1	52	35	44	1.3
	Q2	64	47	32	1.7
	Q3	70	54	30	1.6
	Collèges les plus éloignés Q4	66	53	33	2.6
Ancienneté moyenne des enseignants du collège	Premier quartile	56	44	41	2.2
	Q2	57	40	41	1.6
	Q3	64	51	32	1.8
	Dernier quartile	70	55	26	1.7
Ensemble des écoles		62	47	35	1.8

Profil du coordinateur ou référent éducation artistique et culturelle en 2017-2018 :

		École	Collège
Coordinateur EAC	Directeur d'école	89	
	Enseignant	11	
Référent EAC	Professeur Documentaliste		38
	Professeur d'arts plastiques		25
	Professeur de lettres		15
	Autres		22

Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle, Rapport du Secrétariat général de la modernisation et de l'action publique au Premier ministre, Anne-Marie Le Guével, Mars 2017

Tableau 3 - Hausse des publics prioritaires dans les structures en région entre 2010 et 2015

Scolaires en REP (nombre de visiteurs)	24,36%
Jeunes de moins de 26 ans	11,32%
Secteur santé (nombre de patients)	100,16%
Public sous main de justice (nombre de personnes)	42,59%
Public handicapés (nombre de personnes)	76,32%
Nombre de quartiers prioritaires touchés	3,80%
Nombre d'actions hors les murs (politique de la ville)	18,42%
Nombre d'actions hors les murs (rural)	121,05%

Source : réponses au questionnaire de la mission de onze structures : Le Phénix à Valenciennes, le centre Pompidou-Metz, le centre national du costume de scène à Moulins, l'Athénor à Nantes-St Nazaire, l'Aéronef à Lille, le cirque Jules Verne à Amiens, le Vents des forêts (Fresnes au Mont), le Fresnoy école d'art et centre de création à Tourcoing, l'opéra de Lille, le FRAC Auvergne, la Kunsthalle à Mulhouse.

Vers la démocratie culturelle, Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par Marie-Claire Martel, rapporteure, novembre 2017.

Tableau 1 : Pratiques culturelles selon les revenus

Personnes ayant visité au moins une exposition, un musée, un monument, un site historique au moins une fois dans l'année Unité : %	
< à 1 200 euros	44
Entre 1 200 et 1 900 euros	53
Entre 1 900 et 3 000 euros	71
> à 3 000 euros	78
Ensemble	61

2 003 personnes, âgées de 18 ans et plus, interrogées entre décembre 2011 et janvier 2012. Lecture : 78 % des personnes ayant des revenus supérieurs à 3 000 euros mensuels ont visité au moins un musée, contre 44 % de celles dont les revenus sont inférieurs à 1 200 euros. Revenus mensuels pour une personne.

Source : Crédoc - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

Tableau 2 : Pratiques culturelles selon la catégorie sociale

Pratiques culturelles selon la catégorie sociale Au moins une fois au cours des douze derniers mois Unité : %				
	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre, concert	Sont allés au musée	Sont allés au cinéma
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	49	37	37	61
Cadres supérieurs	80	63	69	82
Professions intermédiaires	69	47	52	78
Employés	60	32	32	67
Ouvriers	31	23	20	55
Ensemble	57	34	37	59

Lecture : en 2012, 31 % des ouvriers ont lu au moins un livre dans les douze derniers mois.

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités, France métropolitaine - Personnes de 16 ans et plus.

Graphique 1 : Evolution des visites de lieux culturels



Source ministère de la Culture. Les données sur les monuments historiques ne sont pas disponibles pour 1989.

Tableau 11 : Équipements culturels par région en 2015

	Lieux de lecture publique ¹	Salles de cinéma ²	Théâtres et autres lieux de spectacle ³	Conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique ⁴	Lieux d'exposition ⁵	Monuments historiques ⁶
Auvergne-Rhône-Alpes	2 756	796	110	55	117	4 747
Bourgogne-Franche-Comté	800	267	31	22	90	3 590
Bretagne	1 075	299	47	19	38	3 066
Centre-Val de Loire	488	194	36	14	53	2 786
Corse	21	32	5	2	8	304
Grand Est	1 188	440	64	26	117	4 515
Guadeloupe	36	5	2	-	3	104
Guyane	15	3	-	3	3	83
Hauts-de-France	1 285	420	62	29	75	3 089
Île-de-France	1 047	1 073	356	160	122	3 842
Réunion	72	14	7	1	5	173
Martinique	30	3	1	-	5	101
Mayotte	6	-	-	-	-	2
Normandie	616	277	52	25	82	3 018
Nouvelle-Aquitaine	2 015	611	84	28	93	6 133
Occitanie	1 747	519	71	21	118	4 758
Pays de la Loire	1 073	325	45	17	44	2 101
Provence-Alpes-Côte d'Azur	725	488	73	35	101	2 241
France	14 995	5 741	1 046	458	1 074	44 665

Note 1 : données 2016 pour les lieux de lecture publique, 2014 pour les théâtres.

Note 2 : il y a deux conservatoires à rayonnement départemental à Tahiti.

1. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

2. Nombre d'écrans. NB : pour chaque ROM, il s'agit du nombre de cinémas et non du nombre d'écrans.

3. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

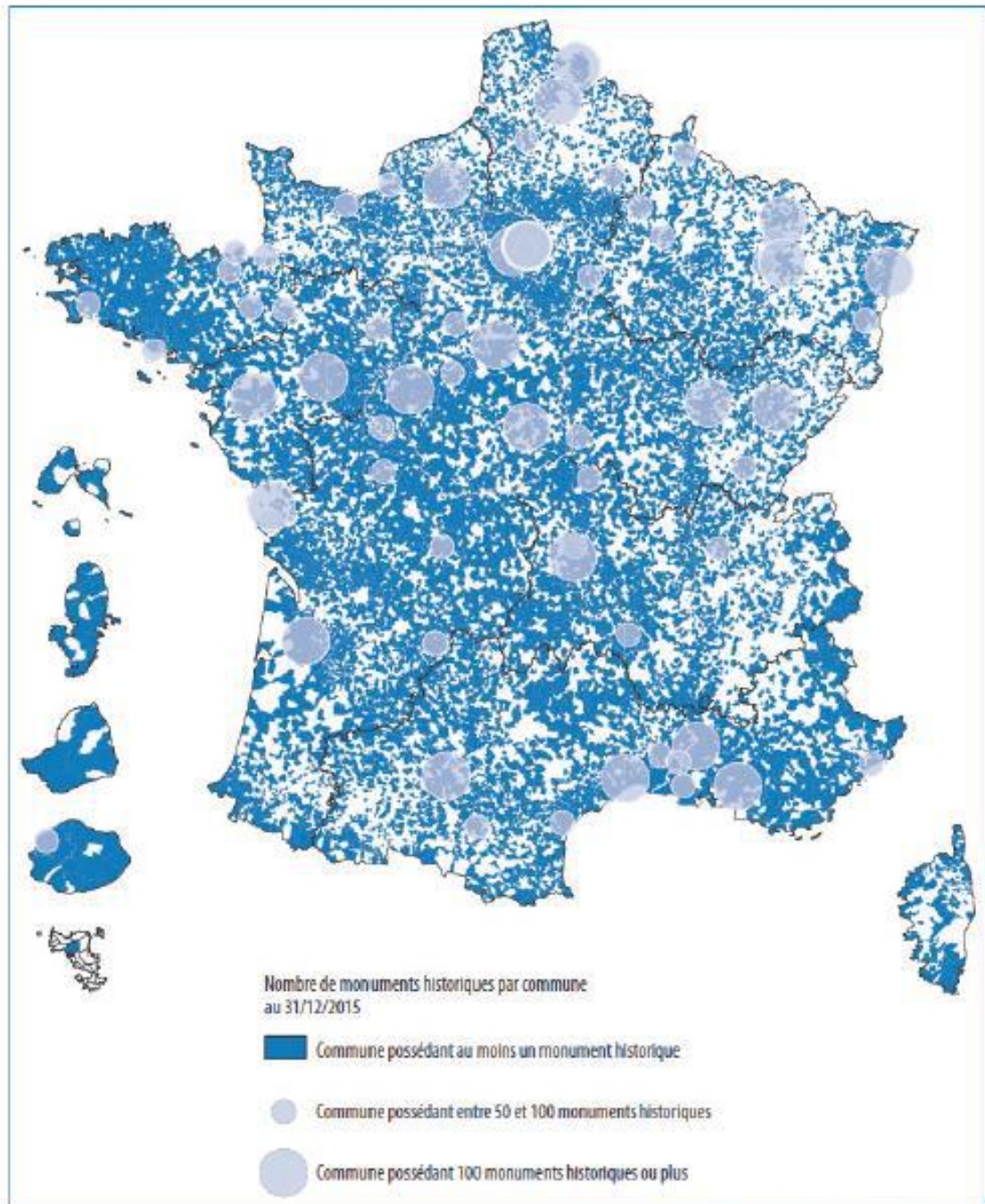
4. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

5. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

6. Monuments inscrits et classés.

Source : DGCA/DGMIC/DGP/CNC/CNT/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Carte 5 : Nombre de monuments historiques par commune



Source : D695, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE

Textes internationaux de référence

Déclaration universelle des droits de l'Homme, décembre 1948

Convention internationale des droits de l'Enfant, novembre 1989

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, novembre 2001

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ONU/UNESCO, octobre 2005

Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, mai 2007

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration

Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire

Circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle

Circulaire relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre des résidences du 8 juin 2016

Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents

Conventions, chartes et protocoles

Protocole entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice signé le 30 mars 2009

Convention « Culture et Santé » entre le ministère de la Santé et des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication signé le 6 mai 2010

Convention cadre « Alimentation, Agri-culture » entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire et le ministère de la Culture et de la Communication signée le 23 septembre 2011

Convention cadre « Culture et tourisme social et solidaire » entre le ministère de la Culture et l'Union nationale du tourisme de plein air, signée le 16 décembre 2016

Protocole pour « l'Eveil artistique et culturel des jeunes enfants » entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, signé le 20 mars 2017

Convention d'objectifs 2016-2020 entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture et de la Communication signée le 8 février 2017

Convention cadre relative au Tourisme culturel entre le ministère de la Culture et le ministère chargé du Tourisme représenté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Economie et des Finances, signée le 19 janvier 2018

Ouvrages

Elie Barnavi, Maryvonne de Saint-Pulgent (dir.), *Cinquante ans après, Culture, politique et politiques culturelles*, Paris, La Documentation française, 2010.

Anne Barrère, François Mairesse, *L'inclusion sociale. Les enjeux de la culture et de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Françoise Benhamou, *Politique culturelle : fin de partie ou nouvelle saison ?*, La Documentation française, 2015.

Hervé Le Bras, *Se sentir mal dans une France qui va bien, la société paradoxale*, Editions de l'Aube, 2019.

Benoît Coquard, *Ceux qui restent - Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.

Vincent Dubois (dir.), *Le politique, l'artiste et le gestionnaire : (re)configurations locales et (dé)politisation de la Culture*, Editions du Croquant, 2012.

Jacques Gonnet, *Éducation aux médias : les controverses fécondes*, Paris, Hachette-éducation, 2001.

Sylvie Octobre, *Deux pouces et des neurones, les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique*, Paris, La Documentation française, 2014.

Philippe Poirrier (dir.), *Politiques et pratiques de la Culture*, Paris, La Documentation française, 2017.

Danièle Sallenave, *Jojo, le Gilet jaune*, Paris, Gallimard, Collection Tracts (n° 5), 2019.

Emmanuel Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS éditions, 2001.

Rapports institutionnels

Les défis de l'éducation aux médias et à l'information, avis du Conseil économique, social et environnement présenté par Marie-Pierre Gariel, décembre 2019.

Ministère de la Culture, « Un budget de priorités au service de toutes et tous », synthèse du budget 2020 du ministère de la Culture, septembre 2019.

Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle – promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent, rapport de Sophie Marinopoulos au ministre de la Culture, janvier 2019.

Le mécénat culturel : outil indispensable de la vitalité culturelle, Rapport d'information d'Alain Schmitz pour la mission d'information de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le mécénat culturel, Juillet 2018.

Mission d'évaluation de la délégation de compétences de l'État au conseil régional de Bretagne, Emmanuel Hamelin, Inspecteur général des affaires culturelles, et Dominique Chavigny, chargé de mission d'inspection générale, juillet 2018.

Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain..., Rapport par Erik Orsenna de l'Académie française et Noël Corbin, février 2018.

Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la Culture, Rapport IGF, IGA, IGAC, Martine Marigeaud, François Scarbonchi, Irène Basilis, Alain Damais, Arnaud Teyssier, Jérôme Bouët, février 2018.

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information par Bruno Studer, 2018.

A multi-dimensional approach to disinformation. Report of the independent high level group on fake news and online disinformation, Commission européenne, 2018.

Vers la démocratie culturelle, Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par Marie-Claire Martel, rapporteure, novembre 2017.

Culture et handicap : une exigence démocratique, Rapport d'information de Nicole Duranton et de Brigitte Gonthier-Maurin au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, janvier 2017.

Evaluation de la politique publique de démocratisation culturelle, Rapport du Secrétariat général de la modernisation et de l'action publique au Premier ministre, Anne-Marie Le Guével, mars 2017.

Les médias de service public à l'heure du numérique, Rapport parlementaire des députés Frédérique Dumas, Pascal Bois, Raphaël Gérard, Marie-Ange Magne, Sophie Mette, Sandrine Mörch, Pierre-Alain Raphan, 2017.

Les territoires de l'éducation artistique et culturelle, Rapport au Premier ministre établi par Sandrine Doucet, députée de la Gironde, janvier 2017.

Inventer des musées pour demain, Rapport de la mission Musées XXI^e siècle sous la direction de Jacqueline Eidelman, 2017.

Mission nationale pour l'Art et la Culture dans l'espace public, Rapport remis par Jean Blaise, président de la MNACEP à la ministre de la Culture et de la Communication, juin 2016.

Articles et publications

Lettre Trésor-Eco (2019), « Plateformes numériques et concurrence », n°250, novembre.

Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, *21 réflexions pour réparer la ville*, 2019.

Patrick Troude-Chastenet, « Fake news et post-vérité. De l'extension de la propagande au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France », *Quaderni*, vol. 96, no. 2, 2018, pp. 87-101.

Jayson Harsin, « Un guide critique des Fake News : de la comédie à la tragédie », *Pouvoirs*, 2018, n° 164.

Camille Alloing, Nicolas Vanderbiest, « La fabrique des rumeurs numériques. Comment la fausse information circule sur Twitter ? », *Le Temps des médias*, 2018/1, n° 30, p. 120.

Mickaël Correia, « L'envers des friches culturelles – Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *Revue du crieur*, n° 11, 2018, pp. 52-67.

Juliette Pinard, Elsa Vivant, « La mise en évènement de l'occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine », *L'Observatoire*, vol. 50, no. 2, 2017, pp. 29-32.

Christine Detrez, « Les pratiques culturelles des adolescents à l'ère du numérique : évolution ou révolution ? » in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 125, 3e et 4e trimestres 2017.

Jean-Pierre Saez, « Les dessous des droits culturels », *L'Observatoire*, n°49, hiver 2017.

Hortense Archambault, « Les droits culturels à la MC 93 : conforter la visée universelle et populaire du théâtre public », *L'Observatoire*, n°49, hiver 2017.

Marlène Loicq, « De quoi l'éducation aux médias numériques est-elle la critique ? », *tic&société*, Vol. 11, N° 1, 2017, pp. 137-165.

Fabien Granjon, Christophe Magis, « Critique et humanités numériques. Pour une approche matérialiste de l'immatériel », *Variations*, n° 19, 2016.

Amandine Kervella, Marlène Loicq, « Les pratiques télévisuelles des jeunes à l'heure du numérique : entre permanences et mutations », *Études de communication*, n° 44, 2015, pp. 79-96.

Marie-Christine Bordeaux, « Les aléas de l'éducation artistique et culturelle, entre démocratisation et généralisation », *Politiques de la culture – Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication*, mis en ligne le 13 octobre 2014.

Observatoire des politiques culturelles, « Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères », mars 2014.

Sylvie Pflieger, « Essai de mesure des effets multiplicateurs des déterminants sociaux des pratiques culturelles », in Centre d'histoire de Sciences Po, *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine*, Paris, 2012-2014

Yann Bubien, Rachel Even, Bernard Glorion et Olivier Galaverna, « Culture à l'hôpital, culture de l'hôpital », *Les Tribunes de la santé*, Presses de Sciences Po, 2004/2 no 3, p. 57 à 65.

Ministère de la Culture, « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », *Culture chiffres*, 2019/3 (n° 3), p. 1-16.

Études

Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019.

Baromètre du numérique 2019, Arcep, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Mission société numérique, 27 novembre 2019.

Baromètre Admical du mécénat d'entreprise 2018.

Make.org, *Accès à la culture pour tous – Plan d'actions de la société civile 2019-2021*.

Reuters, Nick Newman et al., « Reuters Institute Digital News Report 2017 ».

Sondage BVA pour La Villa Numeris, « Les Français et les fake news », avril 2018.

Observatoire des inégalités, « Quel est le taux de pauvreté dans ma commune ? » *Comparateur des taux de pauvreté des villes de plus de 20 000 habitants*, mis en ligne le 13 avril 2018.



Centre hospitalier de La Rochefoucauld